

SECTION III. 16

EMMA WOIKIN, Ottawa

Parmi les documents apportés de l'ambassade par Gouzenko il y avait une liste postale de documents envoyés par Zabotin à "*l'adresse du Directeur*" à Moscou, portant à l'encre la date du 3 janvier. La liste même était dactylographiée sur une feuille à polycopie qui portait le titre de: "*LISTE DES DOCUMENTS ENVOYÉS*". On y notait également un espace en blanc pour le jour et le mois suivi de la mention "*1944*" polycopiée. D'après les dates des divers documents qui y étaient énumérés, il est évident que cette liste fut établie en janvier 1945. Comme Mme Woikin n'a été affectée à la division du chiffre du ministère des Affaires extérieures qu'en février 1944, et comme la liste contenait les documents mentionnés ci-après, il est clair que la date est 1945. Gouzenko a déclaré que ces listes étaient gardées pendant quelque temps pour le cas où il faudrait se reporter à l'envoi de tel document en particulier. La liste en question avait sept colonnes. Chacun des documents expédiés portait un numéro qui était inscrit dans la première colonne. On inscrivait ensuite, dans l'ordre, le nom fictif de l'agent qui avait fourni le document, le lieu où il avait été obtenu et les circonstances, une description du document, la date et tout numéro qui y était inscrit, le nombre de pages et les désignations comme "*secret*" ou "*recommandé*".

Le numéro 175 de cette liste est attribué à "*Nora*", le nom fictif d'Emma Woikin. Il y est dit qu'il comprend des "*copies, télégrammes, questionnaires et photos*", portant la date "*nov.-déc.*" et renferme le nombre de pages suivant: "*télégrammes 10, questionnaires 3, photos 11*".

Gouzenko a également apporté cinq feuilles de papier à écrire rédigées à la main et en anglais. Il a déclaré que lorsque Zabotin a traduit ces documents en russe pour que Gouzenko les chiffre afin de les transmettre à Moscou, il a dit que c'étaient des "*documents fournis par Nora*". Gouzenko savait que "*Nora*" était Mme Woikin. Le 5 septembre 1945 Zabotin a télégraphié le contenu de ces feuilles à Moscou et a placé les feuilles mêmes dans un coffre-fort dans la chambre 12 de l'ambassade où Gouzenko travaillait. Le même soir celui-ci les a enlevées et les a emportées.

Ces documents sont des copies partielles ou intégrales ou des résumés de télégrammes secrets ou très secrets envoyés par un autre Gouvernement au ministère des Affaires extérieures où Mme Woikin travaillait. Dans son témoignage à la Commission, elle a reconnu que c'était son écriture. Il n'est pas encore possible de révéler ces télégrammes secrets et c'est pourquoi nous ne disons pas ce qu'ils renfermaient.

Emma (Gruna) Woikin naquit le 30 décembre 1920 à Blaine Lake, en Saskatchewan, de parents russes doukhobors. En 1943, elle a sollicité un emploi à la Commission du Service civil, ayant réussi un examen comme sténographe de la classe 1. A ce moment-là, elle était veuve et parlait le russe aussi bien que l'anglais. Elle a débuté dans la division des passeports du ministère des Affaires extérieures le 28 septembre 1943, ayant été nommée à ce poste le 10 septembre et, le 25 février 1944, elle passait à la division du chiffre à titre de commis au chiffre où elle est demeurée jusqu'à ce qu'on l'affecte au bureau des passeports en septembre 1945, après que Gouzenko eut fait ses divulgations, et elle continua d'y occuper le poste de commis jusqu'au jour d'ouverture de la présente enquête. En mars 1944, Mme Woikin avait déjà soumis une demande au Gouvernement pour être envoyée en Russie à titre de dactylographe au service de l'Etat. Elle était donc bien placée pour révéler le contenu des télégrammes reçus et envoyés par ce ministère, et donner des renseignements sur le code secret employé, car elle devait être au courant de ce code pour accomplir son travail. Les documents que Zobotin a télégraphiés à Moscou le 5 septembre 1945 étaient tous des télégrammes reçus à Ottawa entre le 25 août et le 1er septembre 1945, de sorte que Zobotin obtenait les renseignements assez rapidement, du moins dans le présent cas.

L'interception de ces renseignements indique bien la nature sérieuse de ces opérations d'espionnage. Ces agents n'obtenaient pas seulement des renseignements appartenant exclusivement au gouvernement canadien, mais aussi ceux qui lui étaient confiés par d'autres gouvernements. Il fallait donc connaître l'identité de toutes les personnes mêlées à cette affaire. Autrement, les autres gouvernements ne pouvaient prendre la chance de transmettre à notre Gouvernement des renseignements confidentiels au risque qu'ils soient divulgués à un gouvernement qui ne devait pas les voir. Si, pour ces motifs, les autres gouvernements cessaient de transmettre au Canada des renseignements confidentiels, cela nuirait aux affaires du Gouvernement du pays.

En entrant au Service civil, Emma Woikin prêta les serments d'allégeance et de secret exigés. Elle a expliqué que sa méthode consistait à apprendre par coeur les télégrammes reçus ou envoyés par le ministère et qu'elle croyait être de nature à intéresser son employeur russe, puis elle transcrivait ces renseignements une fois arrivée à sa chambre. Elle a admis n'avoir divulgué des renseignements à l'ambassade qu'en trois occasions outre celle de la période août-septembre 1945. Elle a déclaré qu'elle avait commencé ce travail au cours de l'été de 1945, mais, comme l'a révélé la liste pos-

tale de l'ambassade en date du 5 janvier 1945, elle avait déjà commencé en "novembre-décembre" 1944. Elle a admis que les renseignements qu'elle avait divulgués ne se limitaient pas aux télégrammes qu'elle avait déchiffrés personnellement, mais également à ceux qui avaient été déchiffrés par d'autres commis de la division.

Elle s'est refusée pendant assez longtemps à divulguer le nom de la personne à laquelle, au nom de l'ambassade, elle transmettait les renseignements ci-dessus, mais elle a enfin déclaré que c'était Mme Sokolov, épouse du major Sokolov. D'après son témoignage, elle a fait la connaissance de Sokolov lors d'un dîner au printemps de 1944 dans une demeure d'Ottawa où elle s'était rendue en compagnie d'amis de Montréal qui donnaient ce soir-là un concert sous les auspices de la Fédération des Canadiens russes. Elle a prétendu ne connaître la plupart de ces personnes de Montréal que par leurs prénoms, mais elle a déclaré qu'elle les connaissait mieux que les gens d'Ottawa qui la reçurent à dîner. Nous signalons ce fait car il indique quelque peu le secret qui entourait les noms et la répugnance de plusieurs des témoins qui ont comparu devant la Commission à divulguer les noms des membres des cercles d'étude auxquels ils étaient associés.

Voici ce qu'a déclaré Gouzenko au sujet d'Emma Woikin:

R. Tout ce que je sais au sujet d'Emma Woikin c'est qu'elle est d'abord venue—je ne sais pas si elle est venue à l'ambassade ou non—, mais elle a fait la connaissance du major Sokolov et peu après ils sont devenus de bons amis et le major Sokolov a proposé au colonel Zabotin de la cultiver. C'était la fois que Milstein était à Ottawa, et Milstein, Sokolov et le colonel Zabotin étaient ensemble. Ils ont discuté la façon de la cultiver.

D. Vous étiez présent, n'est-ce pas?

R. Oui, j'étais dans la même pièce. Ils ont décidé qu'il devrait se lier davantage d'amitié avec elle et l'inviter à lui rendre visite. Moscou a déclaré que c'était mal de faire des visites à la maison et qu'il valait mieux aller dans un restaurant. Zabotin et Milstein ont déclaré: "C'est insensé, la meilleure façon c'est à la maison". Plus tard, après qu'ils se furent vus quelques fois, elle a donné un tableau à Sokolov,—elle faisait de l'aquarelle—, et il lui a fait des cadeaux. Ils avaient des relations amicales à ce moment-là, c'est-à-dire à l'été de 1944.

Sokolov lui a alors proposé de travailler comme agent au mois d'octobre 1944. Toutefois, il l'avait cultivée bien avant cela. La première fois qu'ils en ont parlé, Sokolov a demandé à Zabotin de faire part à Moscou de cette conversation, et de dire qu'elle croyait pouvoir peut-être travailler comme sténographe ou commis dans le bureau du Conseiller commercial. Elle avait dit qu'elle aimait la Russie, qu'elle voulait aider la Russie. Sokolov lui dit donc: "Vous pouvez être bien plus utile à la Russie si vous demeurez à votre poste actuel".

Madame Woikin elle-même a déclaré:

D. N'avez-vous pas cherché en 1944 à obtenir un emploi à l'ambassade soviétique?

R. Oui.

D. A qui vous êtes-vous adressée alors?

R. Je me suis adressée à Krotov; j'ai écrit une lettre.

D. A Krotov?

R. J'ai écrit une lettre, puis on m'a conseillé de voir Pavlov, mais je n'en ai plus entendu parler.

D. Comment vous a-t-on conseillé de voir Pavlov?

R. Après avoir écrit cette lettre, j'ai demandé par téléphone si on l'avait reçue et si on l'avait prise en considération. On m'a dit que oui et que j'obtiendrais un rendez-vous chez Pavlov. Je suis donc allée voir ce monsieur, mais je n'en ai plus entendu parler.

D. Vous avez vu Pavlov alors?

R. Oui, mais je n'en ai plus entendu parler.

Elle déclare avoir été invitée à dîner chez Sokolov et avoir accepté d'autres invitations à d'autres endroits. En fin de compte Sokolov lui a demandé, chez lui, si elle consentirait à lui fournir des renseignements utiles aux Soviets, ce à quoi elle a consenti quelques jours plus tard. Un peu plus tard, dit-elle, il lui a offert de la payer, mais elle a refusé d'accepter de l'argent. Il fut entendu qu'elle rencontrerait Mme Sokolov à des heures et à des endroits fixés d'avance, et lui remettrait les renseignements à elle. Il en fut ainsi, a d'abord déclaré le témoin, seulement lorsque les deux femmes allèrent au théâtre ensemble. A d'autres questions, cependant, qui lui furent posées au sujet de ses visites à un homme qui exerce une carrière libérale à Ottawa, elle répondit ce qui suit:

D. Vous n'avez jamais rencontré, vous n'y avez jamais rencontré qui que ce soit relativement à la transmission de renseignements?

R. *Puisque vous êtes au courant, vaut autant répondre oui.*

D. Vous dites?

R. Puisque vous le savez, je l'admets.

Elle n'a eu, d'après son témoignage, aucune relation avec cet homme qui exerce une carrière libérale, mais la salle d'attente, qui apparemment servait aux trois docteurs, servait, sur les instructions de Moscou, de lieu de réunion pour Woikin et le capitaine Gorshkov, l'un des "chauffeurs" du colonel Zabolin. C'est à la suite des renseignements fournis par Gouzenko qu'on a pu interroger Mme Woikin sur cette phase de ses agissements. Les réponses de Woikin établissent le fait. Dans son témoignage, Gouzenko avait déclaré ce qui suit:

D. Le mot *dubok*, dites-vous, s'applique généralement à toute cachette?

R. Exactement.

D. Désigniez-vous sous d'autres noms des cachettes particulières où devaient se tenir des réunions?

R. Non.

D. Il n'y avait pas de cachettes de ce genre à Ottawa ou à Montréal?

R. Comme je l'ai déjà dit dans mon rapport, le colonel Zabolin a envoyé des descriptions de cachettes qui pouvaient être désignées par des numéros.

D. Mais vous ne savez pas où se trouvaient ces cachettes?

R. J'en ai entendu parler; je n'ai aucune connaissance précise.

D. Ce mot cachette, d'après vous, désigne-t-il un endroit où se trouvaient cachés des documents, ou bien un endroit où se réunissaient des personnes?

R. Je vais compléter mon explication. J'ai appris, à la lecture de télégrammes, où se trouvait un de ces *duboks*, un endroit dans le cabinet de toilette d'un médecin.

D. A Ottawa?

R. Oui, à Ottawa. C'était un endroit où on se passait les documents.

D. Savez-vous de quel médecin il s'agit à Ottawa?

R. D'après le télégramme, ce médecin demeurait sur la rue _____

Je ne me rappelle plus l'adresse.

- D. Le médecin n'en savait rien?
- R. Certes non. A ce sujet, je me rappelle bien les faits, car la situation était assez singulière. L'un des membres du personnel de l'attaché militaire, le chauffeur Gorshkov, se faisait un jour soigner une dent par ce médecin.
- D. C'était un dentiste, alors?
- R. C'était un dentiste. A la même époque, l'un des agents, je pense que c'était Nora, se faisait soigner les dents au même endroit. Moscou a donc jugé bon qu'à ce moment-là les documents soient déposés dans le cabinet de toilette; environ une heure plus tard, Gorshkov allait chercher les documents dans le cabinet de toilette. Ils justifiaient leurs visites chez le médecin ou le dentiste en faisant soigner leurs dents.

A ce sujet Mme Woikin a déclaré ce qui suit:

- D. Vous n'avez jamais rencontré qui que ce soit dans cet endroit relativement à la transmission de renseignements?
- R. Puisque vous êtes au courant, oui.
- D. Vous dites?
- R. Puisque vous le savez, je l'admets.
- D. Que veut dire votre réponse? Donnez une réponse précise.
- D. Voulez-vous répondre et dire tout ce que vous savez, s'il vous plaît?
- R. (*Pas de réponse intelligible*).
- D. Quel est le nom du dentiste?
- R. Je l'ignore.
- D. Quelle est son adresse?
- R. Je ne connais pas le numéro exact, l'adresse; je sais que c'est passé le _____, c'est tout.
- D. Etiez-vous sous les soins de ce dentiste?
- R. Non.
- D. Vous alliez simplement à son bureau où vous remettiez les renseignements, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Comment pouviez-vous vous rendre à ce bureau si vous ne connaissiez pas le nom du dentiste?
- R. Je pouvais peut-être connaître le numéro.
- D. Qu'avez-vous dit? Je ne vous ai pas demandé ce que vous connaissiez peut-être, mais bien ce que vous connaissiez de fait?
- R. C'est à côté du _____; il y avait un endroit là; c'était tout.

- D. Sur l'avenue _____?
- R. Oui.
- D. On vous a demandé qui vous avez rencontré là. Vous avez mis bien du temps à répondre à cette question. Voulez-vous répondre maintenant?
- R. Plait-il?
- D. On vous a demandé qui vous avez rencontré là?
- R. Je ne sais pas qui c'était.
- D. Si j'ai bien compris, vous vous rendiez là et vous laissiez vos renseignements quelque part dans ce bureau?
- R. Oui.
- D. Ou bien deviez-vous confier les renseignements directement à une personne qui se trouvait là?
- R. Je devais les laisser, oui.
- D. Vous deviez les laisser là?
- R. Oui.
- D. A quel endroit précisément?
- R. Au cabinet de toilette.
- D. Au cabinet de toilette?
- R. Oui.
- D. Et à quel endroit du cabinet de toilette?
- R. Sous le couvercle. Je ne sais pas ce que c'est précisément, comment cela s'appelle.
- D. Vous voulez dire le réservoir?
- R. Oui.
- D. Sous le couvercle du réservoir?
- R. Oui.
- D. Vous avez soulevé le couvercle du réservoir et vous l'avez mis dessous.
- R. Oui.
- D. Combien de fois y êtes-vous allée?
- R. Seulement une fois.
- D. Qui vous avait dit d'y aller?
- R. M. Sokolov.
- D. Quand cela s'était-il décidé?
- R. Je ne me souviens pas quand cela s'était décidé précisément.

- D. Est-ce que cela avait été décidé après que vous aviez eu transmis d'autres renseignements à sa femme, ou avait-on décidé dès la première conversation d'adopter cette méthode?
- R. Je crois avoir rencontré sa femme une fois auparavant.
- D. Vous aviez rencontré sa femme une fois auparavant?
- D. Si vous n'avez rencontré sa femme que trois fois dans le but de lui communiquer des renseignements, pourquoi fallait-il que vous n'alliez qu'une fois chez ce dentiste et que vous vous conduisiez de façon aussi mystérieuse?
- R. Je ne sais pas.
- D. Vous suiviez simplement les instructions de Sokolov?
- R. Oui.

Il est impossible d'affirmer si, comme le témoigne Woikin, il n'y avait eu qu'une visite.

Les rencontres avec Mme Sokolov n'étaient pas fixées par un message à Sokolov ou à sa femme chaque fois que Woikin avait des renseignements à transmettre, mais chaque fois qu'ils se rencontraient ils fixaient une date pour un nouveau rendez-vous. Ces rencontres, selon Woikin, se produisaient "à peu près une fois par mois".

Woikin a reconnu subséquemment avoir reçu ce qu'elle appelait un "cadeau" de 50 dollars. Cette somme lui fut remise dans une enveloppe par Mme Sokolov, sous forme de billets de banque, alors qu'elles se trouvaient au théâtre ensemble. Woikin ignorait le contenu de l'enveloppe jusqu'au moment où elle l'ouvrit, une fois rentrée à la maison. L'enveloppe contenait en outre un mot de la main de Mme Sokolov, à l'effet que le contenu était un cadeau. Woikin croit que cet incident se produisit la deuxième fois qu'elle transmit des renseignements.

Vers la mi-septembre 1945, Woikin reçut l'information de madame Sokolov qu'elles ne se rencontreraient plus car il y avait des complications. Madame Sokolov ne donna pas d'autres précisions et Woikin dit qu'elles ne se revirent plus. Le 28 septembre elle fut désaffectée de la division du chiffre et n'eut désormais plus accès aux renseignements secrets.

Le témoignage de ce témoin en ce qui concerne les sentiments qui l'ont poussée à commencer à transmettre des renseignements a de l'importance et s'établit comme il suit:

D. Mlle Woikin, quand M. Sokolov vous a fait ses premières propositions, et vous dites que vous les avez acceptées au bout de quelques jours, pourquoi avez-vous accepté?

R. C'est un sentiment qu'on ne peut pas très bien exprimer.

D. Qu'est-ce que c'est?

R. Une sentiment qu'on ne peut pas très bien exprimer.

D. Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire. Vous êtes née au pays?

R. Oui.

D. Vos parents y sont venus avant 1900?

R. Oui.

D. Pourriez-vous alors expliquer pourquoi vous étiez disposée à faire ce que Sokolov vous a demandé?

R. C'est peut-être parce que j'ai un sentiment d'amour pour ce pays-là. C'est peut-être parce que nous croyons qu'il y a—nous avons peut-être tort, nous avons peut-être raison—mais qu'il y a de l'espoir pour les pauvres, ou quelque chose comme ça.

D. Oui?

R. Je ne sais pas pourquoi j'avais cela, mais je l'avais.

D. Si je comprends bien ce que vous voulez dire, vous aviez de la sympathie pour l'Union Soviétique?

R. Oui.

En janvier 1946 Woikin se rendit à l'ambassade de Russie et y rencontra Vitali Pavlov, le deuxième secrétaire, et Mme Veronina, une secrétaire dans la division consulaire dirigée par Pavlov, et y avait fait une requête dans le but de devenir citoyenne soviétique. Au moment où elle rendait témoignage elle n'avait pas encore été avisée si cette requête avait été agréée ou pas. Woikin déclara qu'elle voulait aller vivre en Russie et que c'est pour ce motif qu'elle avait présenté cette requête. Elle affirma dans sa déposition:

D. Vous voudriez alors devenir citoyenne soviétique?

R. Oui.

D. Pourquoi?

R. Je ne puis pas répondre, je ne sais pas comment répondre à cela.

D. Ne vous pressez pas, dites-nous ce que vous croyez et ce que vous pensez.

R. C'était peut-être à cause de la vie que j'ai faite, peut-être—simplement que je songe à ce pays au point de vue de la sécurité et que j'aimerais y habiter.

D. Qui vous dit que la sécurité existe en ce pays? Comment le savez-vous?

R. Bien. . .

D. Comment êtes-vous arrivée à cette conclusion?

R. Je ne sais pas comment je suis arrivée à cette conclusion.

D. Vous deviez avoir certaines raisons?

R. Bien, c'était peut-être à cause de ce que j'ai lu—de ce que j'ai lu, justement, c'est ce que je veux dire.

D. Qu'est-ce que vous entendez par la sécurité?

R. Il fut un temps où j'étais très pauvre, j'imagine; et mon bébé est mort parce que nous n'avions pas de soins médicaux et ça ne semblait rien faire à personne. Mon mari était malade et à tel point que personne ne semblait intervenir.

D. Il n'y avait pas de service public de santé là où vous vous trouviez?

R. Non, il n'y en avait pas.

Elle nia être membre du parti communiste. De son témoignage il ressort cependant qu'elle s'était fait une idée de la vie en Russie d'après ce qu'elle avait lu et ce qu'elle avait cru. L'état d'esprit dans lequel elle se trouvait suffisait donc à lui faire oublier les serments d'allégeance et de discrétion qu'elle avait prêtés. Ils cessèrent d'avoir pour elle quelque importance morale que ce fût si l'on peut supposer toutefois qu'ils en eussent jamais eue. En complétant le formulaire de l'inscription nationale le 20 août 1940, elle affirma qu'elle n'était citoyenne d'"aucun pays". Cependant en présentant une demande d'emploi pour le service de l'Etat en septembre 1943 elle déclara être sujet britannique d'origine russe.

Le 10 avril 1946 Woikin se reconnut coupable par devant un juge de la cour du comté de Carleton aux chefs d'accusation suivants:

Parce que ladite Emma Woikin, du 1er mai 1945 au 7 septembre 1945, dans la ville d'Ottawa, dans ledit comté, et ailleurs dans la province d'Ontario, alors qu'elle avait en sa possession et sous sa garde certains documents et renseignements auxquels elle avait accès du fait qu'elle occupait un emploi de Sa Majesté, a illégalement communiqué ces documents et renseignements à une personne autre que celle à qui elle était autorisée à les communiquer ou à laquelle elle avait le

devoir de les communiquer dans l'intérêt de l'État, et a par là commis un crime défini par l'article 4 (1) (a) de la Loi sur les secrets officiels, chapitre 49, des Statuts du Canada de 1939.

Parce que ladite Emma Woikin, du 1er mai 1945 au 7 septembre 1945, dans la ville d'Ottawa, dans ledit comté et ailleurs dans la province d'Ontario, alors qu'elle avait en sa possession et sous sa garde certains documents et renseignements auxquels elle avait accès du fait qu'elle occupait un emploi de Sa Majesté, a illégalement utilisé les renseignements qu'elle avait en sa possession à l'avantage d'une Puissance étrangère, à savoir: l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, et a par là commis un crime défini par l'article 4 (1) (b) de la Loi sur les secrets officiels, chapitre 49, des Statuts du Canada de 1939.

SECTION IV. 1.

NORMAN VEALL, Montréal

Dans un document contenant des instructions à l'adresse de Sam Carr et rédigé par le lieutenant colonel Rogov, avec titre *Tâche N° 2 du 15.6.45*, dont il a été question ailleurs dans ce rapport, on trouvera ce qui suit relativement à cet homme:

FRANK: 1. Sur la foi de renseignements antérieurement communiqués au sujet de A. N. Veale (un Anglais), nous savons que jusqu'en 1942 il a travaillé dans le service météorologique de la Royal Air Force, à Cambridge. Il fut ensuite envoyé au Canada chargé d'une mission scientifique. Avant son départ, Veale reçut est censé avoir reçu des instructions de son directeur de se mettre en contact avec votre société.

2 copies
assignée
15.6.45

Les détails seront éclaircis par l'entremise de l'ingénieur Chub-chimiste, un ami de Sam Carr, et aussi par Debouz, tous deux suivant le plan des unions ouvrières.

Nous voudrions maintenant obtenir plus de détails au sujet de Veale, de sorte qu'il serait bon que pour la prochaine rencontre (15.7.45) vous nous fournissiez, par écrit, des éclaircissements relativement aux questions suivantes:

- (a) Veale a-t-il réellement travaillé au service météorologique de la Royal Air Force à Cambridge et sa mission (séjour) au Canada a-t-elle un rapport direct avec son service en Angleterre.
- (b) Si ces faits sont confirmés, vous devriez chercher à entamer une conversation franche avec ~~lui~~ Veall et lui ~~poser~~ poser directement la question, lui demander ce qu'il attend de vous.
- (c) Cependant, si, au cours de la conversation, Veale faisait allusion au fait qu'il est membre de la société et aux instructions de son directeur en Angleterre de se mettre en contact avec la société canadienne, demandez-lui alors de donner le nom de la personne qui lui a donné ces instructions.
- (d) N'acceptez de Veale aucun document et ne faites pas voir que vous vous intéressez à ses renseignements quels qu'ils soient.

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

Ce qui précède remplit une page et demie du document original. La note en marge, selon l'habitude de Rogov, est sans doute le premier renseignement reçu de "Frank" (Sam Carr) en réponse aux instructions.

En ce qui concerne Veall, Gouzenko a témoigné comme suit:

- D. Restez-en là pour l'instant. Savez-vous quelque chose de Veall?
- R. Oui.
- D. Voulez-vous dire aux Commissaires ce que vous savez de Veall? Est-ce son vrai nom?
- R. Oui, c'est son vrai nom.
- D. Que savez-vous de lui?
- R. Sam Carr a dit à Motinov qu'un certain Veall lui avait offert ses services et qu'il était membre du parti communiste en Angleterre; il a ajouté qu'il était membre du parti communiste et il montra à Carr un certificat rédigé par un communiste qui avait été appréhendé en Angleterre.
- D. Où avez-vous obtenu ce renseignement?
- R. Il était contenu dans un télégramme que le colonel Zabotin envoya à Moscou relatant la rencontre de Motinov avec Carr.
- D. C'était un télégramme chiffré par vous dans l'exercice de vos fonctions?
- R. Oui.

Le 9 août 1945, Zabotin télégraphia au "Directeur" dans les termes suivants:

243

Au Directeur,

Alek nous a fait savoir qu'il a rencontré Norman Veal (il était chez lui). Veal travaille au laboratoire de la succursale du Conseil des recherches scientifiques, à Montréal, où il est en charge de la préparation d'instruments de verre d'essai et d'autres articles de verre. Il vint d'Angleterre en 1943, où il fut membre du parti durant plusieurs années. Il s'occupa de météorologie dans la R.A.F. britannique. Il fait partie de la Canadian Association of Scientific Workers et y est employé à titre de correspondant étranger. C'est à ce titre qu'il visita notre ambassade et causa avec un de nos attachés de presse qui a la direction du service des nouvelles, la distribution des périodiques et ainsi de suite. Il a demandé l'avis d'Alek: Vaut-il la peine pour lui (Veal)

de transmettre des renseignements sur la bombe atomique.

Alek a répondu dans la négative. Alek a déclaré que Veal occupe un poste plutôt inférieur et qu'il a très peu de renseignements. . . . Il est enclin à être négligent, car il entama cette conversation en présence de son épouse. Il est passablement reconnu au laboratoire comme étant un "rouge". Il est âgé de 25 ans. Il est marié et père d'un enfant. Son adresse: 2870, rue Van Horne, appartement 5, téléphone-Atlantic 2084. N'avons donné à Alek aucune tâche concernant Veal. Il se peut qu'il soit déjà associé avec le Voisin. Je juge donc nécessaire d'avertir le Voisin. Veuillez corriger:

Grant.

9.8.45.

"Alek" est le professeur Alan Nunn May, au sujet duquel nous faisons également rapport, qui, avec Veall, était membre du groupe de savants anglais qui sont venus au Canada en 1943 pour travailler au projet de la bombe atomique sous les auspices du Conseil national de recherches à Montréal. Le "voisin" est le pseudonyme que les Russes emploient pour désigner leur police secrète, la N.K.V.D., dirigée au Canada par Vitali Pavlov, le deuxième secrétaire de l'ambassade à Ottawa.

Le 22 août 1945, le "Directeur" télégraphia à Zabotin l'extrait suivant:

A Grant.

1. Votre 243.

Nous n'avons ici aucun renseignement compromettant sur le compte de Veal. Néanmoins, vu qu'il possède une lettre de recommandation d'un sociétaire arrêté en Angleterre (lettre qu'il n'a pas pris la précaution de détruire), nous sommes forcés d'éviter tout rapport avec lui, d'autant plus que plusieurs l'appellent déjà "un Rouge".

Le voisin doit sûrement le connaître; sinon apprenez-lui qu'on a violé mes instructions.

Avertissez Alek de n'avoir aucun entretien avec lui au sujet de notre travail.

Un "sociétaire" signifie un "membre du parti communiste de tout pays, sauf l'Union soviétique elle-même". "Société" est le terme employé par les Russes pour désigner le parti lui-même.

Dans un livre tenu par M. Boyer en 1944, une page contient les noms "*Norman Veall, Steinberg, Gerson*".

Le nom fictif de Steinberg était "*Berger*" et celui de Gerson, "*Gray*".

Parlant de son affiliation à la Canadian Association of Scientific Workers, M. Boyer a dit ce qui suit:

D. Et l'exécutif comprend qui?

R. Il y en a deux autres: M. P. R. Wallace, que j'ai déjà dit être le président de la succursale de Montréal, et Norman Veall.

D. Oh! vous le connaissez?

R. Oui.

D. Et quelles sont ses tendances?

R. Nettement ouvrier-progressiste, communiste. Il est Anglais.

Shugar connaissait aussi Veall. Tous deux étaient membres de l'Association, comme l'était Frank Chubb par l'entremise de qui, comme Carr l'a dit à Rogov, "les détails seront transmis". Chubb a témoigné en partie comme suit:

D. Il mentionne en tout premier lieu un nommé Veall, qui je puis vous dire a comparu ici et a rendu témoignage devant la Commission. Connaissez-vous Veall?

R. Oui, je connais M. Veall.

D. Depuis combien de temps le connaissez-vous?

R. Je dirais que je le connais depuis l'automne 1943.

D. Comment l'avez-vous connu?

R. J'ai rencontré M. Veall durant la période d'organisation de la Canadian Association of Scientific Workers.

D. Etes-vous membre de cette association?

R. Je suis membre du comité exécutif de la succursale de Montréal.

D. Etes-vous membre de l'exécutif fédéral ou simplement membre de l'exécutif de Montréal?

R. Seulement de l'exécutif de Montréal.

D. Depuis combien de temps faites-vous partie de cet exécutif?

R. J'en ai fait partie depuis mon élection officielle qui a eu lieu, si je me le rappelle bien, en novembre 1943, jusqu'à ma démission qui précéda mon départ pour les États-Unis.

D. Avez-vous occupé un autre poste que celui de membre de l'exécutif; avez-vous déjà été secrétaire?

R. J'étais secrétaire-archiviste ou secrétaire des sociétaires.

Au sujet de Chubb, M. Boyer a déclaré:

D. Et quelles étaient ses attaches politiques?

R. Ouvrier-progressiste.

D. Communiste?

R. Oui.

D. Nettement communiste, n'est-ce pas?

R. Nettement communiste.

Veall a également dit ce qui suit au sujet de Chubb:

R. Je savais que Chubb était membre du parti ouvrier-progressiste et je ne suis pas certain s'il a parlé de la possibilité que j'en fasse partie. Je crois que Chubb est le seul membre du parti ouvrier-progressiste, la seule personne que je connaissais du parti ouvrier-progressiste.

Nous constatons que Chubb était associé à d'autres personnes mentionnées dans le présent rapport, qui n'étaient pas membres de la Canadian Association of Scientific Workers. Par exemple, dans un calepin trouvé dans une malle à la maison de Gerson, on trouva les noms de "*Mme Beining, Bert Gerson, Mme Schlein, Chubb, Ben B.*" (Burman) "*Agatha*" (Chapman) "*Nightingale*"; tous sur la même page. Gerson a dit que c'était une liste de personnes qui avaient acheté des billets pour une loterie d'obligations de la Victoire. Sous ce rapport, le témoignage de Chubb est le suivant:

D. N'est-il pas étonnant que votre nom soit inscrit dans le calepin de M. Gerson, avec la mention que vous aviez versé une somme d'argent, et pourtant vous n'avez même jamais entendu parler de Gerson, n'est-ce pas?

R. C'est vrai.

D. Avez-vous déjà acheté des obligations de la victoire?

R. Oui, j'ai acheté des obligations de la victoire par l'entremise de la compagnie où j'étais employé.

D. Quelle était cette compagnie?

R. La Dominion Oilcloth and Linoleum Company.

D. Et quand était-ce?

R. Oh, j'en ai acheté au cours des deux ou trois derniers emprunts. Je crois que vous pouvez vérifier cela dans les livres de la compagnie.

D. A qui avez-vous fait vos versements?

R. Ils furent déduits de mon salaire.

- D. Et vous n'avez jamais communiqué avec Gerson sous ce rapport?
- R. Non, monsieur.
- D. Furent-elles les seules obligations de la victoire que vous ayez achetées?
- R. Oui, monsieur.
- D. Bien, dans cette même pièce, monsieur Chubb, sous le titre: *Obligations de la Victoire \$50. Cinq billets*, que l'on nous a représenté comme une loterie, il y a un certain nombre de noms et l'un d'entre eux est Chubb, et en regard de ce nom se trouve l'indication "Payé". Que savez-vous de cela?
- R. Je n'en sais rien.
- D. Puis, sur une autre page, il y a une liste, et les noms sont tous numérotés. Le numéro 16 est *F. Chubb, Payé*. N° 18, *Frank Ch. Payé*. N° 22, *F. Chubb, Payé* N° 24, *F. Chubb, Payé* et 26 est *F. Chubb, Payé*; vous ne savez rien de cela?
- R. Non, monsieur.
- D. D'après cette liste, vous êtes en très bonne compagnie. Plusieurs noms ont été mentionnés ici, et vous n'en savez rien?
- R. Non, monsieur.
- D. Et, de la même façon, vous ne savez pas comment il se fait que votre nom est inscrit dans les dossiers de l'ambassade soviétique?
- R. C'est exact.

On peut mentionner le témoignage suivant de Chubb:

- D. Monsieur Chubb, vous avez pu apprendre, par les journaux, que certains documents authentiques et secrets de l'ambassade russe ont été soumis à la Commission royale. Votre nom figure sur l'un de ces documents et c'est à ce sujet que nous vous demandons d'aider la Commission si vous le pouvez. Tout d'abord, quelle est votre occupation actuelle?
- R. Voici, je suis chimiste en science organique; je suis actuellement étudiant diplômé de l'University of Southern California et je fais un peu d'enseignement à cette université.
- D. Vous êtes parti d'ici le 1er mars?
- R. Oui, monsieur.
- D. Quelle année?
- R. Cette année.
- D. Vous avez habité continuellement la Californie depuis cette date?
- R. Oui.

- D. A quelle date êtes-vous allé en Californie?
 R. J'ai quitté Montréal le 1er mars.
 D. Avant votre départ pour la Californie, de quoi vous occupiez-vous?
 R. J'étais employé à titre de chimiste à la Dominion Oilcloth and Linoleum Company.
 D. Pendant combien de temps êtes-vous demeuré à l'emploi de cette maison?
 R. Dix ans, ou plutôt onze ans, depuis août 1935.
 D. Quel âge avez-vous?
 R. J'ai trente-deux ans.
 D. Êtes-vous né à Montréal?
 R. Je suis né dans la ville de Québec.
 D. Quels sont maintenant les titres et les diplômes que vous avez, monsieur Chubb?
 R. Je suis bachelier ès-sciences de l'Université McGill.
 D. En quelle année avez-vous obtenu ce diplôme?
 R. 1935.
 D. Y a-t-il divers genres de chimie?
 R. Bien, il y a la chimie organique et la chimie physique; il y a ensuite une différence entre le chimiste proprement dit et l'ingénieur-chimiste.
 D. Quelle est la description de vous-même que vous préférez?
 R. Chimiste.

Chubb a aussi déclaré:

- D. Le témoin connaît-il Sam Carr?
 R. Non, monsieur.
 D. Connaissez-vous Fred Rose?
 R. Non, monsieur.
 D. Avez-vous connu Veall comme membre du parti communiste?
 R. Non, monsieur.
 D. L'avez-vous connu comme intéressé aux idées du parti communiste?
 R. Pas particulièrement.

D. Etes-vous membre du parti communiste?

R. Non, monsieur.

D. Pourrait-on dire que vous êtes un communiste?

R. Non, monsieur.

D. La raison pour laquelle je vous demande cela, c'est que des témoins ont dit devant la Commission que vous étiez communiste. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

R. Que je ne suis pas un communiste.

D. Avez-vous des tendances ou des sympathies quelconques pour le communisme ou les idées marxistes?

R. Non, pas particulièrement.

D. Connaissez-vous le professeur Allan Nunn May?

R. Oui.

D. Connaissez-vous un homme du nom de David Shugar?

R. Oui, je connaissais M. Shugar.

D. Comment l'avez-vous connu?

R. A la Canadian Association of Scientific Workers.

D. Vous avez dit dans votre témoignage, un peu auparavant, que vous aviez lu ou entendu des doctrines marxistes, n'est-ce pas?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Vous ne vous souvenez pas d'avoir dit cela?

R. Non, monsieur.

D. Bien, l'avez-vous fait?

R. Bien, j'ai lu—la seule chose—non, je ne puis me souvenir d'aucune littérature marxiste véritable. Je suis un grand lecteur et j'étudie; du moins, j'ai lu divers livres sur la politique et j'ai pu avoir lu—peut-être ai-je lu des choses que l'on pourrait appeler. . .

D. Monsieur Chubb, c'est vous qui avez fait la lecture et non pas moi; je vous ai demandé si vous aviez lu de la littérature ou des documents marxistes?

R. Oui.

D. Oui? Très bien. Avez-vous fait cette lecture une fois seulement ou plus d'une fois?

R. Une fois, je dirais.

D. Une seule fois?

R. Oui.

D. Et quand était-ce?

R. Il y a six ou sept ans peut-être.

D. Et qu'avez-vous lu?

R. Je crois que c'est quelques passages de Karl Marx. Je ne m'en souviens pas au juste.

D. Où aviez-vous pris cela?

R. Je l'ai acheté dans une librairie.

D. A Montréal?

R. Oui.

D. Alors que vous étiez à McGill?

R. Non, monsieur, plus tard.

D. En quelle année environ?

R. Oh! peut-être en 1936 ou 1937.

D. Vous souvenez-vous du nom du magasin?

R. Non, monsieur.

D. Qu'est-ce qui a suscité votre intérêt?

R. J'ai simplement pensé que j'aimerais à lire quelque chose à ce sujet.

Nous pensons que le témoignage de Veall et de Boyer au sujet des vues de Chubb est exact. Nous pensons aussi que la déclaration, au dossier de l'ambassade, à l'effet que Chubb connaissait Carr et que les "*détails seraient éclaircis*" par l'entremise de Chubb, est exacte. Selon nous, Chubb n'est pas un témoin digne de foi.

Pour revenir au document intitulé "Tâche N° 2, 15.6.45", Veall a déclaré qu'à compter du début de 1939 jusqu'au mois de décembre 1941, il a travaillé pour le service météorologique du ministère de l'Air en Angleterre, jusqu'en décembre 1941, alors qu'il fut transféré au projet de l'énergie atomique, venant au Canada en janvier 1943. Le travail de Veall consistait en la fabrication des instruments de verre. Veall a témoigné comme suit:

D. Alors, M. May, Allan Nunn May, était membre de la mission?

R. Oui.

D. L'aviez-vous connu en Angleterre?

R. Oui, il travaillait au projet à Cambridge alors que j'y travaillais moi-même.

- D. Quelles furent vos relations avec le parti communiste en aucun temps ou aucun endroit?
- R. Bien, en 1937 ou 1938, je ne me souviens pas au juste de l'année, je m'associâi à un organisme connu sous le nom de Young Communist League. Nombre de mes condisciples y appartenaient et, au cours des vacances de l'été, j'avais l'habitude d'aller camper ou de faire de la bicyclette en fin de semaine. J'avais alors environ dix-huit ans. Je dois faire remarquer que, dans le temps, je suivais des cours du soir en vue de l'obtention de mon diplôme, et c'était simplement une mode pour la plupart des gens, du moins quelques-uns de mes compagnons de classe, que de faire partie de la Young Communist League, et j'ai été avec eux pendant environ trois mois.
- D. Vous voulez dire que vous avez été membre de cette ligue pendant cette période?
- R. Oui.
- D. Et pendant environ trois mois seulement, dites-vous?
- R. J'estimerai que c'est bien cela. Ce n'est que pendant le temps que je rencontrais ces gens; c'était pendant les vacances d'été.
- D. Vous avez alors quitté la Young Communist League?
- R. J'ai encore conservé des relations avec un ou deux de mes amis.
- D. Pendant que vous avez été membre de la Young Communist League avez-vous payé une cotisation?
- R. Oui.
- D. Quand avez-vous cessé de verser une cotisation à la Young Communist League?
- R. Je ne puis dire si c'était une cotisation hebdomadaire ou mensuelle, je ne puis m'en souvenir maintenant, mais lorsque j'ai cessé d'aller à ses réunions j'ai cessé de payer ma cotisation.
- D. Quel était le montant de la cotisation; vous en souvenez-vous?
- R. Je ne puis me le rappeler au juste. Il était tout à fait nominal, 3 d. par semaine, peut-être.
- D. Combien d'adhérents comptait cette succursale, monsieur Veall?
- R. Je pourrais dire qu'elle comptait alors quinze ou vingt personnes, et que leurs âges variaient de seize à vingt ans environ.
- D. Avait-elle un nom? Portait-elle un nom particulier?
- R. La succursale Hendon de la Young Communist League.

D. Y avez-vous jamais occupé un poste?

R. Non, je n'y ai pas occupé de poste officiel.

D. Savez-vous à quoi servaient ces paiements hebdomadaires; pouvez-vous nous en dire quelque chose?

R. La succursale en retenait une portion et le reste allait aux bureaux-chefs et servait à aider un journal.

D. Quel était le nom du journal?

R. *The Challenge*. D'après ce que je puis comprendre, pour ce qui est des finances, il y avait toujours une collecte à presque toutes les réunions où je suis allé, soit pour payer la location de la salle soit pour envoyer plus d'argent au *Challenge*. On n'avait jamais assez d'argent.

D. C'est-à-dire, en plus des 3 d. hebdomadaires, il y avait des demandes d'argent chaque fois que vous vous réunissiez?

R. Et puis il y avait toujours des collectes pour les personnes à la charge des hommes faisant partie de la Brigade internationale et des collectes pour des fournitures médicales pour l'Espagne et la Chine, et ainsi de suite. Je puis vous assurer que c'était une affaire très coûteuse.

D. Ce groupe auquel vous apparteniez faisait-il rapport au parti communiste à Moscou?

R. Certainement non.

D. A qui l'argent était-il envoyé?

R. Il allait au bureau national à Londres.

D. A Londres?

R. Oui.

D. Et le bureau national à Londres avait des relations avec Moscou?

R. Oui, je le suppose.

D. De sorte que Moscou connaissait indirectement l'existence de votre groupe?

R. Certainement.

D. Puis la pièce 19-D se continue:

Nous voudrions maintenant obtenir plus de détails au sujet de Veale, de sorte qu'il serait bon que pour la prochaine rencontre (15 juillet 1945) vous nous fournissiez, par écrit, des éclaircissements relativement à ce qui suit.

Je voudrais que vous vous rappeliez ces dates. La première, celle de l'assignation de la tâche à Sam Carr, est le 15 juin 1945?

R. Oui.

D. Un mois plus tard. Ces réunions se tenaient à des intervalles réguliers. De sorte que le 15 juillet Carr devait faire rapport à Rogov sur les questions suivantes:

(a) *Veale travaille-t-il réellement au service météorologique de la Royal Air Forcé à Combridge, et son séjour au Canada a-t-il un rapport direct avec son service en Angleterre?*

C'était ce que Carr devait d'abord découvrir. C'est-à-dire, qu'à l'époque où vous travailliez au Canada, à cette époque apparteniez-vous encore au service météorologique en Angleterre, et quelle relation existait-il entre ce que vous aviez fait en Angleterre et ce que vous faisiez au Canada? Quand on vous a envoyé ici pour cette mission, êtes-vous encore resté attaché au service à l'emploi duquel vous étiez en Angleterre?

R. Oui, le projet d'énergie atomique.

D. Et le travail que vous accomplissiez au Canada était la continuation de celui que vous aviez accompli en Angleterre?

R. Oui.

D. C'était la première chose que Carr devait découvrir et signaler à Rogov. La deuxième est:

Si ces faits sont confirmés, cherchez à entamer une conversation franche avec Veale et posez-lui directement la question: "Qu'attend-il de vous?"

Puis dans la marge on lit ceci, monsieur Veall:

*Les détails seront éclaircis par l'entremise de l'ingénieur Chub,
—chimiste, . . . un ami de Sam.*

C'est-à-dire, un ami de Sam Carr.

Et aussi par Debouz, les deux suivant le plan des unions ouvrières.

En premier lieu, connaissez-vous un homme du nom de Chubb?

R. Oui.

D. Qui est-il?

D. Il est—Je l'ai rencontré lorsqu'il était membre de la Canadian Association of Scientific Workers.

D. Il n'est pas Anglais?

R. Non.

D. Et vous l'avez rencontré après votre arrivée au Canada?

R. Oui, je l'ai rencontré il y a environ dix-huit mois.

D. A Montréal?

R. A Montréal.

D. Dans quelles circonstances l'avez-vous rencontré, en rapport avec la Canadian Association of Scientific Workers?

R. Oui.

D. Quand êtes-vous entré dans cet organisme?

R. En réalité j'ai pris une part active à la formation de cette association. C'était, je crois, vers juillet 1944.

D. Et Chubb assistait-il à cette assemblée?

R. Oui.

D. Était-ce la première fois que vous le rencontriez?

R. C'était la première fois que je le rencontrais. Je crois qu'avant cette assemblée il y avait eu une ou deux assemblées non officielles chez M. Boyer, auxquelles avaient assisté les personnes dont j'ai cité les noms.

D. Chubb avait-il assisté à l'une ou l'autre de celles-ci?

R. Chubb avait assisté à l'une de celles-ci ou aux deux. Je ne puis me rappeler qui l'avait présenté.

D. Je reviens maintenant à la pièce 19-D:

Les détails seront éclaircis (ou expliqués) par l'ingénieur Chubb—

Il s'agit de Frank Chubb?

R. Oui.

—un chimiste—ami de Sam—

C'est-à-dire Sam Carr.

—et aussi par Debouz—

La preuve entendue par la Commission indique que *Debouz* est le nom fictif de Rose.

R. Oui, c'est ce que j'apprends.

D. Connaissez-vous Fred Rose?

R. Je l'ai rencontré deux fois.

Tel qu'indiqué au télégramme de Zobotin du 9 août 1945, Veall a effectivement visité l'ambassade soviétique au sujet de la Canadian Association of Scientific Workers.

- D. Après avoir entrepris votre correspondance avec Volenko, l'avez-vous vu de temps à autre à l'ambassade?
- R. Je ne l'ai jamais vu à l'ambassade sauf à l'occasion de cette réception officielle. Et un jour de l'été dernier—et encore une fois je ne puis vous donner la date—il était à Montréal. Il avait coutume de m'envoyer—lorsque nous sommes entrés en relations, il avait coutume de m'envoyer des journaux scientifiques russes; j'en ai deux ou trois quintaux chez moi; il se trouvait à Montréal et il m'a téléphoné pour me dire qu'il avait deux colis de livres pour moi. Je l'ai rencontré à l'hôtel Windsor où nous avons déjeuné ensemble.
- D. En combien d'occasions êtes-vous allé à l'ambassade russe?
- R. Une fois.
- D. Vous étiez-vous rencontrés en dehors de l'ambassade — ?
- R. Avant que vous ne poursuiviez, je devrais peut-être vous dire que j'ai aussi rencontré Volenko il y a trois ou quatre mois. Nous avons déjeuné ensemble au Château Laurier.
- D. Seulement tous les deux?
- R. Oui.
- D. En quel mois était-ce, monsieur Veall?
- R. Probablement en février.
- D. C'était en février de cette année?
- R. Oui.
- D. Que vous avez déjeuné avec Volenko?
- R. Oui.
- D. A quelle occasion était-ce?
- R. Je me trouvais de passage à Ottawa et il y avait une ou deux questions que je voulais discuter avec lui surtout au sujet de l'Organisme d'alimentation et d'agriculture des Nations Unies. Comme vous le savez, les Russes n'y ont pas coopéré, et j'étais plutôt désireux de découvrir pourquoi les Russes ne coopéraient pas; et aussi étant plutôt intéressé à l'Organisme éducatif, scientifique et culturel des Nations Unies, et de nouveau les Russes n'y coopéraient pas, et j'ai voulu essayer d'en découvrir les raisons.
- D. Avez-vous obtenu les renseignements?
- R. Obtenir des renseignements de Volenko était à mon avis chose très difficile.
- D. Avez-vous obtenu les renseignements?
- R. Il refusait simplement de parler.

- D. Et vous n'avez rien obtenu?
 R. Il refusait simplement de parler.
 D. Vous n'avez rien obtenu?
 R. Non.

L'inscription concernant la tâche N° 2 à l'effet que "*les détails seront éclaircis . . . selon le plan des unions ouvrières*" devrait être lue relativement au témoignage suivant de Veall.

- D. Je reviens à la pièce 19-D, le mémoire que je lisais:
Les détails seront éclaircis (ou expliqués) par l'ingénieur Chubb, ami de Sam, et aussi par Debouz _____.
 Je vous ai dit que *Debouz* est en réalité Fred Rose
. . . les deux selon le plan des unions ouvrières.
 Est-ce que cela signifie quelque chose pour vous "selon le plan des unions ouvrières"?
 R. Je crois que Frank Chubb était membre d'un syndicat; c'est-à-dire, l'Association of Technical Employees.
 D. Et vous nous avez dit que la British Association of Scientific Workers était devenue un syndicat en 1941?
 R. En 1940, je crois; et elle s'est affiliée au Congrès des métiers et du travail en 1941.
 D. Et a-t-on discuté la question de savoir si la Canadian Association of Scientific Workers devait devenir un syndicat?
 R. Oui.

Le fait pour Veall et Chubb d'être membres tous deux de la Canadian Association of Scientific Workers constituait le contact par lequel Chubb communiquait avec Veall.

Nous revenons au témoignage de Veall:

- D. Voyez-vous, Moscou dit que vous avez ceci entre vos mains, et une des raisons pour lesquelles on craignait apparemment de vous utiliser ici était que vous aviez cette lettre et que vous l'aviez montrée à quelqu'un. Que pouvait-elle être?
 R. Voici, j'ai beaucoup de livres, de documents, etc., et j'en ai apporté un certain nombre d'Angleterre. Plusieurs personnes m'ont dit, en fait May lui-même, dans un entretien qui pouvait être le seul mentionné dans ce témoignage, que j'avais été plutôt stupide d'avoir été si franc dans l'expression de mes opinions politiques.

- D. May vous a dit cela?
- R. Oui.
- D. En fait, vous avez été passablement franc, n'est-ce pas, dans l'expression de vos opinions politiques?
- R. Oui.
- D. Et ces opinions politiques auraient pu, sans grande difficulté, être qualifiées de rouges?
- R. Exprimez cela ainsi: je ne serais pas offensé si quelqu'un m'appelait un Rouge.
- D. Seriez-vous offensé si quelqu'un vous appelait communiste?
- R. Non, vraiment; sauf que je ne crois pas que ce soit une étiquette peu recommandable pour une personne. Dans mon propre cas, mes opinions politiques varient de jour en jour. Je pourrais lire un livre nouveau et j'aime considérer chaque question selon sa valeur intrinsèque et me former une opinion d'après tous les faits que j'ai. Si je lis un autre livre par un autre auteur et j'obtiens plus de faits, je pourrais modifier mon opinion en conséquence. Je crois qu'il serait généralement juste de dire que je le suis. Je pourrais dire qu'un Communiste serait très près de mes sympathies politiques, du moins quant à la base du marxisme.
- D. Du moins pour quoi?
- R. Du moins je pourrais me désigner marxiste.
- D. Revenons à la pièce 20-F quelques minutes.
Alec nous a fait savoir qu'il a rencontré Norman Veale (il était chez lui).
- L'adresse donnée dans le même télégramme est 2870, Van Horne, Appartement 5. Est-ce votre adresse?
- R. C'est mon adresse.
- D. Le numéro de téléphone est Atlantic 2084?
- R. Oui.
- D. Quel âge avez-vous?
- R. Je suis né en 1919; ce qui fait que je suis âgé de vingt-sept ans.
- D. Vous êtes marié?
- R. Oui.
- D. Vous avez un enfant?
- R. Oui.
- D. Ainsi, ce renseignement était exact?
- R. Oui.

D. Maintenant, Alec est à faire rapport, voyez-vous, et il se peut fort bien que Sam Carr se servait de May pour obtenir des renseignements de vous ou sur votre compte.

Veale travaille au laboratoire de la succursale du Conseil de recherches scientifiques à Montréal.

Cela était exact à cette époque?

R. Oui.

Où il est en charge de la préparation d'instruments de verre d'essai et d'autres articles de verre.

Cela constitue-t-il une affirmation exacte?

R. En partie. Ce n'est pas une description que j'appliquerais à mon travail. Je travaille à des instruments de mesure. Le mot "récipient" est plutôt . . .

D. Vous devez tenir compte que c'est une traduction d'un document russe écrit par un homme qui n'est probablement pas versé en langage technique. Est-ce exact en substance?

R. Oui.

D. *Il est arrivé d'Angleterre en 1943?*

Cela est exact?

R. Oui.

D. *En Angleterre il fut membre du parti pendant plusieurs années.*

Vous dites que vous avez été membre pendant plusieurs mois?

R. De la Young Communist League.

D. De la Young Communist League, oui. Voyez-vous une distinction entre elle et le parti communiste?

R. Nettement, je le crois.

D. Vous le croyez nettement?

R. Il y a une distinction.

D. Quelle est cette distinction?

R. D'abord, ce sont des organismes absolument distincts, et en plus de cela la Young Communist League, du moins dans le temps où j'en faisais partie, était surtout un club de jeunes, plutôt un groupement social.

D. Nous avons des témoignages ici devant la Commission qu'en Russie il y a le parti communiste officiel et qu'il y a en plus de cela le Komsomol, qui est la Young Communist League.

R. Oui.

D. L'organisme en Angleterre était semblable?

R. C'est ce que je pourrais dire.

D. Apparemment?

R. Oui.

D. Et vous n'apparteniez pas au parti communiste en Angleterre mais vous avez fait partie de la Young Communist League pendant un certain temps?

R. Oui.

D. Ces gens disent pendant plusieurs années, mais vous nous avez dit ce matin pendant plusieurs mois. Vous vous êtes tenu en contact avec un certain nombre de vos amis qui étaient membres et qui ont continué d'être membres de la Young Communist League, cela est exact, n'est-ce pas?

R. Oui, et naturellement lorsque j'étais à Cambridge, mes inclinations naturelles avaient une tendance, je crois, à graviter vers les cercles de gauche. C'est-à-dire, je connaissais plusieurs des Communistes à Cambridge; un ou deux étaient pour le moins de mes amis très intimes et ils ont continué à travailler dans le même laboratoire.

D. Quelques-uns de ces hommes avec lesquels vous êtes venu en contact en Angleterre étaient-ils des Russes?

R. Non.

D. Ils étaient tous des Anglais?

R. Oui.

D. Je serais porté à en conclure, monsieur Veall, qu'étant donné les opinions que vous entreteniez ou les associations que vous aviez en rapport avec la Young Communist League en 1938 et étant donné vos opinions actuelles, et ayant entretenu ces opinions plus ou moins pendant tout ce temps, vous étiez associé à des personnes qui entretenaient des opinions semblables pendant toute cette période?

R. C'est exact.

D. Même sans être un membre du parti?

R. Oui.

D. Vous étiez associé de près à d'autres Communistes et à d'autres organismes communistes bien que vous n'étiez pas un membre?

R. Je n'ai jamais eu le temps de m'associer à aucun organisme. Les seules personnes avec lesquelles j'ai eu des rapports furent des personnes que j'ai rencontrées dans le cours de mon travail ou des voisins ou des personnes que j'ai rencontrées à l'école.

D. Des particuliers?

R. Oui.

D. Mais vous aviez une tendance naturelle à graviter vers des personnes qui entretenaient des opinions semblables aux vôtres?

R. Oui.

D. Combien de fois avez-vous rencontré Allan Nunn May indépendamment des rapports que vous avez eus avec lui au cours de votre travail?

R. Je l'ai rencontré tout d'abord à Cambridge. Je ne l'ai vu qu'en rapport avec mon travail. J'avais l'habitude de le rencontrer à des réunions de l'Association of Scientific Workers en Angleterre. Quand nous sommes venus au Canada, il travaillait au même étage que moi et il va sans dire que je le voyais si je le rencontrais dans le laboratoire. A cette époque tous les membres de l'équipe se connaissaient passablement bien: Je n'ai pas eu de relations sociales avec lui.

D. May est allé à votre demeure au moins une fois. Combien de fois cela est-il arrivé?

R. C'est quand nous sommes venus au Canada en premier lieu, mais alors vers,—je dirais le 1er janvier 1943, après que nous nous sommes établis. May était un instructeur de l'université de London et j'étudiais à l'université en vue d'obtenir mon diplôme. Il est naturel que je me sois adressé à lui pour des conseils et de l'aide en rapport avec mes études et il avait l'habitude de venir à ma demeure en moyenne à peu près une fois par semaine pour y passer une soirée avec moi à m'enseigner la physique.

D. *Alec a répondu dans la négative*

Alec a fait rapport que vous occupiez un poste secondaire et que vous aviez très peu de renseignements. Désirez-vous faire des commentaires relativement à cette affirmation?

R. Je crois qu'il est exact de dire un poste secondaire. Je connaissais très peu officiellement ce que l'on faisait relativement au projet, mais officieusement j'avais une assez bonne idée de ce qui se faisait. Je connais passablement bien toutes les divisions. Ma situation au laboratoire est que si un employé dans une autre division désire faire une expérience, il vient me trouver pour parler d'un certain instrument. Ordinairement cet instrument doit être fabriqué pour répondre à ses besoins, et il faut qu'il me dise quels sont ses besoins avant que je puisse lui façonner l'instrument, et

conséquemment j'ai une assez bonne idée de ce en quoi l'expérience consiste.

D. De sorte que May dépréciait quelque peu les connaissances que vous possédiez quand il a fait rapport que vous aviez très peu de renseignements?

R. Je le répète, j'ai eu très peu à faire à May indépendamment de mon travail. May travaillait au laboratoire depuis plus longtemps et je suis un employé plus nouveau et nous n'évoluons pas dans les mêmes cercles sociaux.

D. Serait-il exact de faire cette affirmation: May possédait plus de renseignements techniques en ce qui concerne le projet atomique?

R. May aurait accès à presque tous les documents dans le laboratoire et je n'avais pas accès aux documents. J'y ai recueilli passablement de renseignements au cours de mon travail.

D. En d'autres termes, quiconque voulait apprendre quelque chose concernant le projet atomique pouvait obtenir tout ce qu'il voulait de May lui-même?

R. Oui.

D. Puis, nous arrivons à la phrase suivante, qui est plutôt significative, monsieur Veall.

Par ailleurs il,—c'est vous,—est enclin à être négligent, car il entama la conversation en présence de son épouse.

Alec a fait rapport sur votre compétence, la source de vos connaissances et il a aussi fait rapport que vous êtes porté à être négligent parce que vous avez amorcé la conversation en présence de votre épouse. Voilà la question que je vous pose: il n'y avait pas de raison pour que vous n'amorciez pas une conversation en présence de votre épouse, si ce n'est que May vous donnait des leçons particulières, pour ainsi dire?

R. Jusqu'en 1943, naturellement.

D. Mais pas depuis ce temps-là?

R. May m'a rendu visite chez moi à d'assez rares intervalles.

D. A votre maison à Montréal?

R. Oui.

D. A cette adresse?

R. Il venait dîner quelquefois.

- D. Pouvez-vous indiquer pourquoi le colonel Zabotin fait rapport que May laisse entendre que vous étiez négligent parce que vous avez commencé une conversation en présence de votre épouse? Cela indiquerait à première vue qu'il y eut une conversation d'une nature secrète entre vous et May qu'un tiers, pas même votre épouse, ne devait entendre. Pouvez-vous jeter quelque lumière là-dessus?
- R. Comme vous le savez, depuis que la bombe atomique a été lancée, il y a eu énormément de discussion. J'entends, vous n'avez qu'à jeter un regard sur les différents journaux. Toute la question du secret relativement au projet atomique et ainsi de suite,—quand des savants en matière atomique se rencontrent la conversation portera sûrement sur quelque chose qui ne doit pas être mentionné. Je veux dire, la plupart des savants étaient d'opinion qu'il serait impossible de garder la chose secrète. Vous ne pouvez garder des renseignements scientifiques secrets, car ils seront découverts quand même. Il se peut,—je veux dire que May est venu à notre maison et le principal sujet de conversation dans notre cercle, dans tout notre groupe, quand deux personnes ou plus se rencontrent, est certainement le programme atomique, comme nous l'appelons.
- D. Vous souvenez-vous du jour où la bombe atomique fut lancée pour la première fois?
- R. Ce fut vers le mois d'août, n'est-ce pas? Vous savez, bien entendu, que toute cette affaire a été discutée environ un an plus tôt au laboratoire.
- D. Je me rends compte de cela.
- R. Ce fut un sujet librement discuté.
- D. Ce rapport, pièce 20-F, à l'adresse de Moscou, portait la date du 9 août 1945. Cela le rattache-t-il dans votre esprit au lancement de la bombe atomique?
- R. Non, je ne le crois pas.
- D. De sorte que vous prétendez devant la commission que l'allusion à la négligence doit se rapporter à quelques propos que vous et May avez eus ensemble concernant la bombe atomique?
- R. C'est fort possible.

D. Puis, le rapport fait mention que vous êtes bien connu dans le laboratoire "comme un Rouge". Puis, il donne votre âge et nous avons vérifié cela. Je crois que vous avez dit que vous n'avez jamais caché vos idées ou tendances communistes ou quelle que soit la manière dont vous voulez vous exprimer à ce sujet?

R. Oui.

D. En fait, monsieur Boyer a juré ici que vous étiez nettement un communiste.

R. Oui.

D. Vous ne niez pas cette allégation?

R. Voici, comme je le dis, la manière de le définir, je ne suis certainement pas un membre du parti communiste. Pour toute définition en autant que vous êtes concernés, vous pouvez m'appeler un communiste. Je propose une distinction, mais il y a des distinctions qui me sont propres.

D. Quand le professeur Boyer exprimait son opinion ici que vous étiez un communiste, c'était sa propre opinion?

R. Oui, et je crois qu'il avait raison de dire cela.

Le propre témoignage de Veall démontre que l'information à son sujet dans les documents de l'ambassade est à peu près exacte. Nous croyons que cela et le témoignage qui suit rendu par Veall indiquent le bien-fondé du télégramme de Zobotin disant que: *Il a demandé l'opinion d'Alec: vaut-il la peine pour lui (Veale) de transmettre des renseignements sur la bombe atomique.* Veal a déposé:

D. Laissez-moi vous poser cette question. En supposant que vous ayez rencontré Rogov et que Rogov vous eut demandé de lui confier des renseignements que vous aviez obtenus pendant que vous travailliez au Conseil national de recherches et qui étaient secrets, les lui auriez-vous communiqués?

R. Je ne crois pas que je les aurais communiqués.

D. Subsiste-t-il un doute dans votre esprit que vous les auriez ou n'auriez pas communiqués?

R. Eh bien, cela dépendrait naturellement des circonstances et de la situation du moment.

D. Que voulez-vous dire par cela?

R. Eh bien, il est plutôt difficile de dire en quelque sorte que vous feriez ceci. Je ne puis dire très catégoriquement "non". Il peut y avoir quelque doute dans mon esprit, mais certainement si quelqu'un m'eût approché au cours des six ou douze derniers mois pour que je communique des renseignements de cette nature, très certainement je ne l'aurais pas fait, parce que je crois que nous devons mettre fin au secret dans le travail scientifique et . . .

D. Vous croyez quoi?

R. Il faut que nous mettions fin au secret dans le travail scientifique et à la situation qui existe parce qu'on ne constitue pas d'organisme officiel pour les fins de la coopération scientifique internationale sous l'égide de l'Organisme des Nations-Unies. J'ai travaillé considérablement à l'étude de cette question depuis que l'idée fut lancée, il y a plus d'un an, et j'estime que je pourrais faire beaucoup plus de bien et en définitive obtenir beaucoup plus de renseignements scientifiques de l'U.R.S.S., si je travaillais à édifier et à aider à développer cet organisme international dans l'Organisme des Nations-Unies.

D. Dites-vous que si, au cours de la période que vous avez mentionnée, quelqu'un vous avait demandé des renseignements vous les lui auriez fournis ou non?

R. Je ne l'aurais assurément pas fait.

D. Pourquoi vous limitez-vous à cette période?

R. Parce qu'avant cette période, j'aurais pu avoir quelque doute à l'esprit concernant la justification morale de refuser des renseignements qui auraient pu servir à abrégé la guerre. Après tout, j'ai un frère dans l'armée et nombre de mes amis ont été tués au cours de la guerre. J'ai aussi eu la désagréable expérience de déterrer des cadavres d'enfants ensevelis sous des édifices bombardés, et si j'avais cru pouvoir faire quelque chose pour abrégé la guerre il est possible que je l'aurais fait.

D. Sans vous soucier du serment de discrétion que vous auriez pu avoir prêté?

R. Je n'ai pas prêté de serment de discrétion.

D. Vous travailliez sans serment de discrétion?

R. Je suis employé par le gouvernement britannique et lorsque vous entrez au service du gouvernement britannique pour faire un travail secret, vous signez une déclaration à l'effet que vous avez lu la Loi sur les secrets officiels.

D. Alors, substituez ceci dans ma question. Malgré cet engagement, cette reconnaissance, vous auriez quand même fourni les renseignements?

R. Je puis dire en toute sincérité que j'aurais pu fournir ces renseignements, en supposant que j'aurais eu des renseignements qui valaient la peine d'être fournis.

A notre avis, cette preuve testimoniale démontre que Veall n'a pas transmis de renseignements à l'égard du travail atomique pour la raison que les Russes ne lui ont rien demandé spécifiquement.

SECTION IV. 2

"SURENSEN"

L'une des pièces à conviction consiste en une page tirée d'un petit carnet personnel, tenu par le colonel Zobotin et écrit de sa main. C'est l'une de plusieurs pages qui forment toutes des documents à l'appui et où il a consigné des renseignements que lui ont fournis Sokolov et Koudriavtsev sur les groupes qui fonctionnaient avant son arrivée. Il est évident que les notes y furent inscrites à diverses reprises et que Zobotin lui-même y ajouta des données provenant d'autres sources. Elles devinrent probablement inutiles après que le système institué par Rogov et comportant la conservation d'un dossier pour chaque agent eût été mis en plein fonctionnement. Zobotin donna à Gouzenko les pages détachées de son carnet, en lui enjoignant de les détruire.

La pièce à conviction traite de ce qu'on appelait le "Deuxième Groupe" ou le groupe "Ottawa-Toronto", dont l'organisateur était Sam Carr, qui demeurait à Toronto, tandis que les membres, Benning, Adams, Poland et *Surensen* habitaient Ottawa.

La partie de la note relative à Surensen se lit comme il suit:

4. **Surensen. Est à l'emploi du ministère de la Marine. Travaille au Service de renseignements. Avait l'habitude de fournir des données sur la construction de navires. Est parti outre-mer.**

Ce qui précède est suivi d'une note s'appliquant à "Surensen", ainsi qu'à Poland qui est mentionné dans la même pièce à conviction:

Les deux ont travaillé jusqu'au mois d'avril. Ils n'ont pas travaillé directement pour nous mais pour l'organisme de Sam.

"Sam", c'est Sam Carr.

Il est clairement fait allusion à quelqu'un qui était à l'emploi de la Marine, au Service de renseignements. Or, personne, dans la Marine, ne portait le nom de Surensen. Il y avait deux Sorensen, lieutenants, mais un seul était au Service de renseignements. C'est le lieutenant Henning I. Sorensen, dont voici les antécédents:

Henning Ingemann Sorensen, né à Copenhague, au Danemark, est venu au Canada pour la première fois le 5 mai 1929. En 1937, durant la guerre

civile en Espagne, il servit à titre d'officier de liaison entre le groupe ambulancier du Dr Bethune et l'armée républicaine espagnole. Après avoir exercé ces fonctions pendant environ un an, il revint au Canada au mois de janvier 1938. Au mois d'avril 1940, il fut naturalisé. Son certificat est en date du 11 avril 1940. Au mois de juillet 1940, il quitta le Canada, passa deux ans en Amérique du Sud, puis revint au Canada le 6 novembre 1942.

Il présenta aussitôt sa demande d'admission dans la Marine et obtint son brevet d'officier le 23 novembre 1942. Après un cours d'un mois à Halifax, il revint à Ottawa et fut affecté au centre de renseignements sur les opérations, au quartier général de la Marine. C'est un linguiste accompli. Il parle le danois, l'anglais, le français, l'espagnol et l'allemand. Il possède aussi une certaine connaissance des langues scandinaves autres que le danois, ainsi que des notions de portugais.

La division de renseignements sur les opérations s'occupait surtout des manoeuvres ennemies, de la position des sous-marins hostiles et d'autres choses du même genre. Dans le service où il travaillait, il était en mesure d'apprendre des renseignements très confidentiels, dont la plupart conservent encore un caractère très secret.

Sorensen servit dans cette division un peu plus d'un an, alors qu'il demanda d'être versé à un autre service où sa connaissance des langues serait mieux utilisée. On était alors à organiser un plan commun aux services armés et visant à affecter des officiers de renseignements aux camps de prisonniers de guerre au Canada. Toutefois, le plan n'était pas encore prêt à fonctionner.

On lui confia une situation provisoire à la division du directeur du commerce et il fut affecté au service des convois, chargé de tous les mouvements des navires escortés, ainsi que des ordres et des directives spéciales émanant du quartier général touchant l'acheminement, qui constituait l'activité la plus importante. Il servit dans cette division durant un trimestre jusqu'au mois de mai 1944, alors qu'il fut prêté à l'armée et versé à la division de la propagande de guerre. Il fut alors envoyé en Angleterre pour y suivre un bref cours de préparation à ce travail et demeura environ 45 jours absent, au cours des mois de septembre et d'octobre 1944. A son retour, il fut détaché au camp d'internement de Farnham, où il est resté. Son travail, à ce camp, consistait surtout à classer les prisonniers de guerre allemands d'après leurs tendances politiques et à refaire leur éducation.

Il importe de noter que, de par ses fonctions, il n'était aucunement tenu de posséder ou d'obtenir des renseignements sur la "construction de navires".

Après avoir lu dans un journal la partie de la pièce à conviction qui mentionnait "Sorensen" (pièce rendue publique dans le troisième rapport intérimaire de la présente Commission), Sorensen demanda à être entendu devant la Commission. On recueillit son témoignage. Il déclara que si la pièce à conviction se rapportait à lui, il n'avait fait aucune des choses qui y étaient mentionnées. Il ajouta qu'il ne connaissait pas Sam Carr et ne comprenait nullement l'inscription, si elle se rapportait à lui.

D'après la preuve établie, les documents apportés par Gouzenko sont substantiellement exacts, compte tenu des fautes de copiste et des erreurs dans la transmission verbale mentionnées dans d'autres cas dont il est question ailleurs dans le présent rapport. Aux termes du document, un officier de marine, du Service de renseignements, officier qui est allé outre-mer à un moment donné, était membre du "groupe de Sam", a été au service de l'organisme de Sam, a fourni des données sur la construction de navires et a travaillé jusqu'au mois d'avril 1944.

Il s'agit de savoir si cela s'applique à Henning I. Sorensen ou à quelque autre personne.

On a fait observer que dans l'exercice de ses fonctions, le témoin Sorensen n'était pas tenu de posséder de détails sur la construction de navires, mais d'autres agents fournissaient des données qu'ils n'étaient pas tenus de posséder et qu'ils n'auraient pas dû connaître, mais qu'ils étaient en mesure de se procurer d'une manière quelconque.

Nous avons dû alors nous poser les questions suivantes. Quels sont, en toute probabilité, les renseignements que les Russes pourraient désirer obtenir sur la construction de navires? Où pouvait-on se procurer ces renseignements? Sorensen y avait-il accès? La preuve établit que la Marine avait produit certains types de navires de guerre particulièrement bien adaptés à certaines eaux et à certains climats, que les détails des plans de ces navires auraient de la valeur pour les Russes et que c'était probablement ces détails qu'ils désiraient connaître. Il fut aussi établi que les renseignements touchant ces plans étaient facilement accessibles à un homme placé dans la situation de Sorensen et qu'on ne ferait pas de remarques s'il les demandait. La preuve fut soumise à Sorensen et il déclara:

"Pour ma part, je ne sais pas s'il m'eut été facile d'avoir accès aux dossiers du Service du génie naval. Dans le Service de renseignements de la Marine, nous n'avions pas beaucoup de rapports avec les autres services. Les seuls dossiers que j'aie jamais tirés des classeurs avaient trait à mon travail particulier et, en fait, je ne sais

à quel point sont exactes les déclarations de _____ quant à la facilité de se procurer ces documents. Je ne suis jamais allé au local du service du génie naval. J'ignore qui travaillait là."

Dans la pièce à conviction, le nom "Surenzen" suit immédiatement une note sur "Polland", reconnu comme étant F. W. Poland, qui fait l'objet d'un rapport de la présente Commission. Tel qu'établi précédemment, leurs noms sont en rapport intime. Sorensen fit la rencontre de Poland lors de son entrée au Service des renseignements. La nature de leur travail les mit en relations. Nous avons mentionné que Sorensen s'est volontairement présenté devant la Commission après avoir lu dans les journaux le document à l'appui mentionné antérieurement. Il a déclaré:

"J'ai constaté qu'il (le troisième rapport provisoire) mentionnait que le chef d'escadrille Poland ou Polland travaillait à Toronto. Puis, plus bas, une note ajoutait que Poland travaillait à Toronto en 1942, aux mois d'avril et de mai. Aux yeux d'un profane, cela tendait pour le moins à indiquer que ces choses avaient été écrites à l'été de 1942. C'est à ce moment-là que je me trouvais en Amérique du Sud."

Lorsqu'on lui fit savoir que la partie du document à l'appui qui mentionnait "Surenzen" ne pouvait avoir été écrite en 1942, il déclara: "C'est regrettable". Le compte rendu poursuit:

- D. De fait, il est pratiquement impossible qu'elle ait été écrite avant août 1943.
- R. Je veux dire que j'ai simplement lu le journal et je me suis dit: "Sous ce rapport du moins, je puis prouver très aisément que ce n'était pas moi."
- D. En présumant que cela a été écrit en août 1943, pouvez-vous nous donner quelque idée qui pourrait nous éclairer?
- R. En août 1943? Qu'est-ce que je faisais en août 1943? Je faisais partie du Service de renseignements sur les opérations militaires, de sorte que je n'avais rien à voir à la construction de navires ni à quoi que ce soit du même genre.

Zabotin n'est pas arrivé au Canada avant juin 1943. Il est inconcevable qu'il ait écrit ces notes avant son arrivée. Koudriavtsev et Sokolov, de qui il aurait pu obtenir ses renseignements, étaient au Canada. La preuve intrinsèque démontre que les notes ont été probablement compilées à différentes époques et qu'on en ajoutait d'autres à mesure qu'on obtenait de

nouveaux renseignements. Quelques-uns paraissent avoir été copiés textuellement des mémos écrits à la main et remis à Zobotin soit par Koudriavtsev ou Sokolov soit par quelqu'un d'autre.

On le constate par les allusions à Poland et Sorensen. L'original de la note ou du renseignement sur Poland doit avoir été écrit par quelqu'un, en mai ou juin 1942, alors que Poland était transféré de Toronto à Ottawa. La note a pu être copiée ou écrite par Zobotin avant juin 1943 pour les raisons déjà données. L'informateur note que Poland avait fourni une carte des écoles de formation, alors qu'il ne travaillait pas.

La note au sujet de Sorensen ne pouvait pas non plus avoir été écrite par Zobotin avant juin 1943. Les trois premières phrases ont pu avoir été écrites n'importe quand entre cette date et septembre 1944 ou plus tard. La dernière phrase: "Parti outre-mer" n'a pas pu être écrite avant septembre 1944 si elle s'applique à H. I. Sorensen parce que celui-ci n'est pas parti pour suivre son cours spécial en Angleterre avant septembre 1944.

A notre avis, les notes écrites par Zobotin se fondaient sur plusieurs notes antérieures écrites par différentes personnes à diverses époques et sur des renseignements verbaux provenant des mêmes sources et Zobotin les complétait lui-même de temps à autre. La façon adoptée par Rogov de tenir une fiche distincte pour chaque agent, qu'il avait inaugurée en janvier 1945 et poursuivie durant les mois suivants, rendrait inutile la "comptabilité" de Zobotin, quoique ce ne fût pas avant août 1945 qu'il donna ordre à Gouzenko de détruire les feuillets.

Nous en arrivons maintenant à la dernière partie du mémo: "N'ont pas travaillé directement pour nous mais pour l'organisme de Sam". Alors, comment ont-ils travaillé? Nous croyons trouver la réponse dans le document à l'appui. Un des membres de son "organisme" était Benning, sur le compte duquel nous soumettons aussi un rapport, et dont il est fait mention dans le document à l'appui, sous le nom fictif de *Foster*. Benning se mit en contact avec Zheveinov (*Martin*) et Zobotin le désigne de façon significative comme étant "un des nôtres", c'est-à-dire comme faisant partie de l'organisme de Zobotin.

Or, Sorensen connaissait très bien Benning, tout comme Poland. Il nous a dit qu'il avait rencontré Benning pour la première fois à Montréal après son retour d'Espagne où il avait fait partie du comité espagnol ou de l'Union des Libertés civiles. Quand Sorensen arriva à Ottawa, c'est Benning qui lui trouva une chambre dans une maison de l'avenue Sunnyside, en lui disant que "la propriétaire était sa soeur".

On voit, par l'indicateur des numéros de téléphone que Benning avait sur son bureau et par son carnet de notes, qu'il se tenait en relations étroites avec Sorensen. Dans son carnet on trouve le nom de "Henning" suivi de trois numéros de téléphone dont deux avaient été biffés, sans doute parce que Sorensen avait changé de local tandis que l'indicateur des numéros de téléphone contenait le nom de "Sorensen" suivi de deux numéros dont l'un avait été biffé.

Bien que certains faits, plutôt rares, relatifs au poste qu'occupait, dans la marine, le "Sorensen" décrit par le colonel Zabotin, et son départ pour outre-mer, indiquent des actes imputables au témoin Sorensen, nous ne savons pas avec certitude si le nom "Sorensen" est un nom réel ou fictif. Il y a lieu de remarquer que Gouzenko ne connaît rien de cette personne, sauf ce que révèle le document de l'ambassade. Voici son témoignage à ce sujet:

D. Connaissez-vous Sorensen?

R. C'est la seule fois que je l'aie vu.

D. C'est la seule fois que vous ayez vu ce nom?

R. Oui, sur cette pièce.

D. Vous ne savez pas si c'est un nom réel ou un nom fictif ou un surnom?

R. Non.

En conséquence, nous acquittant du devoir à nous imposé aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 411 nous ordonnant de "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement soit indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation aux agents d'une Puissance étrangère pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada, et sur les faits relatifs à la communication de ces renseignements ainsi qu'aux circonstances l'ayant entourée", nous faisons rapport qu'à l'égard de ce témoin, il nous est impossible de conclure qu'il a ainsi communiqué des renseignements.

En nous acquittant de ce devoir imposé par l'arrêté en conseil, nous avons dû examiner minutieusement les faits relatifs au témoin et nous rendre à la demande faite par lui d'être entendu et de statuer sur son cas.

SECTION IV. 3

JACK ISADORE GOTTHEIL, Montréal

Dans le document intitulé "Tâche N° 2 du 15.6.45" dont il est fait mention dans la section III. 8 relative à David Shugar, et ailleurs dans le présent rapport, lequel document provient du dossier de Sam Carr à l'ambassade russe et est adressé à *Frank*, un des noms fictifs de Carr, se trouve le paragraphe suivant:

- 3. Où en sont les choses relativement au capitaine Gothell (Kingston); où est-il dans le moment, et y a-t-il des chances de l'employer à notre travail?**

En regard de cette inscription, il y a une note de la main de Rogov, qui est évidemment la réponse de Carr à la question ci-dessus:

Pour des raisons politiques, il a été transféré du collègue à une unité d'entraînement en Colombie-Britannique. Il est maintenant en voie d'être démobilisé.

Le capitaine Gottheil est né le 2 juillet 1917, à Lachine, Québec, d'un père polonais et d'une mère russe. D'abord officier d'artillerie, il fut transféré à l'infanterie canadienne vers janvier 1945 et, à cette fin, suivit un cours à l'école d'entraînement de Brockville où, dit-il, il demeura jusqu'au mois de mai ou juin 1945, et se rendit ensuite à Vernon, C.-B., pour instruction supplémentaire. Il resta à ce dernier endroit pendant cinq semaines environ, pour retourner ensuite à Montréal où sa femme demeurait. De là, il se rendit à Winnipeg. En 1943, il était allé à Kingston pour suivre un cours de renseignements militaires.

Gottheil a déclaré que bien qu'il eût entendu parler Carr, il ne pensait pas l'avoir rencontré personnellement.

La déposition pertinente donnée par ce témoin se lit comme il suit:

- D. C'est là que je veux en venir. Vous voyez, il y avait évidemment une raison pour vous juger comme une possibilité, si éloignée soit-elle. Nous voulons connaître cette raison.
- R. Je ne puis—je ne sais vraiment que dire—je ne puis—je sais fort bien que je n'ai jamais exprimé d'opinion de la sorte.
- D. Je vais poser la question autrement. D'abord, est-ce que vos propres tendances politiques sont communistes?
- R. Je ne sais pas comment on pourrait les décrire.

- D. Alors, expliquez à la Commission quelles sont vos propres tendances politiques.
- R. Je m'intéresse aux questions d'actualité.
- D. Je pense que nous sommes tous dans le même cas.
- R. Oui, je le sais. Je suis—vous lisez les différentes publications, les journaux libéraux et le reste.
- D. Est-ce une façon raisonnable de poser la question? D'abord, penchez-vous vers une forme quelconque de socialisme?
- R. Bien, je puis dire que c'est une définition vague. Est-ce d'après certaines théories émises par. . .
- D. Si vous savez ce que vous voulez dire, je ne le sais pas, moi. Etes-vous favorable aux vues du parti ouvrier-progressiste?
- R. Je suis avec la gauche, si vous le voulez, la gauche du libéralisme.
- D. Je n'entends rien définir du tout. J'essaie de vous le faire dire. Etes-vous favorable aux vues du parti ouvrier-progressiste?
- R. Je ne sais pas si je devrais dire favorable.
- D. Comment vous exprimeriez-vous?
- R. Je puis—je veux dire—je sais qu'il existe certaines propositions, certains intérêts pour lesquels quelqu'un peut avoir un penchant, ou plutôt que quelqu'un reconnaît la C.C.F. et le parti travailliste en Grande-Bretagne. . .
- D. Nous allons peut-être avoir la réponse à un autre point de vue. Tout ceci a pour but d'essayer de savoir pourquoi les Russes pensaient que vous, un officier des forces canadiennes,—et c'est ce qu'ils voulaient—pouviez être probablement utilisé par eux dans leur besogne de se procurer, indûment et de façon malhonnête, des renseignements que vous auriez pu obtenir au cours de votre travail. Si je vous interroge au sujet de votre tendance politique, c'est simplement parce que je veux savoir s'il y avait une raison quelconque ou même un soupçon de raison justifiant les Russes de croire que vous pouviez les aider. Le fait important que nous tenons à établir devant la Commission est l'identité de la personne qui devait venir vous voir un jour et vous dire: "Maintenant, capitaine Gottheil, nous voulons que vous travailliez dans notre organisme et obteniez des renseignements intéressants la Russie." Ma question est à cet effet: Avez-vous, à quelque époque, exprimé des opinions politiques justifiant que ce soit

- de dire: "Maintenant, voici un homme que nous pouvons utiliser dans notre organisme". Vous voyez où nous voulons en venir?
- R. Je comprends, monsieur. Je ne sais pas—je veux dire qu'à un moment donné, certaines gens peuvent interpréter les énonciations de quelqu'un de manière à se justifier de dire: "Voici un individu dont ils veulent utiliser les services."
- D. Et vous devez être licencié bientôt?
- R. D'ici un mois; je pense, monsieur.
- D. Est-ce qu'il eût été possible que vous soyez licencié avant?
- R. Non, monsieur.
- D. Avez-vous déjà discuté la chose avec quelqu'un?
- R. Oui. J'ai abordé cette question de licenciement au mois d'août dernier.
- D. Au mois d'août 1945?
- R. Au mois d'août 1945. Je voulais retourner à l'école, monsieur, mais on m'a fait remarquer que je ne le pouvais pas et je demeure immobilisé.
- D. À qui en avez-vous parlé?
- R. A mon officier supérieur à Winnipeg, monsieur.
- D. Qui était-il?
- R. Le capitaine Patrick.
- D. Où se trouve votre domicile?
- R. A Montréal, monsieur.
- D. Etes-vous marié?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et votre femme demeure à Montréal?
- R. Oui, monsieur.
- D. Elle y demeurerait en 1945?
- R. C'est bien cela, monsieur.
- D. L'année durant?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et, en 1945, elle aurait été au courant de votre désir d'être licencié?
- R. C'est exact, monsieur.
- D. Et vous pensez que vous vous êtes rendu à Vernon vers la fin de mai 1945?
- R. C'était à la fin de mai, monsieur, la deuxième ou la troisième semaine de mai.

- D. Croyiez-vous que vous pourriez obtenir votre licenciement peu après le jour V-E?
- R. C'était après le jour V-J, monsieur.
- D. Je vous ai demandé si c'était votre intention peu de temps après le jour V-E?
- R. Non, monsieur, pas après le jour V-E.
- D. Quand avez-vous eu d'abord l'intention d'obtenir votre licenciement si vous le pouviez?
- R. Environ un couple de jours après qu'un ordre de service courant eut été affiché indiquant que les militaires désireux ou en mesure de retourner au collège, pouvaient être démobilisés.
- D. Et-quand était-ce?
- R. Vers la deuxième ou la troisième semaine d'août, un peu avant le début de l'année académique.
- D. Vous avez dit être allé chez Burman. Y avez-vous été une fois ou plus d'une fois?
- R. J'y suis allé environ deux fois; quelque chose comme cela.
- D. Deux fois ou à peu près?
- R. Environ un couple de fois, monsieur, je pense.
- D. Ce pourrait être plus que deux fois?
- R. C'est possible, monsieur.
- D. Et quel pourrait être le maximum?
- R. Je crois y être allé à trois reprises, et je m'en tiens à cela.
- D. Votre femme de même?
- R. Je crois qu'elle est venue avec moi une fois; je crois que nous y sommes allés un soir.
- D. Et au cours de quelle période ces visites chez Burman ont-elles eu lieu?
- R. Au cours des deux ou trois derniers mois.
- D. Ce serait en 1946?
- R. Oui, monsieur, en 1946.
- D. Connaissiez-vous Burman auparavant?
- R. Comme je l'ai dit, je l'avais déjà rencontré par l'entremise du Y.M.C.A.
- Q. Quand l'avez-vous rencontré pour la première fois?
- R. Au Y.M.C.A., monsieur, vers 1940.

- D. Lorsque vous avez été transféré à Vernon, Colombie-Britannique, où étiez-vous?
- R. J'étais posté à Brockville, monsieur.
- D. Brockville était un centre d'entraînement?
- R. C'est exact, monsieur.
- D. Alors il serait exact de vous mentionner ou de faire allusion à vous en rapport avec Kingston, si quelqu'un vous avait connu là quand vous y étiez, n'est-ce pas?
- R. Je regrette, monsieur. . .
- D. Je dis qu'il n'aurait pas été inexact d'adjoindre "Kingston" à votre nom, entre parenthèses, si une personne prenait une note à votre sujet, sachant qu'à une certaine époque vous avez été posté à Kingston pendant quelques semaines? Ce ne serait pas inexact, n'est-ce pas?
- R. Bien, j'ai été là; j'ai été posté à Kingston.
- D. Très bien. Je dis qu'il ne serait pas inexact pour une personne de prendre une note à l'égard du capitaine Gottheil et de mettre "Kingston" après le nom, si cette personne avait su que vous aviez été posté à Kingston? Je dis que ce ne serait pas inexact, n'est-ce pas?
- R. J'imagine que non.
- D. Et il ne serait pas inexact non plus de dire que vous étiez transféré à une unité d'entraînement en Colombie-Britannique en mai 1945?
- R. En mai 1945, monsieur, alors que je m'en allais à Vernon. . .
- D. Que vous étiez transféré à une équipe d'entraînement en Colombie-Britannique; il ne serait pas inexact de dire mai 1945?
- R. En mai 1945, oui, je partis pour. . .
- D. Ecoutez donc ma question; c'est la troisième fois que je vous la pose. Il n'aurait pas été inexact de faire allusion à vous comme étant transféré à une unité d'entraînement en Colombie-Britannique au mois de mai 1945?
- R. Oui, monsieur.
- D. Vous dites que ce serait inexact? Ce ne serait pas inexact?
- R. Non, monsieur, je m'excuse.
- D. Et au mois d'août 1945, si une personne savait que vous désiriez obtenir votre licenciement et aviez discuté la chose avec votre officier supérieur et si elle disait que vous étiez en voie de licenciement, cela ne serait pas trop inexact non plus?

- R. Réellement, monsieur, je dois faire remarquer que lorsque mon supérieur me demanda si je désirais être licencié, l'entrevue dura une demi-heure.
- D. Mais vous aviez dit à votre femme que vous aviez demandé votre licenciement?
- R. Uniquement à ma femme, oui.
- D. Vous aviez demandé votre licenciement à votre officier supérieur et raconté le fait à votre femme?
- R. C'est exact, monsieur.
- D. Alors, serait-il inexact pour une personne connaissant les faits ci-dessus de dire que vous étiez en voie de licenciement?
- R. Non, monsieur.
- D. Dans ce cas, pouvez-vous nous expliquer comment les renseignements sur lesquels j'ai appelé votre attention et qui, dites-vous, ne seraient pas inexacts, ont pu se trouver dans les livres de l'ambassade russe?
- R. Je l'ignore, monsieur.
- D. Vous l'ignorez, mais nul autre que vous, votre officier supérieur et votre femme savait que vous aviez demandé votre licenciement?
- R. Non, monsieur, je n'en ai jamais parlé à qui que ce soit. C'est une idée qui m'était venue lorsque l'ordre de service courant concernant le licenciement fut publié. Ce ne fut qu'une conversation de quelques instants; on m'a dit que je resterais là où j'étais et l'affaire n'alla pas plus loin.
- D. Je vous ai simplement demandé si une autre personne le savait?
- R. Non, monsieur; je regrette, monsieur.
- D. Alors les Russes étaient assez bien renseignés? Ce n'était pas très répandu s'ils étaient au courant du fait, n'est-ce pas?
- R. Je ne sais pas. Je veux dire que s'ils ont été mis au courant, j'ignore comment. . .
- D. Si ce renseignement était limité à un cercle aussi restreint, comme vous le dites, quelqu'un faisant partie du cercle communiquait avec un autre qui transmettait le renseignement à l'ambassade russe? N'est-ce pas logique?
- R. Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, et comme je le dis, c'est une simple idée qui m'est venue à l'esprit.
- D. Vous n'aimez pas à répondre à la question telle qu'elle vous est posée, n'est-ce pas?

R. Je regrette, monsieur. Je ne sais pas comment le renseignement est arrivé là, s'il y est arrivé.

D. Voulez-vous lire la question?

D. Si ce renseignement était limité à un cercle aussi restreint, comme vous le dites, quelqu'un faisant partie du cercle communiquait avec un autre qui transmettait le renseignement à l'ambassade russe? N'est-ce pas logique?

D. Qu'avez-vous à dire?

R. Bien, en parlant. . . Je ne le pense pas, monsieur. Je veux dire que j'essaie maintenant de penser à ce point en particulier. Je sais que nous parlions tous alors de licenciement.

D. Capitaine Gottheil, votre femme est-elle membre du parti ouvrier-progressiste?

R. Non, monsieur; je ne le pense pas.

D. Partage-t-elle les idées de ce parti?

R. Je crois—je dirais que j'aurais quelque peu exprimé ses vues auparavant.

D. Ses vues sont à peu près les mêmes que les vôtres?

R. A tout prendre, c'est ce que je pense.

D. Alors elle aurait pu faire mention aux Burman de votre intention d'être licencié? En est-il ainsi?

R. Je ne sais pas, monsieur.

D. Est-ce qu'il aurait pu en être ainsi?

R. Bien, je crois me souvenir de lui avoir écrit qu'un ordre de service courant avait été affiché et que j'aimerais être licencié. Si elle en a parlé ou non, je ne le sais pas.

D. Aurait-elle pu mentionner ce fait aux Burman?

R. C'est possible.

D. C'est très possible. Elle connaissait les Burman au cours de l'été de 1945, n'est-ce pas?

R. Elle connaissait la femme de Burman. Toutes deux travaillaient au même endroit.

D. Pendant combien de temps ont-elles travaillé au même endroit?

R. Environ deux ans.

Les "Burman" sont Samuel Sol Burman, mentionné à la section III. 10 du présent Rapport, et sa femme Elsa Burman.

La voie par laquelle le renseignement mentionné sur le document "Tâche N° 2 du 15-6-45" est parvenu à l'ambassade semble évidente.

Etant chargés par l'arrêté en conseil C.P. 411 de "faire enquête et rapport sur le fait que des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance ou d'autres encore ont communiqué soit directement soit indirectement des renseignements secrets et confidentiels, dont la révélation aux agents d'une Puissance étrangère pourrait être contraire à la sécurité et aux intérêts du Canada", nous sommes d'avis que Gottheil n'est pas un de ceux qui ont fourni des renseignements aux Russes. Il a été pressenti dans ce but, mais il n'y a pas de preuve qu'il l'ait fait.

SECTION V

LE FAUX PASSEPORT

Le 29 août 1945, dans un télégramme au "chef de l'administration centrale", identifié par Gouzenko comme étant le colonel-général Kouznetsov, chef du grand quartier général des renseignements de l'armée rouge à Moscou, le colonel Zabotin demande la permission de se rendre à Moscou pour deux ou trois semaines. Voici le passage qu'on trouve dans le télégramme en question:

- * **J'aimerais remplir complé~~er~~ la tâche plutôt compliquée d'obtenir le un passeport pour notre homme en Amérique (le Directeur est au courant de ceci);**
- * **après quoi, j'aimerais me rendre au Centre. La réception du passeport est attendue d'ici quelques jours.**
- * **Je ferai rapport de J'en accuserai réception immédiatement.**

Le "Centre" dont il est fait mention dans ce télégramme est le quartier général des renseignements militaires à Moscou.

Au cours de son témoignage, Gouzenko a dit que le passeport en question était destiné à un agent secret russe qui demeurait alors à Los Angeles sous le nom de Witczak (pron. Vitcsak) et que les tentatives pour obtenir un passeport canadien pour cet homme duraient depuis près de six mois à la date du télégramme du colonel Zabotin. Pour l'obtenir, Zabotin recourut à Sam Carr. Voici tous les détails de cette affaire:

Le véritable Witczak, portant le prénom d'Ignacy et venant de Pologne, débarqua du *Frederick VIII* à Halifax, en avril 1930. Il était né au village de Kurowo, en Pologne, le 14 octobre 1906. D'Halifax il se rendit à Toronto et, après un bref séjour, il alla s'établir comme ouvrier agricole sur une ferme de la région de Leamington, en Ontario.

En mai 1935, il demanda à être naturalisé citoyen canadien et un certificat de naturalisation lui fut accordé le 3 mars 1936.

En février 1937, Witczak manifesta le désir de prendre part à la guerre civile d'Espagne du côté des républicains et il sollicita un passeport canadien le 1er mars 1937, après avoir fait la déclaration exigée par la loi, le 25 février précédent. Il remplit les documents requis à une agence maritime de Windsor qui les transmet ensuite au bureau de la Cie Générale Transatlantique à Toronto qui se chargea à son tour de les adresser au bureau des passe-

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

ports à Ottawa. Comme on se trouvait à une époque de l'année où aucun travail ne se faisait sur la ferme, Witczak travaillait dans une cordonnerie de Windsor. Le passeport fut émis en temps et lieu, après un échange de lettres entre le bureau des passeports et le gérant de la Banque du Commerce à Windsor qui s'était porté garant pour Witczak. Le document, en date du 12 mars 1937, fut transmis par lettre, le 13 mars 1937, au bureau de la Cie Générale Transatlantique à Toronto.

Witczak, le gérant de banque, l'agent maritime et le notaire devant qui Witczak avait fait sa déclaration exigée par la loi, ont tous comparu et rendu témoignage devant nous.

Le moment venu, Witczak, qui était alors célibataire et qui l'est encore, se rendit en Espagne comme soldat du bataillon MacKenzie-Papineau de la Brigade internationale. Au centre militaire d'Albacète, un officier s'empara des passeports de Witczak et de quelques autres en leur disant qu'ils ne pouvaient porter sur eux ces documents sur la ligne de feu puisqu'ils pouvaient être détruits. Quand Witczak eut terminé son service il réclama son passeport, mais on lui déclara au quartier général de la Brigade que les camions qui transportaient les passeports avaient été bombardés et que ces passeports avaient "probablement" été brûlés. C'est la même raison que l'on donna à d'autres militaires pour expliquer la disparition de leurs passeports.

Witczak revint au Canada sans passeport, à bord du *Duchess of Richmond* qui accosta à Halifax le 3 février 1939. Depuis lors, il n'a jamais demandé un nouveau passeport. Il demanda, toutefois, et obtint un nouveau certificat de naturalisation qui fut émis le 4 mars 1941. Il déclara qu'il avait perdu son premier certificat à Helicoursi, en Espagne, en 1938, alors qu'il traversait une rivière à la nage.

Voici les faits que nous possédons au sujet de "notre homme en Amérique", pour employer le langage dont s'était servi le colonel Zabotin dans son télégramme du 29 août 1945:

Les archives des autorités américaines de l'immigration démontrent que, le 13 septembre 1938, un homme et une femme répondant aux noms de "Ignacy" et "Bunia Witczak" et se réclamant de la nationalité canadienne, étaient débarqués à New-York du *Vendam* parti de Boulogne le 3 septembre. Le 19 septembre 1940, un certain Ignacy Samuel Witczak s'était inscrit à Los Angeles (Californie) comme sujet étranger aux États-Unis et, dans sa déclaration, s'était dit "commerçant" et avait ajouté qu'il "était entré aux États-Unis, à Detroit (Michigan) le 25 septembre 1938 en

disant: Je suis entré par chemin de fer, sans être connu". Il a ajouté qu'il n'avait pas de parents aux États-Unis.

A la même date, c'est-à-dire le 19 septembre 1940, Bunia Witczak fit une déclaration identique, mais en ajoutant que son mari vivait aux États-Unis. On constata par leurs déclarations que tous deux demeuraient à la même adresse à Los Angeles. Dans sa déclaration, Witczak avait aussi déclaré qu'il était né à Kurowa, le 13 octobre 1910, alors que la femme dit être née à Vilno, en Pologne, le 29 mars 1914. Les dossiers de l'immigration à Detroit ne contiennent aucune inscription de ces deux personnes comme étant entrées aux États-Unis à la date en question. On devait s'y attendre.

Le témoignage passe ensuite aux documents produits par Gouzenko et que celui-ci avait pris à l'ambassade russe à Ottawa. On y trouve un "dossier" sur Sam Carr. Le premier document est une fiche d'inscription sur laquelle est collée la photo de Carr et on peut y lire les renseignements suivants:

FICHE D'INSCRIPTION

(Photo)

No. _____

1. NOM, PRÉNOM, PATRONYME SAM CARR
2. PSEUDONYME "FRANK"
3. DEPUIS QUAND DANS LE RÉSEAU _____
4. ADRESSE:
 - a) BUREAU _____
 - b) DOMICILE 14 Montrose, Toronto, Tel. Ll-7847 (brook).
5. LIEU DE TRAVAIL ET EMPLOI "Parti ouvrier-progressiste-travailleur politique"
6. SITUATION FINANCIÈRE Situation assurée, mais accepte de l'argent. Il est parfois nécessaire de lui venir en aide.

DÉTAILS BIOGRAPHIQUES:

On peut se procurer des renseignements complets sur sa biographie au CENTRE du KOMINTERN. A une excellente connaissance de la langue russe. Diplômé de l'école LENINE à Moscou.

La dossier contient également les dates prévues pour les rendez-vous entre Carr et diverses autres personnes. Dans ces notes, Carr est désigné simplement comme "Sam" et aussi sous le nom fictif de *Frank*. La meilleure façon de raconter ce qui s'est passé est de s'en rapporter à ces notes.

Le premier feuillet des notes prises par le lieutenant-col. Motinov porte comme en-tête "*Divers*" et a, comme sous-titre: "*Sam, 14 Montrose, 7847*". On lit ensuite ce qui suit:

14.6.44 Le Commandant a vu Sam avec qui il a fixé des entrevues entre lui et Léon, une fois tous les trois mois. L'entrevue régulière a été fixée au **15.9.44 à 21.00, Boulevard Dominion (en face de l'hôtel Windsor), à Montréal.** Le **15.9.44**, discuter:

1. Qui prépare les passeports, c'est-à-dire quelle sorte de gens est-ce? Ne sont-ce pas les vieux cordonniers qui ont échoué il y a quelques années? 2. Apporter de l'argent à la réunion.

A l'avenir, les réunions et les appels extraordinaires devront se faire à Toronto à **21.00 dans l'appartement.**

Mot de passe—Léon doit signaler au téléphone Midway 9553 chez le docteur Harris, 279, rue College, Toronto. "Je voudrais dire allé à Frank". Après quoi, Léon se rend à la réunion au magasin Eaton (Angle College et Young).

Eric appelle par l'entremise de Skelton.

13.9.44 à Léon 350 dollars pour Sam. Reçu une quittance de 200 dollars, 150 dollars au comptant avec Léon.

4.10.44 Sam dit qu'il a remis les documents à Ernst, qu'il ne les obtiendra pas, il demande d'être mis au courant.

5.12.44 demande une réunion par l'entremise de Foster.

8.12.44 il part— Réunion le **11.12.44.** Fixée au **16.12** dans ma ville à **21.00** à Somm. Bay.

Remise de 200 dollars. Le passeport a été détenu. Les formules avaient été mal remplies. Le **16.12**, il en donnera de nouvelles. **16.2** à **21.00** l'ai rencontré normalement. Il a donné les nouvelles formules. Nous

avons consenti au transfert d'Ernst. J'ai établi le contact avec MAT NIGHTINGALE. Je (lui?) ai fait faire la connaissance du docteur HARRIS HENRY. J'ai fixé la prochaine réunion au 20.1.45 à 21.00 à l'ancien endroit près de l'hôpital, si le docteur HARRIS n'y apporte pas de changement.

(Croquis dans l'original)

Pour attribuer la tâche d'obtenir un certificat de naturalisation et de mariage.

20.1.45 réunion manquée, fixée au 7.3.45.

La réunion régulière le 15.6.45 à 21.30, rue Somerset, au coin du parc. Urgence le 21.6.45. Un appel téléphonique—près de l'hôpital.

3.7.45—Réunion extraordinaire a eu lieu quant au passeport. Tout a été normal. L'endroit—chez le docteur. Voir compte rendu dans télégramme 5.7.45. Remise de 200 dollars.

17.7.45—Réunion régulière à l'appartement du docteur. Heure 21.00.

La réunion du 17.7.45 a eu lieu normalement.

La réunion régulière le 1.8.45 à Montréal à l'angle Sherbrooke et Guy, près de l'édifice Medical Art. Heure 21.30.

Réunion d'urgence le 2.8.45 au même endroit et à la même heure.

Avant la parution de l'annuaire du téléphone de Toronto en date de juillet 1945, Sam Carr avait demeuré à 14, avenue Montrose, Toronto, son numéro de téléphone étant Lloydbrook 7847. Comme en fait foi ledit annuaire, il habitait alors au n° 74, Rusholme Road, son numéro de téléphone étant toutefois le même que ci-dessus.

Les notes qui précèdent sont de la main du lieutenant-colonel Motinov jusqu'à et y compris "20.1.45 réunion manquée, fixée au 7.3.45". Le reste est du lieutenant-colonel Rogov. "Commandant" est le nom fictif du chef adjoint du Premier Bureau de Renseignements à Moscou, un nommé Milstein, tandis que Léon est le nom fictif de Koudriavtsev, premier secrétaire de l'ambassade à Ottawa. Milstein est arrivé au Canada sous le nom fictif de Milsky et sous le masque d'un courrier diplomatique. Il avait pour mission de faire la vérification de tout le système d'espionnage militaire sur le continent américain. Il arriva en compagnie d'un autre prétendu courrier qui, au dire de Gouzenko, était chargé de vérifier le système d'espionnage

parallèle établi par la N.K.V.D. sur le continent américain. Gouzenko ignorait le nom de cet homme. Milstein fut de passage à Ottawa pendant une quinzaine de jours.

Comme l'indiquent les notes ci-dessus, Milstein rencontra Carr le 14 juin 1944 et prit des dispositions pour que Koudriavtsev et Carr se réunissent à l'avenir tous les trois mois, la prochaine réunion étant fixée au 15 septembre 1944, à Montréal, à l'heure et à l'endroit mentionnés. La question de l'émission de passeports canadiens tenait le premier plan à ces réunions.

L'allusion aux "*vieux cordonniers*" est une expression employée par Milstein, qui fit un rapport de sa réunion avec Carr directement à Moscou, par l'entremise de Gouzenko. Ce dernier a dit dans son témoignage:

D. Auriez-vous l'obligeance de jeter les yeux sur le document 19-F.

1. Qui prépare les passeports, c'est-à-dire quelle sorte de gens est-ce? Ne sont-ce pas les vieux cordonniers qui ont échoué il y a quelques années?

Je crois comprendre que c'est là une traduction littérale correcte, que les mots "*vieux cordonniers*" sont employés?

R. C'est exact.

D. L'expression a-t-elle un autre sens en russe?

R. C'est le nom fictif de sabot ou chaussure, le nom fictif de passeport. Cordonnier est le nom fictif de l'homme qui peut préparer de tels passeports. Dans le présent cas, le cordonnier, c'est Sam Carr ou quelque autre personne qui prépare le passeport, ou c'est le fonctionnaire, l'homme qui le fait. Cordonnier est le nom fictif.

D. Les notes disent: "Qui prépare les passeports". Cela signifie-t-il les personnes qui travaillent au bureau des passeports? Vérifiez cela soigneusement.

R. Je sais de quoi il s'agit. Cela provient du chef adjoint du Service de renseignements, qui est arrivé au Canada sous le masque d'un courrier diplomatique.

D. Voulez-vous dire Milstein?

R. Milstein. Il a fait la vérification de tout le système de renseignements du colonel Zabotin et il a pris de très grandes précautions. Une seule réunion avec Sam Carr a eu lieu. Il a adressé les détails de cette réunion à Moscou à l'insu du colonel Zabotin, par mon entremise. Dans ce télégramme, il a dit qu'il avait parlé de la difficulté d'obtenir d'ici un passeport pour un homme qui serait envoyé au Canada et aux États-Unis. Je me souviens des termes

exacts du télégramme. Il a dit qu'il était fort probable que l'on puisse établir cette production de passeports.

Ce télégramme fut envoyé au Chef du Service de renseignements à Moscou et il y était question, en termes généraux, de production de passeports. Lorsque Milstein le rencontra, ils eurent une conversation d'au plus une demi-heure et il lui donna les détails sur la production de passeports. Le lieutenant-colonel Motinoy mentionna alors la tâche qu'il devait confier à Sam Carr, celle de faire préparer des passeports. Les personnes qui font cela sont en réalité des faiseurs de passeports ou "cordonniers". Et les vieux avaient échoué.

- D. En d'autres termes, voulez-vous dire que cela se rapporte au genre de commis employés au bureau des passeports, à savoir s'ils sont compétents ou s'ils sont tout simplement des gens qui ont échoué dans d'autres domaines, dans d'autres carrières?
- R. Oui, voici. Si ces gens qui font les passeports pour Sam Carr, ou pour quelqu'un d'autre ou pour Moscou—il est clair que certaines personnes au Canada ou dans ce bureau des passeports faisaient des passeports auparavant, mais il y a plusieurs années de cela et elles ont échoué.
- D. Ils ne valaient rien?
- R. Ils furent découverts, ou les passeports le furent, ou quelque chose comme ça. Ils n'ont pas réussi et Moscou demanda donc à Motinoy d'être prudent, d'entrer en contact avec le nouveau personnel.
- D. Vous voulez dire que pendant un certain temps avant 1944 le gouvernement soviétique avait obtenu de faux passeports du Bureau canadien des passeports?
- R. C'est évident.
- D. C'est ce que vous croyez comprendre?
- R. C'est ce que je comprends.
- D. Or, en 1944 ils voulaient savoir si le même personnel s'y trouvait encore?
- R. C'est exact.
- D. Il semblerait donc que les personnes avec lesquelles ils avaient été en contact avant 1944 ne leur avait pas donné satisfaction?
- R. C'est exact.
- D. Ou qu'elles avaient été découvertes?
- R. Oui, soit que le passeport ait été découvert, ou les personnes. Elles n'avaient pas réussi, les passeports qu'elles avaient faits ne valaient pas grand'chose et elles furent découvertes.

Le "Docteur Harris" dont il s'agit est Henry Harris, un optométriste dont le bureau d'affaires se trouve à 279, College St., Toronto, Tél. Midway 9553. Il habite un appartement à 215, College St., Tél. Midway 6974,, et a occupé ces deux endroits depuis quelques années. Harris est venu au Canada il y a environ vingt-cinq ans, étant né à New-York de parents russes, et fut naturalisé canadien environ cinq ans plus tard. Harris dit qu'il connaît Carr depuis environ dix ans et qu'ils étaient très liés, sinon très intimes. Harris prétend avoir fait la connaissance de Carr alors que celui-ci était vendeur de publicité pour les journaux communistes. Plus tard Carr se mit sous les soins professionnels de Harris et finit par prendre l'habitude de passer au bureau de Harris, comme le dit celui-ci, "peut-être tous les jours depuis les cinq ou six dernières années, tout au moins". Carr est l'organisateur national du parti ouvrier-progressiste. Il ne nous a pas été difficile de conclure des dépositions recueillies que Harris est, soit membre, soit sympathisant actif de ce parti. Il a fait preuve de la même dissimulation et du même manque de franchise là-dessus que certains autres témoins.

Il apparaît aussi, si on s'en rapporte à l'extrait des notes qui précède: "*Eric appelle par l'entremise de Skelton*" qu'Eric Adams, (dont le nom fictif était *Ernst*, appellation sous laquelle il sera désigné plus loin dans ce document) utilisait sa situation à la Banque du Canada pour transmettre des appels téléphoniques à Toronto sur la ligne particulière de la Banque aux fins du réseau d'espionnage. Le sens de "*Par l'entremise de Skelton*" nous a été révélé par la déposition de M. D. A. Skelton, conseiller pour les recherches à la Banque du Canada, qui a dit que la Banque du Canada possède un fil direct entre Ottawa et Toronto, grâce à quoi certains employés de la Banque sont en mesure de transmettre des appels directs à Toronto par l'intermédiaire de la centrale de la Banque à Toronto qui passe les appels à tel ou tel numéro en particulier à Toronto. Adams pouvait ainsi communiquer avec Harris, et, en employant le nom de M. Skelton, il pouvait dissimuler le fait qu'il était intéressé dans ces appels.

Il est clair également que *Foster* (J. S. Benning) était également employé pour ces réunions.

L'inscription en regard de la date 8.12.44 a trait à un rendez-vous avec Sam Carr le 11 décembre 1944, vraisemblablement à Toronto, au cours duquel Carr fit voir certains formulaires de passeport qui "*étaient mal remplis*". On fixa donc un nouveau rendez-vous pour le 16 du même mois auquel on devait apporter de nouveaux formulaires. On s'arrangea également pour se rencontrer de nouveau le 20 janvier 1945, "*au vieux local près de l'hôpital*", rendez-vous auquel Carr lui-même ne fut pas présent. Harris

devait le remplacer et le sujet à discuter devait être "la question d'obtenir un certificat de naturalisation et de mariage". Cette mention est tout à fait significative puisque le véritable Witczak était célibataire naturalisé Canadien tandis que le faux Witczak était marié et n'avait pas été naturalisé. Le complot portait, semble-t-il, sur la meilleure façon de permettre au faux Witczak de se faire passer pour le vrai, en profitant de ce fait qu'on avait délivré un passeport canadien à celui-ci, lequel passeport, encore que n'étant plus valable à compter de 1942, pouvait être renouvelé jusqu'au mois de mars 1947.

Les notes indiquent que le rendez-vous proposé pour le mois de janvier 1945 n'a pas eu lieu, mais qu'on en avait fixé un autre pour le 7 mars suivant et un troisième pour le 15 juin, à Ottawa, rue Somerset, dans le parc. Si, pour un motif quelconque ce rendez-vous ne pouvait avoir lieu, on en avait prévu un "d'urgence" pour le 21 juin "près de l'hôpital", c'est-à-dire à Toronto.

Koudriavtsev partit pour Londres au printemps de 1945 et fut alors remplacé par *Lamont*, nom fictif de Motinov. Ce changement est indiqué sur un bout de papier collé au sommet d'une des pages de ces notes qui est de l'écriture de Motinov et se lit comme suit:

Appel urgent pour Sam. Est transmis par l'entremise du médecin oculiste Harris Henry, habitant au 279, College St., Toronto. Lamont appelle le docteur au téléphone—Midway 95-93. Mot de passe—" Je veux dire allô à Frank". Cela veut dire que le rendez-vous est fixé aux environs de l'hôpital, derrière le magasin Eaton à l'angle des rues Yonge et College à 21 h. 30.

(*Croquis dans l'original*)

Le point de rencontre aux abords de l'hôpital derrière le magasin Eaton sur College St. est indiqué dans les notes par deux croquis, un croquis sur le bout de papier et l'autre sur la page elle-même, montrant Yonge St. entre King St. et College St. et le magasin Eaton. L'hôpital dont il s'agit était évidemment bien connu des intéressés puisqu'il n'est pas précisément indiqué sur ces croquis. Le Sick Children's Hospital et le Toronto General Hospital se trouvent tous les deux dans le quartier.

Le dossier contient également les pages suivantes, de l'écriture de Rogov, et ces notes indiquent que *Brent*, c'est-à-dire Rogov, avait remplacé Motinov le 7 mai 1945:

COURS DES ENTREVUES

No P.	Résumé des entrevues	Observations
1.	<p>Appel urgent pour Frank (par l'intermédiaire du docteur):</p> <p>(a) Appel téléphonique Midway-9553.</p> <p>(b) <u>Brent</u> dit: "Allô Dr Henry. Comment allez-vous? Comment se porte votre épouse?"</p> <p>(c) <u>Le docteur</u> répond: "Très bien, je vous verrai plus tard." Cela veut dire que la réunion aura lieu à l'angle <u>Lowther et Admiral Rd</u> à 21.00.</p> <p>Si, cependant, le docteur répond: "Je suis heureux de vous revoir",—cela veut dire que la réunion aura lieu à l'endroit susmentionné et à la même heure, <u>mais le lendemain.</u></p>	
2.	<p><u>7.5.45</u>—La remise s'est faite par l'intermédiaire du docteur, de Lamont à Brent. La réunion a eu lieu près de l'hôpital, tout était normal.</p>	
3.	<p><u>15.6.45</u>—La réunion régulière a eu lieu à l'angle Somerset et le square (parc). Tout était normal. Le docteur a fait rapport qu'il n'y avait rien de nouveau au sujet du passeport à cause du manque de données authentiques (voir télégramme du 16.6.45).</p>	<p><u>Remise:</u> A Frank— 200 doll. Au docteur— 100 doll. La réunion a eu lieu par l'intermédiaire du docteur.</p>
4.	<p>Réunion régulière—17.7.45. Réunion d'urgence—24.7.45. } T=21.30 Endroit—près de l'hôpital.</p>	
5.	<p><u>3.7.45</u>—Une réunion d'urgence a eu lieu au sujet du passeport. Aussi ici, dans l'appartement du docteur, j'ai fait la connaissance de Frank. Tout était normal (voir télégramme du 5.7.45). Réunion régulière—17.7.45. Réunion d'urgence—24.7.45. } T=21.30 Endroit—dans l'appartement du docteur.</p>	

COURS DES ENTREVUES

No P.	No P.	Résumé des entrevues	Observations
5.	<u>17.7.45</u>	<p>—La réunion régulière a eu lieu. Tout était normal (voir télégramme du 18.7.45).</p> <p>Réunion régulière—1.8.45 Réunion d'urgence—2.8.45 } T=21.30</p> <p>Endroit — Montréal à l'angle Sherbrooke et Guy, près de l'édifice Medical Art.</p>	<p>Remise à Frank de 200 doll.</p>
6.	1.8.45	<p>—La réunion régulière a eu lieu. Tout était normal. Le docteur assistait à la réunion. Toutes les affaires ont été faites dans l'automobile.</p> <p>Remise du passeport de V . . . et quatre instantanés pris avec sa femme. La mise en forme de l'affaire sera peut-être réalisée dans la première moitié du mois de septembre.</p> <p><u>L'idée de la substitution.</u> L'ancienne photographie de V. (pas notre homme) est enlevée, à sa place on substitue une photographie de notre homme pris avec sa femme, mais le tout est daté de 1937. La chose est nécessaire pour que tout soit absolument sûr. Après cela se fait l'échange pour un nouveau passeport, pour cela il faut remplir deux questionnaires, qui seront attachés à l'ancien.</p> <p>Par conséquent, il est nécessaire que V. ait des signatures sur quatre questionnaires, dont deux seront pour la formule de 1937 et deux pour l'échange de 1945.</p> <p>Dans le cas d'un échange, il est nécessaire de trouver une raison qui le justifie. Il (Frank) propose de brûler la moitié du passeport et de ne laisser que le numéro, mais aucune décision n'a encore été prise; il se peut qu'il ne soit pas nécessaire de faire cela, vu que l'homme qui s'occupe de la chose fera tout lui-même et ne comptera pas sur d'autres.</p>	<p>Donné une bouteille de whisky.</p>

COURS DES ENTREVUES

No P.	No P.	Résumé des entrevues	Observations
		<p>L'exécuteur a consenti à tout et est prêt à faire le travail.</p> <p>Quant aux frais, Frank a de nouveau affirmé qu'ils ne seront pas inférieurs à trois.</p> <p>Pour les documents détaillés concernant la réunion, voir télégramme du 2.8.45.</p> <p>La réunion régulière aura lieu par l'intermédiaire du docteur dans notre ville.</p> <p>Réunion régulière—8.8.45</p> <p>Endroit—Angle Somerset et Metcalf (Ottawa)</p> <p>Heure—21.30</p>	<p>La réunion s'est tenue normalement. Voir le dossier du "docteur."</p>

Dans les notes écrites de la main du lieutenant-colonel Motinov, dont il a déjà été question, on voit qu'une rencontre avait été fixée au 15 juin 1945 à Ottawa. Apparemment, Rogov se rendit au rendez-vous puisque, ainsi qu'on l'a mentionné, il avait remplacé Motinov le 7 mai. D'après les notes de Rogov, la réunion tenue à Ottawa le 15 juin 1945 avait déjà été fixée dès le 20 janvier de la même année, et Harris y assista à la place de Carr. Une note en marge confirme le fait que cette rencontre eut lieu "par l'entremise de Harris" et elle porte que Rogov déboursa \$300, dont \$200 pour Carr et \$100 pour Harris. C'est à cette réunion qu'on fixa une autre rencontre pour le 17 juillet à Toronto, réunion qui, d'après les notes de Rogov, eut lieu effectivement à cet endroit. Toutefois, avant cette date, il appert qu'une réunion spéciale eut lieu le 31 juillet, réunion indiquée comme étant "la quatrième" et aussi en date du 3.7.45 dans les notes précédentes, à laquelle Rogov fit la connaissance de Carr.

A la réunion du 17 juillet, Rogov remit à Carr une deuxième somme de \$200 et une autre réunion fut fixée au 1er août 1945, à Montréal, avec la date du 2 août "en réserve". Les notes indiquent que cette réunion eut lieu et que Harris était à Montréal pour l'occasion. C'est à cette réunion qu'évidemment on remit à Carr sa "Tâche n° 3". Ce dernier document est écrit de la main du colonel Zabotin et se lit ainsi:

TÂCHE n° 3 du "1.8.45"

1. Conditions que doit observer une personne en séjour "illégal", (nationalité, citoyenneté, occupation, éducation, connaissance des langues, situation familiale et pécuniaire, etc.)
2. Moyens de légalisation (organisation d'une entreprise commerciale, entrée comme associé dans une maison d'affaires, genre d'affaires, entrée comme employé dans un bureau, engagement volontaire dans l'armée, acceptation d'un emploi.)
3. Papiers que doit posséder une personne en séjour "illégal" (passeport, divers certificats, références, lettres de recommandation, etc.)
4. Moyens les plus commodes de se faufiler au pays.
5. Procurer un logis sûr et des ressources pécuniaires à la personne en séjour "illégal" pendant qu'elle se familiarise avec son milieu.

*

Les possibilités d'attirer.

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

6. Révéler les moyens d'influence du gouvernement anglais sur la politique étrangère du Canada.
7. Conditions pour être admis au pays et y circuler.
8. Conditions d'adaptation et d'existence au pays.
9. Méthodes de contre-espionnage. Organisation des services provinciaux et fédéral de contre-espionnage.

L'intention d'un tel document est manifeste et se passe de commentaires.

Le 16 août 1945, une autre tâche fut assignée à Carr, dans le même sens que la tâche n° 3. La voici:

Tâche assignée personnellement, 16.8.45

En quoi elle consiste

1. Rédiger un rapport sur la technique à utiliser dans la fabrication des passeports et autres papiers, ayant soin d'indiquer avec précision qui, de votre côté (de Frank), se livre à ce travail.
2. Quels documents on peut fabriquer et recevoir par votre entremise.
3. Donner un aperçu complet sur le caractère de Prometheus en indiquant sa situation, le service dans lequel il travaille à la marine, ainsi que ses principaux renseignements biographiques, avec l'adresse et le numéro de téléphone de son domicile et de son bureau.
4. Lieu où compte travailler Prometheus le jour où il sera démobilisé.
5. Vos possibilités en ce qui concerne le choix de personnes dans les états-majors généraux des forces armées.

Voilà la tâche assignée à Carr d'après les instructions transmises à Zabotin dans un câblogramme du *Directeur*, en date du 14 août 1945, et rédigé comme suit:

Supplément au no 11438

11436

14.8.45

À Grant

Renvoi n° 227.

1. Il ne saurait y avoir d'autre délai pour l'obtention du passeport. Par conséquent, la signature sur la nouvelle formule de demande doit être contrefaite par l'homme de Frank lui-même.

2. Préparez pour le prochain courrier régulier un bref rapport sur la façon d'obtenir et de remplir des passeports et les autres documents utiles à nos desseins, en indiquant exactement qui, du côté de Frank, accomplira cette tâche.

10.8.45 Le Directeur

Supplément: Le pseudonyme de "Sam" a été depuis longtemps changé en celui de "Frank". A l'avenir, servez-vous de ce dernier.

10.8 Le Directeur

Grant

14.8.45

Quand vint le moment de la rencontre du 1er août, le plan en vue de procurer un faux passeport au faux Witczak était assez bien arrêté. La phrase: "J'ai remis le passeport de V . . ." etc., indique clairement que Rogov avait remis à Harris, pour que celui-ci le transmette à Carr, le passeport original canadien pour le véritable Witczak, passeport qui n'avait donc pas été détruit, comme l'avait indiqué au véritable Witczak l'officier de la Brigade internationale en Espagne. Il n'y a pas de "W" dans l'alphabet russe.

Ce plan consistait, comme le dévoilent les notes, à retirer des dossiers du bureau des passeports la photo du véritable Witczak ("*pas notre homme*") et à y substituer celles du faux Witczak et de sa femme, mais "*le tout est daté de 1937*". Après quoi, un nouveau passeport en date de 1945 serait émis pour le faux Witczak, en alléguant qu'il était le détenteur d'un passeport antérieur, portant la date de 1937. Pour arriver à ce but, il fallait deux formules de 1937 et deux autres de 1945. Une de chaque année parviendrait au bureau des passeports et on garderait les deux autres. La formule contrefaite de 1937 serait alors substituée à la formule authentique de 1937 insérée dans les dossiers et servirait pour l'obtention d'un nouveau passeport.

Au cas où on serait tenu de remettre le vieux passeport ou de le produire pour examen au bureau des passeports, Carr suggéra de le brûler de façon à ne laisser paraître que le numéro, de sorte que toute comparaison avec la demande formulée en 1937, alors dans les dossiers, ne permettrait pas de constater la fraude. Il est dit dans les notes que cela ne serait peut-être pas nécessaire vu que la personne "*qui s'occupe de la chose*" allait voir à tout, comme les événements l'ont démontré. Gouzenko a expliqué que le prix réclamé pour la fabrication du passeport contrefait comme ne devant pas

être "inférieur à trois", voulait dire pas moins de \$3,000. Sam Carr avait d'abord exigé \$5,000, mais Moscou, dans un câblogramme, a dit que cette somme était "fantastique" et Carr consentit à la réduire à un montant "non inférieur à trois" mille.

"Les renseignements détaillés concernant la réunion" furent apparemment transmis dans un télégramme à Moscou, le 2 août 1945, mais nous ne l'avons pas. La dernière réunion fut tenue à Ottawa le 8 août et une note en marge indique que tout s'était passé "normalement".

Dans un télégramme en date du 14 août 1945 et adressé à Zobotin, le Directeur a dit à ce dernier: "Il ne saurait y avoir d'autre délai pour l'obtention du passeport. Par conséquent, la signature sur la nouvelle formule de demande doit être contrefaite pas l'homme de Frank lui-même." Le télégramme du colonel Zobotin en date du 29 août 1945 et adressé à Kouznetzev, dont il a déjà été question, indique que Zobotin s'attendait à recevoir le passeport contrefait dans quelques jours.

Gouzenko dit que lorsque ce travail de passeport fut d'abord présenté à Carr, ce dernier souleva des objections, en soutenant que le véritable Witczak pourrait être vivant et que cela pourrait causer des embarras plus tard. Cela eut pour résultat un câblogramme de Moscou disant que le véritable Witczak était décédé en 1937, durant la guerre d'Espagne, et que Carr n'avait rien à craindre. Le faux Witczak fréquentait alors une université à Los Angeles. A la suite d'un autre échange de câblogrammes, Gouzenko apprit que la signature du faux Witczak différait de celle inscrite sur la demande du véritable Witczak en 1937, dans les dossiers du bureau des passeports. Vu cela, Moscou ordonna que la signature sur la nouvelle demande fût contrefaite, de toute nécessité, par l'homme de Sam Carr lui-même. A ce moment-là, dit Gouzenko, la demande de 1937 avait été soustraite des dossiers et se trouvait en possession de Carr. Manifestement on avait alors l'intention d'amener le faux Witczak à demander un renouvellement du passeport et de remplacer la demande de 1937, en ajoutant à son dossier le nom de la femme du faux Witczak, les photos des faux Witczak ayant été, dans l'entre-temps, substituées à celle du véritable Witczak. Cela ne s'avéra pas satisfaisant, vu que les photographies devant être substituées étaient nouvelles, que le papier portant la demande de 1937 était vieux et que le contraste pouvait susciter des doutes, les documents étant examinés au cours du passage du renouvellement de la demande au bureau des passeports. Moscou recommanda donc la substitution d'une demande absolument nouvelle à celle qui se trouvait dans les dossiers. Pour cela, il fallait y inscrire une date antérieure. On verra que c'est la ligne de conduite qui fut suivie.

Gouzenko dit que le faux Witczak était considéré par Moscou comme un agent très important, dont la présence en Amérique était hautement désirable et que le colonel Zabotin a déclaré que le versement de \$5,000 n'était rien dans les circonstances.

Pour ce qui est du bureau des passeports même, un examen établit que la demande du véritable Witczak, en date de 1937, n'est pas dans son dossier. On y trouve à la place un document censé être la demande en question. Ce document est daté du 1er mars 1937, mais un examen rapide en révèle la fausseté. On y lit que l'adresse du requérant est Stop 31, West Hill, Ontario, que la date de sa naissance est le 13 octobre 1910, que sa taille est de 5'8" et qu'il est marchand. La copie du passeport émis de fait en 1937 et laissée dans le dossier établit que le véritable Witczak est né le 13 octobre 1906, que son occupation est celle de cultivateur et que sa taille est de 5'9". Cette copie du passeport dans les dossiers a elle-même été modifiée par l'addition (au moyen d'une autre machine à écrire que celle employée lors de l'établissement du document en 1937) du nom de Bunia Witczak comme femme du requérant, dont le signalement est donné ainsi qu'il suit: "Occupation: ménagère; lieu et date de naissance: Kurowo, Pologne, 29 mars 1914; domicile: Canada; taille: 5'2"; couleur des yeux: gris; couleur des cheveux: bruns".

Quant à la fausse demande de passeport, on y trouve les mêmes renseignements touchant l'épouse. Tel qu'il a déjà été mentionné, le véritable Witczak a toujours été célibataire. Le talon de la fausse demande de passeport porte la signature de John Soboloff, M.D., de Toronto, Ontario, qui y déclare connaître Ignacy Witczak depuis trois ans et croire que les énoncés consignés dans la déclaration sont exacts et que, d'après ce qu'il sait lui-même du requérant, il peut garantir que c'est une personne satisfaisante et apte à recevoir un passeport.

Soboloff, qui est un médecin exerçant sa profession à 583, rue Bathurst, Toronto, a été appelé à témoigner devant nous le 5 avril, le jour même où Witczak rendit témoignage. Soboloff avoua n'avoir jamais connu Witczak ou le requérant du passeport et avoir signé la demande en avril ou mai 1945, à la demande personnelle de Sam Carr, qui était un de ses amis et patients et qui lui avait demandé la chose à titre de "faveur". Comme il l'explique, " (Carr) était un de mes patients et un personnage public, et lorsqu'il me demanda cela, je me rendis à sa demande sans poser de questions et sans y réfléchir". Carr lui donna à entendre qu'il s'agissait d'aider à quelqu'un à quitter le pays ou à entrer au pays, le témoin ne se rappelant plus au juste lequel de ces deux motifs Carr avait mentionné.

En matière de demande de passeports, la coutume suivie est d'exiger que la demande soit accompagnée de deux photographies du requérant et de deux photographies de l'épouse si le passeport comprend une épouse, une photo de chacune des parties étant certifiée par le gérant. Les photos certifiées sont conservées avec la demande dans le dossier du bureau des passeports, tandis que les photos qui ne sont pas certifiées sont attachées au passeport émis. Dans le dossier du bureau des passeports, on ne trouve pas de photo du véritable Witczak, mais il y a des photographies d'un homme et d'une femme, aucune des deux n'étant certifiées. La photo de l'homme n'est pas celle du véritable Witczak. Soboloff a témoigné qu'on ne lui a montré aucune photographie lorsqu'il a apposé sa signature à la demande de Carr. Il a déclaré aussi avoir noté, en signant la garantie de la demande, que le document était daté du mois de mars 1937.

En vertu de la procédure suivie au bureau des passeports depuis un certain nombre d'années, une demande de passeport passe par diverses divisions et plusieurs employés y inscrivent leurs initiales. La nouvelle demande tirée du dossier Witczak ne porte aucune initiale. Au début de son passage par le bureau, une demande reçoit un numéro de dossier et, lorsque le passeport est émis, le numéro du passeport, de même que le numéro de dossier, sont inscrits dans un registre vis-à-vis le nom de la personne à laquelle on accorde le passeport; on conserve aussi une carte-fiche portant ce nom et le numéro de dossier. Toutefois, la carte-fiche au nom de Witczak n'y est pas, bien que le dossier produit soit dûment numéroté 3699 de l'année 1937, et l'index pour cette année-là, qui, selon la coutume, a été photographié à la fin de ladite année, établit l'existence préalable d'une carte-fiche.

Les dossiers du bureau des passeports établissent aussi que le 30 août 1945, un passeport fut émis au faux Ignacy Witczak, mais, bien que le numéro de dossier soit inscrit dans les archives comme étant 2979-45, lorsqu'on produit ce dossier, on constate qu'il a trait à une personne totalement différente, dont le passeport a été émis régulièrement d'après les documents dûment inscrits dans le dossier n° 2979-45. Il est manifeste que lorsque le passeport Witczak fut émis, il le fut par quelqu'un au bureau des passeports qui attacha la demande à l'autre dossier et s'en servit pour faire passer le faux document par le bureau.

Le bureau des passeports se trouve à 38, rue Bank, Ottawa, mais les dossiers qui ont plus de trois ans sont conservés dans le sous-sol d'une église située à quelque distance de là, et une employée du bureau des passeports est chargée de sortir du dépôt les passeports dont on peut avoir besoin en

temps et lieu, et de les y remettre. A cette fin, elle possède une clef de ces autres locaux. Mme Adrienne Soulière, employée en question, est entrée en fonctions le ou vers le mois d'octobre, 1942 et, de sa propre initiative, a commencé à tenir un registre des dossiers sortis de l'église et renvoyés à ce local. Dans ce registre, elle inscrivait le numéro de dossier et le nom de la personne qui le demandait, sauf les dossiers requis par une certaine employée, commis de la section du classement du bureau des passeports, laquelle, en raison de ses fonctions par rapport à la correspondance, a besoin de dossiers presque tous les jours. Bien que le nom de cette dernière ne soit pas inscrit, l'absence de nom indique que de tels dossiers lui ont été remis.

Le registre en question a été produit devant nous et il établit que le 14 mai 1945, le dossier Witczak de 1937, portant le numéro 3699-37, et un autre dossier, le n° 4019-37, au nom de trois personnes appelées Shepherd ont été sortis par W. M. Pappin, commis au bureau des passeports. Sur réception d'une demande de passeport, la fonction de la section dont ce dernier est chef est d'inscrire au verso de ladite demande le montant des honoraires, ainsi que l'instrument monétaire employé pour le versement. Ces versements et les noms des requérants sont ensuite inscrits sur des feuilles de recettes. Pappin doit signer ces feuilles chaque jour. Il ne fait pas tout ce travail lui-même et ne peut connaître personnellement tout ce qui se rapporte aux inscriptions faites sur les feuilles qu'il signe.

De l'enquête poursuivie il apparaît qu'en ce qui concerne le vrai Witczak et les Shepherd, on n'avait pas eu l'occasion de consulter leur dossier depuis la date de délivrance de leurs passeports respectifs en 1937, sauf dans le cas de Mme Shepherd qui demanda le renouvellement du sien en 1944.

Les registres tenus par Mme Soulière indiquent en outre que le 27 août 1945 ces deux dossiers, soit les 3699-37—Witczak, et 4019-37—Shepherd, furent retirés encore de leur place à l'église, cette fois par le commis de la section des dossiers dont nous avons déjà parlé, et qui, chaque jour, devait aller chercher un grand nombre de dossiers. Ce fut le 30 août suivant cet incident qu'un passeport fut délivré au faux Witczak. Les droits perçus pour la délivrance de ce passeport furent inscrits sur la feuille de recettes du 31 août et celle-ci fut signée par Pappin. L'employée dont nous avons parlé a témoigné devant nous, mais ne se souvient pas du tout d'avoir réclamé l'un ou l'autre de ces dossiers, encore qu'elle ait dû le faire. Elle dit qu'elle ne peut songer à aucune raison pour laquelle elle aurait pu avoir besoin de ces dossiers. On peut en conclure que quelqu'un du bureau s'est servi d'elle pour se procurer les dossiers pour lui.

Nous avons entendu la déposition de Pappin. Il nie avoir reçu l'un ou l'autre de ces dossiers, que ce soit le 14 mai ou le 27 août. Il ignorait l'existence d'un registre tel que celui tenu par Mme Soulière. Sur présentation de celui-ci, il continua de nier. Mme Soulière a déposé qu'elle se souvenait d'avoir passé ces deux dossiers à Pappin le 14 mai 1945. Il nous faut donc choisir entre les témoignages de ces deux témoins. Nous préférons celui de Mme Soulière, car il s'appuie sur des écritures. Mis au courant du caractère de la déposition de Mme Soulière, Pappin a reconnu qu'il n'avait aucune raison de douter de sa parole, mais il persista à nier.

Le 4 avril 1946 Carr fut cité comme témoin devant nous. L'assignation fut signifiée à sa femme, Julia Carr, étant donné l'impossibilité de la signifier à Carr lui-même. Ultérieurement une autre assignation destinée à Carr, fut signifiée à sa femme, le mandant de comparaître par devant nous le 15 avril 1946, et une lettre fut envoyée à Carr par le secrétaire de la commission l'avisant que son nom figurait dans des papiers qui nous étaient soumis en provenance de l'ambassade de Russie et que nous désirions le voir comparaître devant nous afin de l'interroger au sujet de ses activités et de lui permettre de s'expliquer personnellement ou par l'entremise d'un avocat, s'il le désirait. Carr n'a pas comparu et nous n'avons reçu aucune réponse à la lettre dont il est question plus haut. Selon Harris, Carr est parti pour Cuba au mois de janvier 1946 et ni sa femme, ni Harris ne connaissent son adresse ou la date probable de son retour. Nous concluons sans peine des témoignages sur l'absence de Carr, qu'il a tenu à s'absenter de propos délibéré. A ce sujet Harris affirme:

- D. Et vous avez conclu de tout ce que vous avez lu et entendu et de vos conversations avec Mme Carr que son mari est caché quelque part et qu'elle-même ignore où il peut être?
- R. Ce n'est pas une question que je voudrais lui demander.
- D. Mais c'est cela que vous avez conclu?
- R. Oui.

Carr lui-même a demandé à être naturalisé au Canada avant 1937 et, au mois de mars 1945, un certificat de naturalisation lui fut délivré en date du 2 de ce mois. Il fit immédiatement une requête en vue de l'obtention d'un passeport canadien et on trouve dans les papiers du Bureau des passeports un reçu signé de lui pour un passeport à lui délivré sur place au Bureau, le 3 mars 1945. Selon le formulaire de demande de ce passeport, le nom de Carr à sa naissance était Samuel Kogan et il y est dit qu'il naquit à Kharkov, Russie, le 7 juillet 1906.

Nous avons souligné de temps en temps que les documents de l'ambassade présentés par Gouzenko ont trait à des événements véritables, comme en font foi plusieurs témoins et comme il est du reste prouvé de plusieurs manières. Ces documents n'étaient pas destinés à être vus par des personnes autres que celles appartenant au personnel de l'attaché militaire de l'ambassade de Russie et par leurs supérieurs à Moscou. Ce sont des notes faites des événements en cours par les chefs de ces activités au moment même où ils se produisaient. Leur caractère de véracité en ce qui concerne la participation de Carr à cette affaire de passeports est établi par le témoignage de Soboloff et, en outre, par la fuite et la disparition de Carr lui-même.

L'exactitude des notes à l'égard de Carr est établie.

Pour ce qui est de Harris, il a nié avoir pris part à ces manoeuvres. Il a été établi par Harris lui-même qu'il était intimement lié avec Carr, qu'ils se voyaient continuellement, soit à leurs domiciles soit à leurs bureaux respectifs. Ils avaient les mêmes convictions idéologiques.

Au dossier de Carr, Motinov fait mention d'une réunion tenue à Ottawa le 16 décembre 1944, entre lui-même, Carr et Harris à l'égard des passeports. Le registre d'un hôtel de l'endroit indique qu'à cette date Carr et Harris occupaient la même chambre, qu'ils étaient arrivés à Ottawa le 16 et en étaient repartis le 17 décembre 1944. Harris reconnut son écriture sur la fiche d'inscription de l'hôtel et le fait est prouvé.

Dans le même dossier se trouve une entrée faite par Rogov, en date du 7 mai 1945, indiquant que Motinov (*Lamont*) avait passé son contact avec Harris (*Le docteur*) à Rogov (*Brent*) à Toronto. Les registres de l'un des hôtels de Toronto indiquent que, le 8 mai 1945, Rogov et Motinov s'y étaient inscrits.

Il est aussi établi qu'Harris était à Ottawa le 16 juin 1945, date de la "réunion régulière" rapportée dans les notes précédemment reproduites et tenue ce jour-là alors que "*le docteur a fait rapport qu'il n'y avait rien de nouveau au sujet du passeport à cause du manque de données authentiques*".

Ces notes contiennent une autre inscription en date du "1.8.45" et rédigée en ces termes: "*La réunion régulière a eu lieu. Tout était normal. Le docteur assistait à la réunion*". Ceci se passait à Montréal "*à l'angle Sherbrooke, et Guy, près de l'édifice Medical Arts*". Nous n'avons par devers nous aucune preuve à l'effet qu'Harris se soit inscrit à un hôtel de Montréal à cette date, mais il a admis lui-même qu'il s'était rendu à Montréal en juillet ou en août. Il ne fut pas précis à cet égard, comme d'ailleurs à l'égard de la plupart des choses dépourvues de preuve désintéressée. Nous sommes

d'avis que la date mentionnée dans les notes comporte son séjour à Montréal en "juillet ou en août" 1945.

Pour expliquer ses visites à Ottawa et Montréal, Harris a déclaré qu'il y allait de Toronto pour se reposer.

Après avoir étudié l'ensemble de la preuve, à la lumière de la *Loi sur les secrets officiels* de 1945, nous sommes d'avis qu'Harris a fait ce que Rogov et Motinov lui ont formellement imputé.

Il affirme que, quoiqu'il eût écrit plus d'une fois à Carr depuis le départ de celui-ci pour Cuba en janvier dernier et quoiqu'il eût reçu deux ou trois lettres de lui, il les avait détruites et ne pouvait plus se rappeler l'adresse à laquelle il avait fait tenir ses lettres encore que sa dernière lettre à Carr avait été écrite moins d'un mois avant sa comparution devant nous. Harris nous a dit également que, malgré l'intimité existant entre Carr et lui, il n'avait jamais parlé politique avec lui. Nous estimons que c'est vraiment abuser de la crédulité d'une personne ordinaire. Il nous a dit également qu'il avait connu Tim Buck presque aussi longtemps qu'il avait connu Carr et le voyait très souvent. Mais, selon Harris, même si lui et Buck échangent régulièrement des visites, et même si ce dernier a été dans le bureau de Harris moins d'un mois avant la comparution de celui-ci devant nous, ils n'ont jamais discuté l'absence de Carr ou cette enquête. Nous tenons ce témoignage pour à peu près aussi digne de foi que celui dont nous venons de parler. La déposition de Harris comportait d'autres particularités aussi peu satisfaisantes dans le détail desquelles nous ne voulons pas entrer, mais qui ont contribué à nous amener aux conclusions ci-dessus.

Avant de quitter ce sujet nous croyons qu'il serait intéressant de noter que, dans un livre paru en 1939 et intitulé "*Au service secret de Staline*", et dont l'auteur est W. G. Krivitsky, ancien chef du service militaire des renseignements pour les Soviets en Europe occidentale, celui-ci parle du prix attaché par les autorités soviétiques aux passeports canadiens et américains en vue de l'usage auquel les mettaient les agents russes à l'étranger qui se faisaient passer pour leurs détenteurs légitimes. On trouvera aux pages 56 et 57 le compte-rendu suivant d'une conversation entre Krivitsky et un fonctionnaire soviétique du nom de Piatnitsky:

Cela me fait songer à une conversation que j'eus avec Piatnitsky. Il avait parmi ses agents un certain Lobonovsky dont l'incapacité faisait le sujet de nombreuses anecdotes parmi nous. Je tombais sans cesse sur Lobonovsky dans l'une ou l'autre des capitales européennes, toujours affairé et occupé à des missions

vraisemblablement importantes. Plus tard, j'eus l'occasion d'en parler à Piatnitsky. "Dites-moi franchement, Camarade Piatnitsky, pourquoi gardez-vous un idiot pareil dans votre personnel?" Le vieux meneur bolchevik sourit avec indulgence et répondit: "Mon cher jeune Walter, il ne s'agit nullement ici de la capacité de Lobonovsky. Ce qui importe c'est qu'il possède un passeport canadien et il se trouve qu'il me faut un Canadien pour les missions que je lui confie. Personne autre ne ferait l'affaire." "Canadien!", m'écriais-je, "Lobonovsky n'est pas Canadien. C'est un Ukrainien né à Shepetovka!" Piatnitsky rugit: "Qu'est-ce que vous voulez dire, un Ukrainien né à Shepetovka! Il a un passeport canadien et ça me suffit. Pensez-vous que ce soit tellement facile de trouver un vrai Canadien? Il faut tirer le meilleur parti possible d'un Canadien né à Shepetovka!"

A la page 95, l'auteur dit que ce qui s'est passé dans le cas des passeports détenus par le véritable Witczak était une coutume bien établie. Il dit:

Tous les passeports des volontaires ont été recueillis à leur arrivée en Espagne, et il est arrivé rarement qu'on ait remis un passeport. Lorsqu'un soldat était licencié, on lui disait même alors que son passeport avait été perdu. Des Etats-Unis seulement nous sont venus environ 2,000 volontaires, et les passeports américains authentiques ont une haute valeur au service central du Guépéou, à Moscou. Presque toutes les valises diplomatiques arrivant d'Espagne à Lubianka contenaient un lot de passeports provenant de membres de la brigade internationale.

Il m'est arrivé plusieurs fois, au cours du printemps de 1927 que j'ai passé à Moscou, de voir ce courrier dans les bureaux de la division étrangère du Guépéou. Un jour est arrivé un lot d'environ une centaine de passeports, la moitié étant des passeports américains. Ils avaient appartenu à des soldats décédés. C'était une belle affaire, un sujet de réjouissances. Les passeports des défunts, après une enquête de quelques semaines sur l'histoire de la famille des premiers détenteurs, sont facilement adaptés à de nouveaux détenteurs, les agents du Guépéou.

Un autre passage extrait de la page 57 en dit long à ce sujet:

Presque toutes les questions touchant la fabrication et le truquage des passeports et autres documents sont confiées à des Russes de naissance. Les conditions qui existaient avant la guerre dans la Russie des tsars leur ont donné une formation exceptionnelle dans cet art. Les règlements assez compliqués concernant les passeports qui ont été mis en vigueur dans la plupart des pays européens depuis 1918 ont trouvé les bolchevistes bien préparés. Dans les bureaux du Guépéou et dans le Quatrième Département de l'Armée rouge se trouvent des experts qui peuvent forger des signatures consulaires et des sceaux de gouvernements totalement indiscernables du document authentique.

Dans le cas qui nous occupe, cette méthode a été appliquée au Canada et a fait son apparition dans le Bureau canadien des passeports, à Ottawa.

Pour conclure cette Section de notre rapport, il y a lieu de déclarer que, d'après la preuve entre nos mains, il ne semble se trouver que quatre préposés du sexe masculin près le Bureau des passeports qui, à toutes fins pratiques, aient pu participer à l'émission du faux passeport. De ces quatre préposés, la preuve que nous avons étudiée n'en implique qu'un seul et c'est W. M. Pappin.

SECTION VI

GERMINA (HERMINA) RABINOWITCH, Genève et Montréal.

Cette personne fut pendant plusieurs années associée avec l'Organisation internationale du travail, groupement international établi, à la suite de la Première guerre mondiale, conformément à l'article 23 (a) du Pacte de la Société des Nations. Une section spéciale des traités de paix fut consacrée au Travail, à l'établissement d'une organisation internationale du travail permanente, comprenant une Conférence générale des Représentants des membres et un Bureau international du Travail gouverné par un Conseil d'administration et un Directeur.

Les principales fonctions du Bureau international du Travail, en plus de celles que la Conférence lui a attribuées, sont: (1) la centralisation et la distribution d'informations concernant la vie industrielle et le travail; (2) l'étude des questions proposées par la Conférence; (3) la publication d'un bulletin périodique; (4) la réception de rapports annuels pour donner suite aux conventions dont il est signataire; (5) devoirs relativement aux plaintes (*Oppenheim, Droit international, tome I page 575.*)

Le droit international coutumier confère certains privilèges et immunités au corps diplomatique. Les membres de l'O.I.T. ont reçu par traité un statut semblable. A ce titre, Mlle Rabinowitch était détentrice d'une carte diplomatique canadienne portant le No A-45, qui l'affranchissait des dispositions des Règlements concernant l'inscription nationale.

Dès que nous fûmes avertis que les autorités compétentes avaient, dans son cas, renoncé à ces immunités et privilèges, Germina Rabinowitch fut convoquée et comparut devant nous le 20 et le 21 mai 1946, accompagnée de son avocat.

Née à Kaunas, en Lithuanie, le 5 octobre 1901, elle fit ses études à Moscou, Paris, Genève et Heidelberg. Elle porte le titre de D. Ph. en économie politique et en sciences sociales. Elle parle le russe, l'anglais, le français, l'italien et l'allemand.

Elle devint membre de l'Organisation internationale du Travail, au service central à Genève, en 1929, et parvint à notre continent, par voie de Lisbonne à New-York, sur un paquebot grec, au début de septembre 1940, pour travailler au siège social de l'O.I.T. transféré provisoirement à Montréal.

A l'exception de plusieurs voyages aux Etats-Unis, elle est toujours demeurée à Montréal, où elle avait, au fait, élu domicile d'une façon perma-

nente au n° 539 ouest, avenue des Pins. Les bureaux de l'O.I.T. étaient au n° 3480, rue Université, Montréal.

La plupart de ses parents sont en Europe, mais il y en a quelques-uns aux Etats-Unis. Elle a une adresse postale au soin de Leonard Carleton, New-York, qui est le gendre d'un nommé Kulischer, ancien membre de l'Institut russe de l'Economie. Elle a un dépôt dans une banque de New-York.

Dès son arrivée aux Etats-Unis, elle voulut se faire naturaliser; elle dit que son cas est actuellement à l'étude. Elle a l'intention, dit-elle, de se rendre aux Etats-Unis et de se trouver un emploi au service de l'Organisation des Nations Unies dès que les Etats-Unis lui accorderont la citoyenneté, s'ils la lui accordent.

Cinq des documents russes la concernent.

1. Quatre pages écrites en russe par Motinov intitulées "*Germina*" et portant le mot "*Historique*" en note marginale, finissant par les mots: "*J'attends des instructions au sujet de la première réunion, de même que de l'argent*", et contenant également les adresses et numéros de téléphone de Rabinowitch.
2. Une lettre écrite à la machine en anglais, s'adressant à "*Chère Hermina*" et signée "*Gisel*", avec une inscription en russe au verso de la main de Motinov.
3. Un rapport en russe d'un entretien entre *Léon* (Koudriavtzev) et *Hermina* (Germina Rabinowitch) le 5 mai 1944, se terminant comme suit: "*Quelles sont vos nouvelles directives? 6-5-44. Lamont*" (i.e. Motinov).
4. Un compte rendu en russe d'autres réunions entre *Léon* et *Hermina* et la tâche qui fut assignée à celle-ci.
5. Une lettre à la machine en anglais du 28 août 1944, et signée "*Germina Rabinowitch*".

Une partie des renseignements contenus dans l'un de ces documents fut publiée dans les journaux au cours du procès de Mazerall à Ottawa. Il fut évident pendant le début de son témoignage, que Mlle Rabinowitch était venue préparée à raconter une certaine histoire basée sur la supposition que ce qu'elle avait ainsi lu comprenait tous les renseignements dont la Commission disposait à son sujet. Une fois confrontée avec tous les documents, elle devint embarrassée et resta muette. On lui demanda alors si elle voulait consulter son avocat, qui avait assisté à tout son interroga-

toire, pour décider sa ligne de conduite. Les deux se retirèrent, et après un court intervalle, elle changea sa version et admit de mauvaise grâce la vérité substantielle des documents et fournit de nombreux détails qu'ils ne mentionnaient pas.

Le premier des documents susmentionnés raconte l'histoire de la phase des agissements soviétiques concernant Germina Rabinowitch et d'autres:

Hermina

R.H.—513 Grosvenor WA-Inut 3383

R.H.—6050 Darlington AT-lantic 3724

R.H.—4906 Queen Mary Road AT 9148

Le 14.4.44, Davie l'appela au téléphone à ces différents numéros, mais elle n'y était pas.

Historique. En décembre 1943, elle téléphona à Tounkin et lui demanda une entrevue au sujet d'une question urgente. T. refusa, mais la reçut dans la suite. Elle lui expliqua l'affaire. Tounkin lui posa une question, mais nous ne savons pas ce qu'elle lui a répondu. Dans la suite, elle lui écrivit une lettre dans laquelle elle dit (le 9.3.44) avoir reçu, par une voie sûre, une lettre d'une amie à Genève; elle annexa cette lettre. Texte de la lettre annexée:

“Nous habitons l'ancien appartement et travaillons comme auparavant pour la vieille compagnie. Il y a deux semaines environ, Sisi vous a envoyé un télégramme. Dites-nous comment votre visite aux parents de Gisel a réussi. Ma santé est excellente. Albert est malade et devra quitter probablement sa profession pendant longtemps; il est malade au lit. Nous sommes en bons termes avec Lucy; elle est une excellente femme. La famille de Gisel, pour quelque raison, n'est plus intéressée à elle, bien que jusqu'à date il y ait eu soutien. La situation de Lucy est meilleure. Celle de Sisi est triste. Veuillez avertir les parents de Gisel qu'ils doivent remettre 6,700 dollars. Cette somme doit nous parvenir par votre entremise. C'est la seule voie possible. Les Gisel doivent subir ces dépenses. Faites-moi connaître l'endroit où se trouve Aleksander”. Rachel.

Après cela, Pavlov, 2e secr. du voisin, demanda à son chef qui, selon Pavlov, aurait répondu: c'est leur homme et vous (Pavlov) ne devez rien faire. En même temps, il demanda à Pavlov de lui donner l'adresse de Rabinowitch qu'il ne connaissait et ne connaît pas. A Lamont qui lui demandait pourquoi ils ne nous avaient pas renseignés là-dessus beaucoup plus tôt, Pavlov répondit: J'avais ces instructions de ne rien faire. N'ayant pas reçu de réponse à la lettre et aux questions par téléphone du 13 avril, c'est-à-dire à la date du voyage de Davie à la ville de Hermina, cette dernière écrivit une seconde lettre à Tounkin avec prière de prendre des mesures relativement à la question traitée dans sa première lettre; et, dans le but de le convaincre, elle y annexa une seconde lettre de Rachel, dont voici le texte:

"J'ai reçu votre télégramme (de Hermina) du 23.1.44. Veuillez dire à la famille de Gisel d'avertir Znamensky 19. du fait que Sisi est vivante et travaille comme autrefois avec Lucy. Lucy voulait changer le personnel, mais a manqué de fonds. Albert est malade et n'est pas intéressé aux affaires. Pour seconder Sisi dans son travail, la famille de Gisel doit fournir 10,000 dollars. Le transfert doit se faire par l'entremise de Hermina en personne, par New-York, selon les désirs de M. Helmars". R.D.

Ce n'est qu'après avoir reçu cette lettre le 15.4.44, que Pavlov avertit Lamont le 17.4.44 qu'il existait une personne du nom de Rabinowitch. Après avoir reçu ces données le 19.4, nous avons décidé de l'atteindre par téléphone, son numéro étant au haut de sa lettre, pour l'avertir de ne pas écrire, ou téléphoner, et que dans deux semaines, l'homme de Gisel lui rendrait visite. Elle fut bien satisfaite 19. C'est Léon qui a fait ce travail, étant donné que Davie était à Vancouver. Nous pensons que s'il faut faire un transfert d'argent, l'argent doit être transféré à Washington et remis à Hermina à New-York, parce qu'il est dangereux de traverser la frontière avec un pareil montant. D'ailleurs nos banques n'avancent pas de dollars américains.

* Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

Les lettres avec des copies des lettres de Rachel furent expédiées par Hermina par la poste et, en toute probabilité, passèrent à la Censure, bien que le visa de la Censure n'y paraisse pas. La copie de la seconde lettre, qui parle de Znamensky 19, a été particulièrement dommageable.

Veillez nommer quelqu'un pour procéder à cette affaire, vous rappelant que Davie ne pourra pas se rendre à New-York ni à Washington. J'attends des instructions au sujet de la prochaine réunion, de même que de l'argent. NOUS AVONS

*

Téléphone de la maison—Lancaster 76.28

Au bureau—Plateau 25.07

Adresse. App. 539, avenue des Pins, tout près de la rue Université (deux semaines après le 19.4)

Les faits suivants sont révélés par ce document et la preuve.

En décembre 1943, Rabinowitch, suivant les instructions à la fois câblées et envoyées par écrit par Rachel D_____ (Sisi), agent soviétique à Genève et une autre personne en relation avec l'O.I.T., se rendit de Montréal à l'ambassade russe à Ottawa, en vue d'obtenir plusieurs milliers de dollars pour un groupe d'agents soviétiques travaillant en Europe.

Après quelques difficultés, elle obtint une entrevue avec le conseiller de l'ambassade, Tounkin. Elle dit dans son témoignage:

D. Voulez-vous alors suivre sur le document russe, l'original emporté de l'ambassade, et je vais vous en lire la traduction. Si vous croyez devoir la corriger, n'hésitez pas à le dire.

"En décembre 1943, elle téléphona à Tounkin et lui demanda une entrevue au sujet d'une question urgente".

Cela est-il exact?

-R. Oui.

D. Vous avez de fait appelé Tounkin et lui avez demandé de vous recevoir au sujet d'une question urgente?

R. Cela a dû se passer avant que je me rende là.

D. Cela se passait en décembre 1943.

R. Oui.

D. C'est là la version de l'ambassade russe?

R. Oui.

*Les caractères ombrés indiquent les mots raturés dans le document original.

D. "Toungkin refusa, mais la reçut dans la suite". C'est exact?

R. Oui.

Germina Rabinowitch lui expliqua alors sa mission, mais à sa grande surprise et à son grand désappointement, elle n'eut pas de succès, et en avertit Rachel D——— par lettre. Elle envoya aussi un câblogramme le 23 janvier 1944. Voici son témoignage:

D. Que se passa-t-il à l'ambassade?

R. J'ai rencontré cet homme, et nous ne fûmes pas reçues amicalement du tout.

D. Qui avez-vous demandé, lorsque vous êtes arrivée à l'ambassade?

R. J'ai demandé le Chargé d'affaires.

D. Vous avez demandé le Chargé d'affaires?

R. Oui.

D. Et l'on vous a présenté à _____.

R. Je ne sais pas à qui. Je ne sais pas s'il était le Chargé d'affaires.

D. Portait-il l'uniforme militaire ou des habits civils?

R. Des habits civils.

D. Et quelle langue avez-vous parlée?

R. Bien, moi je parle le russe, alors ce fut soit le russe ou l'anglais, je ne sais pas.

D. Vous parlez le russe?

R. Oui. Nous parlions le russe dans ma famille. J'ai également discuté avec lui des questions relatives à l'O.I.T. Je lui ai demandé quelles étaient les publications qu'il recevait, parce que nous étions intéressés à recevoir des journaux de la Russie, pour le travail du bureau. Ce fut une entrevue déplaisante, et j'étais plutôt fâchée lorsque je suis partie; ce fut tout.

D. Très bien. Vous nous avez expliqué ce qui s'est passé relativement à l'O.I.T., mais nous donneriez-vous la conversation que vous avez tenue avec ce monsieur au sujet de la requête?

R. Je lui ai montré le câblogramme.

D. Vous lui avez montré le câblogramme?

R. Oui.

D. Avez-vous encore le câblogramme?

R. Non, monsieur.

D. Qu'est-il devenu?

R. Il ne comprit pas très bien, et . . .

D. Je vous ai demandé ce qui lui est arrivé, au câblogramme?

D. Où est le câblogramme?

R. Je ne sais pas. J'ai dû le jeter au panier.

D. Très bien. Continuez.

R. Il ne connaissait pas ces gens, et nous avons abandonné le sujet. Je me suis aperçue qu'il ne savait pas ce dont il s'agissait, et je ne continuai pas la conversation. L'entrevue ne dura en tout que cinq ou dix minutes, parce que lorsque je m'aperçus qu'il n'était pas prêt à me parler, je le quittai et m'en retournai à Montréal.

D. Et avez-vous fait connaître à votre cousine à Genève le résultat de l'entrevue que vous aviez eue avec le Chargé d'Affaires, ou avec quelqu'une autre personne de l'ambassade ici?

R. Si je me souviens bien, j'ai dû lui écrire que l'entrevue fut déplaisante et que je ne pensais pas qu'elle aboutirait à quoi que ce soit. J'ai dû lui écrire.

Elle reçut plus tard une lettre de Rachel D ———— qu'à la requête de celle-ci, elle envoya à l'ambassade soviétique le 9 mars 1944:

D. Et quel était le contenu de la lettre?

R. La lettre — c'était une lettre qui m'était adressée et que j'ai reçue au bureau, et dans l'enveloppe il y avait une note qu'on m'a demandé de faire parvenir à l'ambassade. Cette note n'était pas très claire pour moi, quant à son contenu, et je dois avouer que je me suis montrée probablement imprudente en agissant comme je l'ai fait.

D. Qu'avez-vous fait?

R. Je l'ai mise sous enveloppe, j'y ai ajouté quelques mots et je l'ai envoyée à l'ambassade, ici.

La lettre, reproduite dans le document susmentionné, se lit comme suit:

"Nous habitons l'ancien appartement et travaillons comme auparavant pour la vieille compagnie. Il y a deux semaines environ, Sisi vous a envoyé un télégramme. Dites-nous comment votre visite aux parents de Gisel a réussi. Ma santé est excellente. Albert est malade et devra quitter probablement sa profession pendant longtemps; il est malade au lit. Nous sommes en bons termes avec Lucy; elle est une excellente femme. La famille de Gisel, pour quelque raison, n'est plus intéressée à elle, bien que jusqu'à maintenant il

y ait eu soutien. La situation de Lucy est meilleure. Celle de Sisi est triste. Veuillez avertir les parents de Gisel qu'ils doivent remettre 6,700 dollars. Cette somme doit nous parvenir par votre entremise. C'est la seule voie possible. Les Gisel doivent subir ces dépenses. Faites-moi connaître l'endroit où se trouve Aleksander.

Rachel.

À un moment de son interrogatoire, elle a témoigné de la façon suivante, au sujet des différents noms mentionnés dans cette lettre:

D. Vous dites que vous ne compreniez pas de qui il s'agissait?

R. Je ne savais pas de qui il s'agissait.

Plus tard, toutefois, elle a identifié *Aleksander* et *Paul*, et a déclaré que *Gisel* est un homme à l'ambassade soviétique, venant tout probablement de Moscou. Gouzenko nous a révélé que *Gisel* est le nom fictif du Service de renseignements de l'Armée rouge.

Interrogée encore une fois sur ce point, à un autre stade de son examen, elle dit:

D. Si nous retournons à la pièce 39†, je vois en plus du contexte de la lettre que, selon votre propre témoignage, vous vous rappelez avoir reçue, à la page 2:

"J'ai reçu votre télégramme du 23-1-44. Veuillez dire à la famille de Gisel. . . ."

On vous demande de renseigner les Soviets à Ottawa, n'est-ce pas? C'est là la famille de Gisel?

R. Oui.

D. C'est cela, n'est-ce pas? Je lis la pièce n° 39:

"J'ai reçu votre télégramme du 23 janvier 1944".

C'est le télégramme que vous aviez envoyé. Vous en souvenez-vous?

R. Oui.

D. La lettre continue:

"Veuillez dire à la famille de Gisel. . . ."

La famille de Gisel, ce sont les membres de l'ambassade soviétique ici, n'est-ce pas?

R. Oui.

†Citée plus haut, page 586.

Gouzenko dit également que *Lucy* est un agent très actif à Genève et ajoute que *Sisi* est un agent de grande réputation opérant au même endroit.

Quant à la substance de cette lettre, voici le témoignage de Rabinowitch:

D. Et il vous a demandé de porter cela à l'ambassade russe ici?

R. Oui. Il s'agit de la même affaire, du même but: faire parvenir de l'aide, de l'aide financière à cette personne.

D. Et mentionnait-on, en fait, un montant d'argent?

R. Oui, on mentionnait un montant.

D. Quel était ce montant?

R. Il était très élevé; il m'a étonnée quelque peu.

D. Quel était le montant?

R. J'ai lu les journaux ici, donc je vous dis maintenant ce que j'ai lu dans le *Star* et la *Gazette*. Les journaux ont dit que c'était \$10,000. Je ne puis pas garantir que c'était là le montant mentionné dans la lettre.

L'intérêt de l'ambassade soviétique et la fin à laquelle était destiné l'argent demandé à celle-ci sont mis à jour dans l'extrait suivant du témoignage de Mlle Rabinowitch:

D. Pourquoi les Russes sont-ils intéressés à Rachel?

R. Parce qu'elle travaillait probablement pour eux. Je comprends cela très bien maintenant.

D. Elle travaillait pour eux?

R. Je ne sais pas ce qu'elle faisait.

D. Vous pensiez que *Sisi* travaillait pour les Russes, à ce moment-là, puisqu'elle pouvait leur demander de l'argent pour lui venir en aide?

R. Oui.

L'attitude prudente des fonctionnaires soviétiques à Ottawa envers Mlle Rabinowitch n'a pas été modifiée par la communication qu'elle leur a faite de cette première lettre de l'étranger: toutefois, l'affaire selon le document russe, fut remise entre les mains de Pavlov, que Motinov identifie plus loin par sa fonction officielle à l'ambassade, celle de "2e Secrétaire" et puis par l'emploi du mot "*Voisin*", le nom fictif de la N.K.V.D.

Pavlov communiqua avec Moscou à ce sujet et demanda des instructions. Eventuellement il reçut "*l'ordre de ne rien faire*", parce que Moscou considérait que "*C'était là leur homme*".

Sisi écrivit encore à Rabinowitch et sa lettre est également reproduite dans le document susmentionné, comme suit:

“J’ai reçu votre télégramme (de Hermina) du 23-1-44. Veuillez dire à la famille de Gisel d’avertir Znamensky 19., du fait que Sisi est vivante et travaille comme autrefois avec Lucy. Lucy voulait changer le personnel, mais a manqué de fonds. Albert est malade et n’est pas intéressé aux affaires. Pour seconder Sisi dans son travail, la famille de Gisel doit fournir 10,000 dollars. Le transfert doit se faire par l’entremise de Hermina en personne, par New-York, selon les desirs de M. Helmars.

R.D.

Après la réception de cette lettre, Rabinowitch téléphona à Tounkin le 13 avril 1944, et lui écrivit aussi une lettre reçue à l’ambassade le 15 avril qui demandait à Tounkin d’agir; pour le convaincre de l’authenticité et de l’urgence de sa demande, Rabinowitch inclut la lettre.

Les extraits suivants du témoignage de Rabinowitch se rapportent au document russe:

D. Mais le document dit que vous avez écrit une seconde lettre, vous ne pouvez nier ce que dit le document?

R. Non.

D. Je continue à lire:

“ . . . une seconde lettre à Tounkin, avec prière de prendre des mesures relativement à la question traitée dans sa première lettre; et dans le but de le convaincre, elle y annexa une seconde lettre de Rachel, dont voici le texte:”

Voici la lettre que, selon le document, vous avez reçue de Rachel, et que vous avez annexée à la seconde que vous avez écrite à Tounkin:

“J’ai reçu votre télégramme. . .”

C’est-à-dire que Rachel dit qu’elle a reçu un télégramme.

“ . . . du 23-1-44. Veuillez dire à la famille de Gisel d’avertir Zamensky 19. du fait que Sisi est vivante et travaille comme autrefois avec Lucy. Lucy voulait changer le personnel, mais a manqué de fonds. Albert est malade et n’est pas intéressé aux affaires. Pour seconder Sisi dans son travail, la famille de

Gisel doit fournir 10,000 dollars. Le transfert doit se faire par l'entremise de Hermina en personne, par New-York, selon les désirs de M. Helmars".

Puis il y a les initiales: ceci est "P" en russe, soit "R" en anglais?

R. Oui.

D. Et les initiales "R.D." signifiaient Rachel D———. Est-ce cela?

R. Oui.

D. Très bien. Vous rappelez-vous avoir lu le contexte de cette lettre que, selon le document, vous leur avez transmise?

R. Je ne puis me rappeler l'existence de deux lettres. Je me sens devenir complètement affolée, mais je ne puis me rappeler cela. J'en parlais à M. Charlap (*avocat du témoin*) tout le temps que je pensais à ce problème, pendant les deux heures, et je ne puis pas me rappeler qu'il y eût deux lettres.

D. N'est-ce pas dans cette lettre que vous avez vu mentionnés les \$10,000 dont vous parliez ce matin?

R. Peut-être n'est-ce que cette lettre que je me rappelle avoir reçue. Elles se ressemblent beaucoup.

D. Je suppose que si vous aviez pris des notes comme l'a fait Motinov, vous n'auriez pas à vous casser la tête pour vous rappeler les faits?

R. Non.

D. Mais le document est là, et vous ne pouvez nier ce qu'il dit?

R. Je ne puis pas nier, mais j'ai encore des doutes.

D. Très bien. Puis Motinov continue:

"Ce n'est qu'après avoir reçu cette lettre le 15-4-44, que Pavlov avertit Lamont le 17-4-44 qu'il existait une personne du nom de Rabinowitch. Après avoir reçu ces données le 19-4, nous avons décidé de l'atteindre par téléphone, son numéro étant au haut de sa lettre, pour l'avertir de ne pas écrire, ou téléphoner, et que dans deux semaines, l'homme de Gisel lui rendrait visite. C'est Leon qui a fait ce travail, étant donné que Davie était à Vancouver. Nous pensons que s'il faut faire un transfert d'argent, l'argent doit être transféré à Washington et remis à Hermina à New-York, parce qu'il est dangereux de traverser la frontière avec un pareil montant. D'ailleurs nos banques n'avancent pas de dollars américains.

Les lettres avec des copies des lettres de Rachel furent expédiées par Hermina par la poste, et, en toute probabilité,

passèrent à la Censure, bien que le visa de la Censure n'y paraisse pas. La copie de la seconde lettre, qui parle de Znamensky 19, a été particulièrement dommageable. Veuillez nommer quelqu'un pour procéder à cette affaire, vous rappelant que Davie ne pourra pas se rendre à New-York et à Washington. J'attends des instructions au sujet de la prochaine réunion, de même que de l'argent.

Téléphone de la maison—Lancaster 7628

Au bureau—Plateau 2507

Adresse—App. 539, avenue des Pins,

tout près de la rue Université."

Puis on fixe une date pour la réunion: deux semaines après le 19 avril, on devait vous rencontrer à Montréal. Qu'avez-vous à dire là-dessus?

- R. C'est une histoire absolument fantastique.
- D. Elle n'est pas fantastique. Voilà bien votre adresse, n'est-ce pas? Votre propre numéro de téléphone?
- R. J'ai inscrit mon adresse sur la lettre que je leur ai écrite.
- D. Qu'y a-t-il donc là de fantastique?
- R. Cette histoire de toutes ces personnes me rendant visite.
- D. Il n'y a rien de fantastique là-dedans. Tout cela découle de votre conversation avec eux au téléphone, que vous avez admise; de votre visite chez eux, que vous avez admise. Puis vient le fait que rien ne réussissait, que vous n'aviez pas été reçue comme vous vous y attendiez et que, pour les convaincre, vous avez admis que vous leur aviez envoyé une lettre reçue de Suisse. Cela n'était pas fantastique. Vous avez admis ces faits, et ceci n'est que la conséquence de cela, n'est-ce pas? Il n'y a rien de fantastique. La conséquence est là?
- R. Mais pourquoi ne me suis-je pas rappelé la seconde lettre; pourquoi ne puis-je me la rappeler?

Plus loin dans son témoignage, elle admit cette lettre et avoua les faits qui s'y rapportent, tels qu'ils sont décrits dans le document.

Quant aux fonctionnaires soviétiques à Ottawa, ils furent certainement troublés par cette seconde lettre que Rabinowitch leur a envoyée de Montréal par le courrier ordinaire, et Motinov écrit, à ce propos, les commentaires suivants:

Les lettres avec des copies des lettres de Rachel furent expédiées par Hermina, par la poste, et, en toute probabilité, passèrent à la Censure, bien que le visa de la Censure n'y paraisse pas. La copie de la seconde lettre, qui parle de Znamensky 19, a été particulièrement dommageable.

La question souleva évidemment une discussion et un conflit de juridiction, car le document russe dit ceci:

* Ce n'est qu'après avoir reçu cette lettre le 15.4.44, que Pavlov avertit Lamont (Motinov) qu'il existait une personne du nom de Rabinowitch. . . . À Lamont qui lui demandait pourquoi ils ne nous avaient pas renseignés là-dessus beaucoup plus tôt, Pavlov répondit: J'avais ces instructions de ne rien faire.

Znamensky 19 est le numéro de la rue à Moscou où se trouve le quartier général du Service des Renseignements de l'Armée rouge, ce qui signifiait clairement pour Pavlov que Rabinowitch ne pouvait pas être utilisée par son réseau N.K.V.D. L'organisation de Zabotin toutefois, sans remettre l'affaire entre les mains de Moscou, l'a crue si urgente que, selon les mots de Motinov dans le document russe:

Rabinowitch. Après avoir reçu ces données le 19.4, nous avons décidé de l'atteindre par téléphone, son numéro étant au haut de la lettre, pour l'avertir de ne pas écrire, ou téléphoner, et que dans deux semaines, l'homme de Gisel lui rendrait visite.

C'est alors que Sokolov (Davie) essaya d'atteindre "cette personne du nom de Rabinowitch" au moyen de l'annuaire du téléphone de Montréal, comme l'indique le document. Le témoin a dit à ce sujet:

D. Puis il mentionne 513 GROSVENOR, WALNUT 3383; puis 6050 DARLINGTON, ATLANTIC 3727 et puis 4906 QUEEN MARY ROAD, ATLANTIC 9148. Aucune de ces adresses n'était la vôtre.

R. Non, monsieur.

D. Mais si nous consultons l'annuaire du téléphone de Montréal, édition de 1943, qui au dossier formera la pièce 559, nous trouvons toutes ces adresses et tous ces numéros de téléphone à la page 397. H. RABINOWITCH, 513 GROSVENOR?

R. Oui.

*Les caractères ombrés indiquent le mot raturé dans le document original.

- D. WALNUT 3383?
- R. Oui.
- D. Ce sont le premier nom et le premier numéro mentionnés dans le document russe?
- R. Oui.
- D. Puis H. RABINOWITCH, 6050 DARLINGTON?
- R. Oui.
- D. ATLANTIC 3727?
- R. Oui.
- D. C'est le deuxième nom mentionné dans le document russe?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et puis MME RABINOVITCH, 4906 QUEEN MARY ROAD, ATLANTIC 9148?
- R. Oui.
- D. C'est le troisième nom mentionné dans le document russe?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et vous remarquez que ces noms, numéros de téléphone et adresses mentionnés dans le document russe sont énumérés exactement dans le même ordre que dans l'annuaire du téléphone de Montréal pour l'année 1943, et qui a été déposé à titre de pièce No 559?
- R. Oui, monsieur.
- D. Ce qui veut dire qu'à ce moment-là, ils essayaient de découvrir qui était cette Hermina ou H. Rabinowitch?
- R. Oui.
- D. Voilà qui est clair, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Puis ce document continue:
- Davy l'appela au téléphone à ces différents numéros, mais elle n'y était pas.*
- R. Oui, monsieur.
- D. Il y avait de bonnes raisons pour qu'il ne vous trouvât pas là, principalement parce qu'aucune de ces adresses n'était la vôtre?
- R. Non.
- D. Est-ce vrai?
- R. Oui, c'est vrai.
- D. Davie vous cherchait évidemment dans l'annuaire du téléphone. Admettez-vous cela?
- R. Je le suppose. Oui. Je ne sais pas qui il est.

D. Et comme vous l'avez dit tantôt, Rabinowitch est un nom assez commun.

R. Très commun.

D. Mais vous pouvez voir à la pièce 39, page 3, qu'ils vous ont trouvée.

R. Au bureau?

D. Aux deux endroits, de fait, n'est-ce pas? Le document dit *Téléphone de la maison, Lancaster 7628*, ce qui, vous nous l'avez dit tantôt, était votre numéro de téléphone.

R. Oui.

D. Et votre résidence à l'avenue des Pins?

R. Oui, monsieur.

D. Et *Bureau-Plateau 2507*, ce qui, vous l'avez admis, était votre numéro de téléphone?

R. Oui, monsieur.

D. A l'endroit où vous travaillez?

R. Oui, monsieur.

D. Et l'adresse: 539 avenue des Pins est aussi votre adresse?

R. C'est mon adresse.

D. C'est votre adresse?

R. Oui.

D. De sorte qu'au début ils ne savaient pas où vous trouver, et le document dit que *Davie* a fait son possible pour vous rejoindre à ces divers numéros de téléphone sans y réussir; mais dans l'autre document mentionné, que vous voyez maintenant, écrit également en russe...

R. Oui.

D. Ils ont trouvé *Hermina Rabinovitch*?

R. Oui. Je suppose qu'ils peuvent trouver un numéro de téléphone.

D. Je voulais seulement vous montrer que leurs dossiers sont en ordre. Puis ils ont établi un historique à cette page, n'est-ce pas?

R. Oui.

Deux semaines plus tard, c'est-à-dire le 5 mai 1944, Koudriavtzev alla à Montréal et rencontra *Germina Rabinowitch*; il lui fit lire une lettre commençant par les mots "*Chère Hermina*" et signée "*Gisel*". Evidemment Koudriavtzev la conserva puisque *Gouzenko* l'a produite. Elle dit:

Chère Hermina,

Merci beaucoup de l'intérêt que vous prenez à nos affaires et nous espérons que vous nous aiderez à l'avenir. Il est important que nous fassions parvenir, à Genève, une lettre à Sisi. Pouvez-vous envoyer cette lettre par un homme de confiance à qui vous pouvez vous fier. Toutes les dépenses seront payées. Ecrivez-nous ce que vous vous proposez de faire à ce sujet le plus tôt possible. Renseignez-nous sur la livraison de votre service de courrier pour Genève et dites-nous pourquoi vous êtes sûre qu'il n'est pas censuré. Télégraphiez à Rachel ou Alexandre que les parents de Gisel s'intéressent à la santé de Sisi et de Paul et qu'ils les aideront. Nous vous prions d'envoyer \$10,000 à cette compagnie d'horlogerie conformément aux instructions de Sisi. Entendez-vous avec notre représentant pour vous faire envoyer cette somme en monnaie américaine. Toutes vos dépenses personnelles seront payées. Bien à vous,

Gisel

Avant qu'on lui eût montré ce document, Germina Rabinovitch fut interrogée sur le transfert d'argent en question et elle admit alors avoir fait un voyage à New-York pour faire envoyer une somme de \$10,000 à Genève par la compagnie d'horlogerie mentionnée dans la déposition que voici:

- D. Avez-vous envoyé de l'argent en Suisse?
R. J'ai envoyé de l'argent en Suisse.
D. Combien?
R. Je ne sais pas; il avait toujours des embarras.
D. Vous dites? Vous ne savez pas? Que voulez-vous dire par là? Combien d'argent avez-vous envoyé en Suisse en 1944?
R. Je n'ai pas envoyé d'argent. J'ai demandé à quelqu'un d'aider mon cousin si c'était possible.
D. Un moment. . .
R. Je ne sais pas exactement le montant.
D. Voulez-vous écouter; il ne faut pas badiner avec la Commission. Vous venez de dire il y a quelques minutes que vous avez envoyé de l'argent en Suisse, à ce cousin, et puis vous dites que vous ne vous souvenez pas du montant.
R. J'en ai envoyé, mais pas dans ce sens que je l'ai envoyé moi-même.

- D. Le sens m'importe peu. Vous avez envoyé de l'argent?
- R. Non.
- D. Vous avez répondu "oui" et vous avez répondu "non"; quelle est la réponse correcte?
- R. Puis-je m'expliquer?
- R. Oui.
- R. J'ai demandé à quelqu'un qui avait des relations, qui faisait des affaires entre la Suisse et les Etats-Unis de donner à A _____ si c'était possible, un peu d'argent parce qu'il ne pouvait pas toucher ses fonds qui étaient bloqués aux Etats-Unis.
- D. Peu importe la raison; quelle est la personne à qui vous avez demandé cela?
- R. C'était une grosse maison.
- D. Quel est son nom?
- R. (*Réponse inintelligible*).
- D. Etait-ce une compagnie d'horlogerie?
- R. Oui.
- D. Quel est le nom de la compagnie?
- R. Je ne m'en souviens pas.
- D. Vous allez faire un effort pour vous rappeler le nom de la compagnie d'horlogerie, voulez-vous?
- R. Ma foi, il y a longtemps de cela.
- D. Oui, c'est entendu, mais vous allez y penser et nous donner le nom de la maison.
- R. (*Réponse inintelligible*).
- D. New-York?
- R. Oui. New-York-Genève. Ce n'était pas—pouvez-vous m'aider?
- D. Non. Nous attendons que vous nous aidiez.
- D. Il n'y a pas un si grand nombre de maisons d'horlogerie à New-York qui consentiraient à envoyer de l'argent à Genève à votre requête. Vous dites que vous ne vous souvenez pas du nom; quel est le nom?
- R. Je ne me souviens pas parce que. . .
- D. Quel est le nom?
- R. Je sais que c'est "H-e", quelque chose comme Herman, mais ce n'est pas Herman.
- D. Et le montant que vous avez envoyé était de \$10,000?
- R. Je ne sais pas s'il pouvait lui donner \$10,000.

- D. Le montant que vous avez envoyé était de \$10,000?
- R. Non, je lui ai demandé de lui donner un peu d'argent.
- D. Vous lui avez demandé de lui donner combien?
- R. Je ne sais ce qu'il pouvait lui donner.
- D. Combien lui avez-vous demandé de lui donner?
- R. Jusqu'à \$5,000 ou \$6,000.
- D. Jusqu'à cinq ou six milles?
- R. Oui.
- D. Vous désiriez qu'on vous aide à vous rappeler le nom de cette compagnie?
- R. Oui.
- D. Vous avez dit que le nom de la compagnie était "H-e" et... ?
- R. Oui.
- D. Helbein?
- R. Oui, je me souviens de cela.
- D. Quelle est l'adresse?
- R. Quelque part dans la cinquième avenue.
- D. Avec qui avez-vous communiqué à cette adresse?
- R. Avec un monsieur—M. Helbein.
- D. Quel est son prénom?
- R. William.
- D. Que fait-il?
- D. Il est le chef de la maison d'horlogerie.
- D. Il est le chef?
- R. De cette compagnie.
- D. Quel est le nom de cette compagnie?
- R. Helbein Watch Company.
- D. Helbein Watch Company, et quelle est l'adresse de cette maison?
- R. Dans la cinquième avenue entre la 40e et la 49e rue.
- D. Quel est le nom de l'édifice où se trouve la compagnie?
- R. Je ne sais pas.
- D. Pourquoi avez-vous tardé si longtemps à nous dire l'adresse de la compagnie; vous la connaissiez?
- R. L'adresse; je ne connaissais pas l'adresse exacte.
- D. Vous venez de nous la donner.
- R. Cinquième avenue, de la 40e à la 49e rue. Vous ne m'avez pas demandé l'adresse.

D. Je vous rappelle que vous avez prêté serment et que vous êtes tenue de dire toute la vérité et rien que la vérité. Vous ne devez pas vous en tenir à répondre aux questions mais vous devez dévoiler tout ce qui est compris dans la question. Vous comprenez cela?

R. Oui. Vous m'avez demandé le nom et je ne pouvais pas m'en souvenir; l'adresse, je m'en souviens.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous cette maison?

R. Je la connaissais à Genève.

R. Oui, c'est la cinquième avenue et une des rues de 40 à 49.

D. No 6, 48e rue ouest.

R. Oui. C'est au coin de la 5e avenue.

D. Vous vous rappelez que c'est au coin de la 5e avenue.

R. Oui.

D. De sorte que vous n'avez aucun doute que c'est là où la compagnie avait son bureau?

R. Je l'ai déjà dit.

Plus tard et toujours avant qu'on lui montre le document, Rabinovitch déclara que son voyage à New-York et sa visite à l'ambassade soviétique étaient deux choses différentes et n'avaient rien en commun.

D. Ce n'est pas la question. Pourquoi êtes-vous allée à l'ambassade?

R. Pour transmettre le câble que A_____ m'avait envoyé pour demander de l'argent pour cette femme, Rachel.

D. Pourquoi n'êtes-vous pas allée à New York directement? Pourquoi vous êtes-vous adressée à l'ambassade soviétique ici au Canada pour cela?

R. Ces choses-là n'ont rien en commun. Les deux choses n'ont rien en commun.

Quand on lui mit le document sous les yeux, elle témoigna alors:

D. Nous continuons donc, je lis la pièce 40:

Chère Hermina,

Merci beaucoup de l'intérêt que vous prenez à nos affaires et nous espérons que vous nous aiderez à l'avenir. Il est important que nous fassions parvenir, à Genève, une lettre à Sisi. Pouvez-vous envoyer cette lettre par un homme de confiance à qui vous pouvez vous fier. Toutes les dépenses seront

payées. Ecrivez-nous ce que vous vous proposez de faire à ce sujet le plus tôt possible. Renseignez-nous sur la livraison de votre service de courrier pour Genève et dites-nous pourquoi vous êtes sûre qu'il n'est pas censuré. Télégraphiez à Rachel ou Alexandre que les parents de Gisel s'intéressent à la santé de Sisi et de Paul et qu'ils les aideront. Nous vous prions d'envoyer \$10,000 à cette compagnie d'horlogerie conformément aux instructions de Sisi. Entendez-vous avec notre représentant pour vous faire envoyer cette somme en monnaie américaine. Toutes vos dépenses personnelles seront payées.

Bien à vous,

GISEL.

Que dites-vous de cela?

R. Je ne l'ai pas reçue.

D. Vous voyez à quoi se rattachent les \$10,000?

R. Oui.

D. L'ambassade soviétique; la compagnie d'horlogerie; vous alliez à New York; Sisi; A_____?

R. (Pas de réponse).

D. Vous feriez bien de nous dire cela, et de prendre votre temps; mademoiselle Rabinovitch?

R. Mais je ne vois pas exactement de quoi il s'agit.

D. Prenez votre temps et dites-nous ce que vous savez.

R. Je vois qu'ils ont essayé de se servir de moi comme si j'avais été leur agent, et ils m'ont mis dans de beaux draps. C'est là ce que je vois, mais je n'ai jamais été en relations étroites avec eux et je ne veux pas et n'ai jamais voulu être leur argent.

D. Voudriez-vous nous dire ce qui s'est passé, alors, ou bien préférez-vous ne pas le dire, et dans ce cas, pourquoi pas?

R. (Pas de réponse).

D. Voulez-vous consulter votre avocat?

R. Si j'avais le temps de voir clair dans ma mémoire; me permettez-vous?

D. Oui; je vous attends.

D. Voulez-vous parler à votre avocat?

R. Oui.

L'AVOCAT DU TÉMOIN: Voulez-vous me parler?

Le TÉMOIN: Oui.

L'AVOCAT DU TÉMOIN: Ici ou dehors?

LE TÉMOIN: J'aimerais mieux dehors. Je ne pourrais pas parler ici.

Après le retour du témoin avec son avocat, l'interrogatoire continue:

D. Eh! bien, mademoiselle Rabinovitch, vous avez eu l'occasion de sortir de la salle et de consulter votre avocat. Quelle est votre décision?

D. Je vais vous l'expliquer exactement et vous dire pourquoi je n'ai pas dit cela.

D. Voulez-vous parler un peu plus fort?

R. Pourquoi je n'ai pas dit cela; l'affaire de New-York. Mais veuillez me croire quand je dis que je ne me souviens pas des deux lettres. Je ne me souviens pas du tout de deux lettres. Je me souviens de la deuxième lettre à cause des \$10,000. Je ne voulais pas parler à propos de New-York au sujet de la compagnie d'horlogerie, qui a rendu un service, mais comme c'est déjà connu, cela ne change rien à ce que je vois. . .

D. Mais qu'est-ce qui est déjà connu?

R. Que vous êtes au courant de la Helbein Watch Company. Je ne vois pas pourquoi je prendrais des précautions.

D. Pourquoi d'ailleurs prendriez-vous des précautions?

R. Je ne sais pas.

D. Avez-vous l'intention de nous dire seulement les choses que nous connaissons?

R. Je ne veux pas impliquer d'autres personnes, si c'est possible.

D. Mais vous êtes ici pour dire la vérité, voyez-vous, et toute la vérité. Vous avez prêté serment, que vous incriminiez d'autres personnes ou non.

R. C'est vrai.

D. Allez-y et dites-nous maintenant ce que vous savez.

R. On est venu me voir—Je suis allée à New-York au cours d'un de mes voyages. J'y allais plusieurs fois par an, comme je l'ai déjà dit, et à New-York un homme que je ne connais pas est venu me voir. Je ne sais pas son nom; il m'a remis \$10,000 en me priant de les donner à la compagnie d'horlogerie, à M. Helbein, pour A_____ ; et je l'ai fait.

D. De sorte que ce que vous avez dit ce matin était faux; et quand vous dites que vous n'avez pas besoin de prendre de précautions, voulez-vous expliquer cela?

R. Excusez-moi.

- D. Pourquoi nous avez-vous dit ce matin quelque chose qui n'était pas vrai?
- R. Je me suis embrouillée. Excusez-moi.
- D. Ce n'est pas une réponse. On ne dit pas exprès quelque chose de faux parce qu'on est embrouillé, mais parce qu'on a un but bien arrêté dans l'esprit. Pourquoi nous avez-vous dit ce matin quelque chose qui n'était pas vrai?
- R. Parce que je ne voulais pas incriminer Helbein.
- D. Incriminer qui?
- R. Helbein.
- D. Voici ce que vous dites maintenant. Vous dites que vous avez reçu cette lettre, qui est la pièce 40, et qui mentionne une compagnie d'horlogerie.
- R. Pardon?
- D. Qui mentionne une compagnie d'horlogerie?
- R. Oui.
- D. *Vous avez reçu cette lettre?*
- R. Oui, monsieur.
- D. Vous l'avez reçue de *Gisel*; et vous dites en outre que vous êtes allée à New-York et que, à New-York, quelqu'un que vous ne connaissez pas. . .
- R. Exactement.
- D. Un instant, s'il vous plaît; écoutez attentivement ma question. Vous dites qu'à New-York quelqu'un que vous ne connaissez pas est venu vous voir avec \$10,000 et vous a priée de remettre cet argent à la compagnie d'horlogerie. Est-ce là ce que vous dites?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et alors cette personne doit avoir su que vous veniez à New York?
- R. Oui.
- D. Parce qu'on ne rencontre pas les gens comme cela à New-York. Une personne de New-York ne rencontre pas au moment voulu quelqu'un qui y va, pour arranger une affaire de ce genre, et qui s'accorde si bien avec ce document, et cela simplement par hasard?
- R. Ils savaient que j'y allais.
- D. Ils le savaient? Comment le savaient-ils? Vous le leur avez dit?
- R. Je le leur ai dit.
- D. A qui l'avez-vous dit?
- R. Je l'ai dit à l'homme qui m'a apporté la lettre.

- D. Qui était l'homme qui vous a apporté la lettre?
 R. Je ne le connais pas.
 D. S'agit-il de la pièce 40?
 R. Je ne sais pas son nom.
 D. Où vous a-t-il apporté la lettre?
 R. C'était à Montréal.
 D. Il vous a apporté la lettre à Montréal?
 R. Oui.
 D. C'est un Russe mais vous ne savez pas son nom. Est-ce ainsi?
 R. Je ne sais même pas s'il est Russe.
 D. Que vous a-t-il dit quand il vous a apporté la lettre?
 R. Il m'a demandé mon nom et il m'a dit qu'il avait une lettre pour moi.
 D. Et il vous a donné la lettre?
 R. Oui.
 D. A quelle date?
 R. Vers le printemps de 1944.
 D. Et où étiez-vous quand il vous a donné la lettre?
 R. Au bureau.
 D. A votre bureau?
 R. Oui.
 D. Aviez-vous vu cet homme auparavant?
 R. Non, monsieur.
 D. Comment s'est-il présenté à vous?
 R. Il m'a simplement apporté la lettre.
 D. Il a dit qu'il avait une lettre pour vous?
 R. Oui.
 D. Et il vous a donné la lettre?
 R. Oui.
 D. Et la pièce 40 est la lettre?
 R. Excusez-moi! Cette lettre.
 D. Pièce 40; et vous a-t-il dit autre chose?
 R. Il m'a demandé si j'irais bientôt à New-York, et j'ai dit que j'irais au printemps; et alors il m'a dit qu'un homme viendrait me voir et me donnerait l'argent pour A _____, et m'a demandé de la transmettre à M. Helbein pour qu'il l'envoie à A _____, et j'ai dit oui.

- D. Mais vous aviez reçu la pièce 40 et vous l'aviez lue?
- R. Oui. Je savais qu'on le lui donnerait, mais l'argent était pour
A_____.
- D. Simplement pour le remettre à D_____ n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Et qui était *Gisel*?
- R. Je crois que ce doit être un ami de Rachel.
- D. Quelqu'un vous a-t-il jamais dit qui était *Gisel*?
- R. Non.
- D. Vous en êtes-vous jamais informée?
- R. Non.
- D. Je vois. Vous avez reçu cette lettre signée *Gisel* et reçu ces instructions au sujet de votre voyage à New-York et tout ce que vous nous avez raconté, et vous n'avez jamais même demandé qui était le signataire de la lettre. Est-ce exact?
- R. Oui, monsieur.
- R. Je vois. Donc vous deviez savoir d'où venait la lettre, et vous n'aviez pas de doute à ce sujet. Est-ce exact?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et vous étiez satisfaite qu'elle venait de quelqu'un qui vous connaissait assez bien pour vous appeler "*Chère Hermina*". Est-ce exact?
- R. Je ne savais pas exactement que la lettre venait de quelqu'un . . .
- D. Qui vous connaissait assez bien pour vous appeler "*Chère Hermina*"?
- R. Le fait qu'une personne commence une lettre par "*Chère Hermina*" ne veut pas dire que cette personne me connaît assez bien.
- D. Et après cette rencontre à New-York avez vous envoyé un câble ou écrit une lettre?
- R. J'ai envoyé un câble disant que j'avais vu Helbein et que j'avais fait ce qu'on avait demandé, ou quelque chose comme cela.
- D. Vous avez envoyé un câble à qui?
- R. À A_____.
- D. Qu'avez-vous dit dans ce câble?
- R. Que j'avais vu Helbein à New-York et que j'avais fait ce qu'il avait demandé.

D. Ont-ils offert de payer vos dépenses?

R. Oui.

D. Qui?

R. Celui qui m'a apporté la lettre.

D. Qui a apporté l'argent?

R. Celui qui a apporté la lettre.

D. Mais celui qui a apporté l'argent n'a rien dit à ce sujet?

R. Non.

D. Et vous ne lui en avez pas parlé?

R. Non.

D. Quand vous avez eu l'argent, vous êtes allée voir la compagnie d'horlogerie?

R. Oui, monsieur.

D. Et vous avez vu le président de la compagnie?

R. Oui, monsieur.

D. Vous avez dit, mademoiselle Rabinovitch, que l'homme qui vous a apporté la lettre à Montréal venait de l'ambassade russe à Ottawa?

R. Oui, monsieur. Ma foi, je ne sais pas s'il venait de l'ambassade.

D. Vous avez dit que c'était une personne de l'ambassade.

R. C'est ce que j'ai pensé.

D. Vous aviez de bonnes raisons pour penser cela?

R. En effet.

D. Je veux éclaircir ce point. Quand cet homme vous a apporté cette lettre à Montréal, était-elle cachetée ou non?

R. Elle n'était pas cachetée.

D. Est-ce que l'homme vous a dit de lire la lettre ou bien vous a-t-il simplement remis une enveloppe contenant la lettre?

R. Non, il m'a demandé de lire la lettre.

D. L'homme de l'ambassade soviétique à Ottawa vous a apporté une lettre et vous a demandé de la lire et vous l'avez lue?

R. Oui, monsieur.

D. Après avoir lu la lettre, lui avez-vous parlé ou vous a-t-il parlé lui-même?

D. Il m'a demandé si j'irais à New-York?

D. Il vous a demandé si vous acceptiez de faire ce qu'on vous demandait dans la lettre?

R. Oui.

- D. Et vous avez accepté?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et vous le lui avez dit?
- R. Oui, monsieur.
- D. Qu'a-t-il répondu à cela?
- D. Il m'a demandé quand j'irais à New-York.
- D. Il vous a demandé quand vous seriez prête à accomplir votre tâche, et vous lui avez dit à quelle date vous partiriez?
- R. Oui, monsieur.
- D. Y a-t-il eu d'autre conversation?
- R. Où je pourrais rencontrer cet homme.
- D. Lui avez-vous demandé où vous pourriez rencontrer cet homme, ou vous a-t-il demandé où vous pensiez pouvoir le rencontrer?
- R. (*Pas de réponse.*)
- D. Prenez la question comme ceci. Que ce soit vous ou lui qui l'avez suggéré, vous avez convenu avec lui de la date du voyage, de l'heure de la rencontre ainsi que du lieu?
- R. Oui, monsieur.
- D. C'est exact?
- R. Oui, monsieur.
- D. Et vous avez convenu de cela après avoir lu la lettre à la demande de l'homme qui vous l'a apportée.
- R. Oui.
- D. Vous n'avez pas demandé à l'homme qui est *Gisel*?
- R. Non.
- D. Parce que vous saviez qui il était? Vous ne recevez pas d'ordres comme cela de n'importe qui, n'est-ce pas?
- R. Non.
- D. Vous saviez que *Gisel* était à la tête du Service des renseignements ici, à l'ambassade soviétique?
- R. Non, je ne le sais pas.
- D. Vous saviez qu'il était mêlé à ces choses-là, n'est-ce pas?
- R. Oui?
- D. L'homme qui a signé "*Gisel*".
- R. Non, je ne le savais pas.
- D. Qui pensiez-vous que *Gisel* était alors?
- R. Je savais que c'était quelqu'un du groupe soviétique. . .
- D. De l'ambassade soviétique à Ottawa?
- R. Ou peut-être à Moscou.

- D. Très bien, peut-être à Moscou. Vous avez lu la lettre, comme vous l'avez déclaré. Elle dit: "*Merci beaucoup de l'intérêt que vous prenez à nos affaires.*" Quel intérêt aviez-vous pris à leurs affaires jusque là?
- R. J'ai transmis la lettre.
- D. Cela n'était pas encore convenu.
- R. La lettre que j'ai reçue de Genève.
- D. C'est vrai, vous aviez déjà transmis la lettre. Donc, cet homme, de Moscou ou de l'ambassade soviétique, vous remerciait de l'intérêt que vous portiez à leurs affaires; et il poursuit en ces termes *Nous espérons que vous nous aiderez à l'avenir.* C'est-à-dire dans le même genre d'affaires, n'est-ce pas?
- R. Cela signifie transmettre l'argent.
- D. Oui, mais il n'y a pas de restrictions, de limitations. Ce qu'énonce *Gisel*, c'est son espoir que vous continuerez à aider à l'avenir, n'est-ce pas?
- R. C'est ce qui est écrit.
- D. Et c'est ce que vous avez compris également?
- R. Non.
- D. Alors qu'est-ce que vous avez compris?
- R. J'étais prête à venir et à transmettre cet argent.
- D. Vous croyiez que cela se rattachait au reste de la lettre?
- R. Oui. Je n'étais disposée à rien faire de plus; j'en avais assez à faire.
- D. Je crois que vous faisiez votre part?
- R. Plus que ma part.
- D. Je continue:
- Il est important que nous fassions parvenir, à Genève, une lettre à Sisi. Pouvez-vous envoyer cette lettre par un homme de confiance à qui vous pouvez vous fier?*
- Cette lettre, adressée à *Sisi*, fut-elle remise avec cette lettre-ci, ou bien parlait-on d'une affaire à venir?
- R. Je crois qu'il s'agissait d'une autre affaire, et je refusai d'en faire davantage.
- D. Vous ne m'avez pas dit cela lorsque je vous ai demandé ce qui s'était passé entre vous et l'homme? Si vous avez refusé, vous l'avez fait par la suite, mais non pas à cette occasion.
- R. A cette occasion, je lui ai dit que je ne pouvais pas faire cela.

- D. Vous lui avez dit cela?
- R. Oui.
- D. Vous lui avez dit que vous ne pouviez prendre des dispositions au sujet d'une lettre?
- R. Non.
- D. Très bien. Avez-vous dit à l'envoyé de l'ambassade qui vous a remis la pièce n° 40, pourquoi vous étiez convaincue que les pièces en question n'étaient pas censurées?
- R. Bien, je lui ai dit. . .
- D. Vous avez dû le lui dire puisque vous avez lu la lettre en sa présence, à sa demande, et vous avez dû lui dire la raison pour laquelle vous étiez convaincue que les lettres n'étaient pas censurées?
- R. Peut-être.
- D. En réalité, le lui avez-vous dit? Un homme arrive chez vous. . .
- R. Oui.
- D. Vous présente une demande par écrit et vous prie de la lire. Après en avoir pris connaissance, vous accédez à ce qui est demandé, et le signataire de la lettre cherche à savoir quelle assurance vous avez que le courrier n'est pas censuré.
- R. Oui.
- D. N'est-il pas raisonnable de conclure, et n'est-ce pas là la seule conclusion possible, que vous lui en avez exposé les raisons?
- R. Oui, je lui ai expliqué que des moyens de ce genre existent, mais que je refusais de m'en servir.
- D. Très bien, restons-en là et poursuivons la lecture de la lettre. Dans la lettre, l'homme de l'ambassade vous demandait ceci:
- Télégraphiez à Rachel ou Alexandre que les parents de Gisel s'intéressent à la santé de Sisi et de Paul et qu'ils les aideront.*
- Cela se rapporte aux \$10,000, n'est-ce pas?
- R. Oui, monsieur.
- D. En réalité, Sisi n'était pas malade, mais elle éprouvait des difficultés pécuniaires?
- R. La lettre dit-elle qu'elle est malade?
- D. Oui, il s'agit de sa santé. C'est un mot clé signifiant l'aide pécuniaire dont il a été fait mention dans les documents antérieurs. Est-ce bien cela?
- R. Je ne sais pas.

D. Mais n'est-ce pas ce que vous avez compris vous-même? *Gisel*, de l'ambassade, vous demande de télégraphier à *Rachel*, qui est *Sisi* ou *Alexandre*; qui est A _____?

R. Oui.

D. Que les parents de *Gisel*—c'est-à-dire les amis de l'homme à l'ambassade ici—s'intéressent à la santé de *Sisi*. Il s'agit de sa situation pécuniaire?

R. Oui, sa situation pécuniaire.

D. *Et qu'ils l'aideront*. En d'autres termes, cela signifie qu'il faut informer les intéressés que "nous avons accepté de faire ce qui nous a été demandé, c'est-à-dire d'obtenir l'aide pécuniaire"?

R. Oui.

D. Mais qui est *Paul*?

R. Le mari de *Sisi*.

D. Avez-vous câblé à *Rachel* ou à *Alexandre*, comme on vous le disait dans la lettre, que vous aviez enfin réussi à intéresser à leur sort les gens de l'ambassade soviétique russe ici, et qu'il s'occuperaient d'eux et leur enverraient \$10,000?

R. Je crois que oui. Je n'en suis pas sûre, mais je le crois.

D. Il est raisonnable de déduire que vous l'avez fait?

R. Oui.

D. La lettre continue:

Nous vous prions d'envoyer \$10,000 à cette compagnie d'horlogerie conformément aux instructions de Sisi. Entendez-vous avec notre représentant pour faire envoyer cette somme en monnaie américaine.

Dans cette lettre on vous demande de vous entendre avec le représentant soviétique à New-York. . .?

R. Oui.

D. Quand vous avez donné l'argent, les \$10,000, à William Helbein, que lui avez-vous dit? Qu'a-t-il dit?

R. Qu'il essaierait de faire de son mieux pour les transmettre.

D. Vous avez dit tantôt que vous ne vouliez pas l'incriminer; vous êtes donc convaincue qu'il connaissait la nature de la transaction?

R. Non, je ne sais pas.

D. Vous ne savez pas s'il la connaissait ou non?

R. Non. Je ne sais vraiment pas.

- D. Mais la lui avez-vous expliquée?
- R. Expliqué quoi?
- D. Vous n'avez pas donné \$10,000 sans lui dire ce que vous vouliez en faire. Avez-vous expliqué à William Helbein la nature de la transaction?
- R. Je lui ai expliqué que j'aimerais qu'il les transmette à _____; c'est tout.
- D. Voulez-vous me dire pourquoi les Russes ont passé par votre intermédiaire pour cela? Ne pouvaient-ils pas le faire à New-York sans que vous y alliez? Le monsieur qui est venu vous voir à l'hôtel avec les \$10,000 aurait pu aller à la maison d'horlogerie et leur demander de le faire. Pourquoi fallait-il votre intermédiaire?
- R. Je ne sais pas du tout.
- D. Vous n'en avez aucune idée?
- R. Peut-être parce que je suis la cousine de A _____, et il n'y a rien d'étonnant à cela.
- D. Bien, vous êtes la cousine de A _____, mais ce n'était pas un don entre parents, n'est-ce pas?
- R. Non.
- D. Alors pourquoi vous a-t-on choisie pour cela?
- R. Je ne sais pas pourquoi.
- D. Est-ce parce qu'ils voulaient éviter les soupçons?
- R. Peut-être.
- D. Quelle est votre idée? Ou bien était-ce parce qu'ils vous connaissaient?
- R. Je crois plutôt qu'ils voulaient éviter les soupçons.
- D. C'est l'impression que cela vous a fait?
- R. Oui.
- D. Des soupçons sur qui?
- R. Sur Helbein, peut-être.
- D. Vous parlez de secret et de soupçons, mais sur quoi pensiez-vous que porteraient les soupçons? Vous pensiez que les autres personnes trouveraient cela étrange?
- R. Oui.
- D. Que l'ambassade russe envoie \$10,000 à Sisi en Suisse?
- R. Oui.
- D. Mais ne l'avez-vous pas trouvé étrange vous-même?
- R. Si.

- D. Vous avez pensé que c'était pour quoi? Etrange de quelle façon?
- R. Etrange parce que la somme était grosse et à cause de tout ce secret.
- D. De sorte que l'importance de la somme et le secret vous ont fait penser qu'il devait y avoir quelque chose, et c'est pour cela que vous l'avez trouvé étrange?
- R. Oui.
- D. Qu'avez-vous pensé que cela cachait?
- R. J'ai pensé que Sisi devait être à l'emploi des Russes.
- D. A l'emploi des Russes?
- R. Oui.

Dans le document numéro trois déjà mentionné†, Motinov a inclus le rapport que lui a fait Koudriavtzev à son retour de Montréal, sur son entrevue avec Rabinowitch sur laquelle porte le témoignage ci-dessus. Ce document se lit comme suit:

Le 5 mai, Léon a rencontré Hermina et celle-ci a fait rapport:

1. La correspondance avec Genève s'effectue au moyen de lettres et télégrammes. Les lettres sont envoyées avec celles de son organisation et ne sont pas sujettes à examen. Les lettres mettent de trois semaines à un mois. Les télégrammes, plusieurs jours. La dernière lettre a pris près d'un mois pour arriver; elle ne sait pas exactement combien de jours.
2. Elle ne connaît pas Geta A _____, mais Aleksandre A _____. Elle ne correspond pas avec lui, mais elle le pourrait. Elle sait que tout marche bien avec lui. Elle m'a aussi informé qu'en juin 1941 il avait l'intention d'aller à Moscou mais l'ouverture des hostilités l'en a empêché et il est resté là. Son visa est du 24 juin.
3. Elle sait que Sisi est une bonne amie qui l'a aidée à titre d'amie. Elle ne savait pas ce que Sisi faisait auparavant. "La première lettre de Sisi m'a surprise." Elle ne sait rien du changement survenu dans la vie de Sisi.

† Voir page 584.

4. Elle est absolument certaine que les lettres ont été écrites par Sisi elle-même d'après l'écriture et la signature qu'elle connaît très bien.
5. Elle ne savait rien de l'insistance de Sisi pour qu'elle dépose l'argent chez la compagnie, et de plus elle ne connaît personne dans cette compagnie. Elle pense que Sisi a parlé de moi (Hermina) à la compagnie.

Hermina sera capable de déposer l'argent, mais elle aimerait recevoir un chèque car il est difficile de faire passer une grosse somme à la frontière. Hermina jouit de privilèges semblables à ceux de personnes munies de passeports diplomatiques.

Conduite—naturelle. Elle a écrit les lettres à Tounkin parce que Tounkin l'avait reçue très sévèrement une fois, tandis que les autres requêtes au sujet d'une entrevue et de conversations téléphoniques ont été rejetées, ce qui fait grandement contraste avec ma réception à Moscou qui a été très cordiale.

Elle pense qu'il n'y a aucun soupçon à son égard. A son avis, les lettres envoyées de sa ville à la nôtre semblent ne pas être sujettes à la censure.

Le rendez-vous régulier a été fixé au 17 mai; le 20 mai elle va à Philadelphie pour les affaires de son bureau et pourrait profiter de son voyage comme prétexte pour remettre l'argent.

Apparence—Grosse femme de 45 ans, infirme des deux jambes, marche avec deux cannes, mais conduit son auto.

Conclusion—la rencontre sous le couvert des deux hommes de contact a été effectuée normalement.

Prière de me donner de nouvelles directives.

6.5.44 Lamont.

A cet égard, Rabinowitch a rendu le témoignage suivant:

En ce qui concerne le premier paragraphe:

- D. . . . Je vous montre maintenant la pièce 41, qui est un autre document apporté par le commis du chiffrage. Ce document commence ainsi: *Le 5 mai Léon—c'est-à-dire Koudriatzev—a rencontré Hermina* et celle-ci a fait rapport:

1. La correspondance avec Genève s'effectue au moyen de lettres et télégrammes. Les lettres sont envoyées avec celles de son organisation. . .

C'est-à-dire l'O.I.T.

. . . et ne sont pas sujettes à examen. Les lettres mettent de trois semaines à un mois. Les télégrammes, plusieurs jours. La dernière lettre a pris près d'un mois pour arriver; elle ne sait pas exactement combien de jours.

Cela se trouve dans les documents de l'ambassade russe; c'est le compte rendu d'une conversation, des renseignements que vous avez donnés au monsieur russe, et qu'on vous demandait, comme vous pouvez le voir, dans la lettre qui vous était adressée et qui est signée Gisel. Vous rappelez-vous maintenant avoir tenu cette conversation?

R. C'est la conversation dont j'ai parlé.

D. Et ce sont les renseignements que vous avez donnés à l'homme comme l'indique ce document en russe?

R. Oui.

D. Très bien.

D. Est-ce que ce paragraphe 1 qu'on vient de vous lire rapporte exactement cette partie de l'entrevue entre vous et Koudriatzev?

R. Que dois-je répondre?

D. La vérité.

R. Oui.

D. Très bien. Nous allons passer au suivant.

D. Alors si ce paragraphe dit la vérité, voici une phrase:

Les lettres sont envoyées avec celles de son organisation. . .

Cela signifie que les lettres envoyées par l'ambassade russe allaient avec le courrier de l'O.I.T.

R. Excusez-moi. Je n'ai pas compris la question.

D. Le document dit:

Nous avons envoyé les lettres avec celles de son organisation. . .

Cela indique que l'ambassade soviétique envoyait des lettres par l'intermédiaire de l'O.I.T.

R. Non monsieur.

D. Et vous avez dit. . . .

R. Non. Le document ne dit pas cela.

D. Vous l'avez lu et vous avez dit que c'était exactement. . .

R. Non, il ne dit pas cela—ce n'est pas cela.

- D. Alors que dites-vous que c'est ?
- R. Il ne dit rien au sujet de lettres de l'ambassade par l'intermédiaire de l'O.I.T.
- D. Alors voulez-vous me traduire le russe et me dire ce que signifie cette deuxième phrase?
- R. Elle parle de lettres en général.
- D. Voulez-vous traduire, s'il vous plaît?
- R. *La correspondance avec Genève s'effectue au moyen de lettres et télégrammes.*
- D. Je vous ai demandé de traduire la deuxième phrase.
- R. C'est une espèce de code.
- D. N'importe, traduisez.
- R. Je ne peux pas traduire mot à mot. *Les lettres sont envoyées*—Je ne comprends pas. Il y a des mots qui manquent. Je ne comprends pas ce que cela veut dire.
- D. La traduction que nous avons, et que vous avez trouvée exacte, dit ceci:

Nous avons envoyé les lettres avec celles de son organisation et elles ne sont pas sujettes à examen.

- R. Mais il n'y a pas *nous avons envoyé*. Il y a *sont envoyées* à la troisième personne. Il n'y a pas *nous avons envoyé*.
- D. C'est ce que vous avez à dire au sujet de la traduction?
- R. Oui.
- D. Mais à part cela vous l'acceptez comme exacte?
- R. Oui.
- D. Et puis:

Les lettres mettent de trois semaines à un mois.

- R. Oui.
- D. Et:

Les télégrammes, plusieurs jours.

- R. Oui.
- D. Et:

La dernière lettre a pris près d'un mois pour arriver; elle ne sait pas exactement combien de jours.

- R. Oui.

De fait, Rabinowitch avait reçu les deux lettres de Genève dont parle la première partie des documents susmentionnés; la première vers le 9 mars et la deuxième avant le 13 avril 1944.

2. Quant au deuxième paragraphe:

D. Passons au deuxième paragraphe:

2. *Elle ne connaît pas Geta A _____, mais Aleksandre A _____. Elle ne correspond pas avec lui, mais elle le pourrait.*

D. Ce qui veut dire que vous le pourrez à l'avenir?

R. (Pas de réponse).

D. Etes-vous satisfaite de la traduction maintenant, témoin?

R. C'est difficile, parce qu'il y a des mots qui manquent dans le russe.

D. Etes-vous satisfaite de la traduction de la phrase, *Elle ne correspond pas avec lui, mais elle le pourrait?*

R. Je ne peux pas dire entièrement parce que je ne comprends pas le texte russe. Cela a été fait—vous voyez ce que je veux dire; il y a des mots qui manquent dans le russe. Par conséquent je ne peux pas exprimer d'opinion sur la traduction.

D. Je vois.

D. Vous admettez que quoi que dise la traduction, le document tel qu'il est entre nos mains énonce que vous avez fait rapport à Koudriavtzev le 5 mai, que vous ne connaissez pas Geta A _____ mais Alexandre A _____. Est-ce vrai?

R. Je ne me rappelle pas que nous ayons parlé de cela, mais je sais que je ne connais personne du nom de Geta A _____.

D. Très bien. Le rapport dit aussi que vous avez dit à Koudriavtzev que vous ne correspondiez pas avec A _____ mais que vous le pourriez à l'avenir.

R. Je ne conviens pas de cela.

D. Je continue de citer:

Elle sait que tout marche bien avec lui. Elle m'a aussi informé qu'en juin 1941 il avait l'intention d'aller à Moscou, mais l'ouverture des hostilités l'en a empêché et il est resté là. Son visa est du 14 juin.

Vous rappelez-vous avoir dit cela à Koudriavtzev au cours de cette entrevue entre vous et lui le 5 mai?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Mais vous ne le niez pas?

R. Je ne nie pas le fait que A _____ était censé aller à Moscou.

- D. Ce n'est pas là la question. Niez-vous les faits énoncés à ce paragraphe que je vous ai lu; qu'au cours de l'entrevue que vous avez eue avec Koudriavtzev, de l'ambassade russe, vous lui avez fait rapport que vous ne connaissiez pas Geta A_____ mais que vous connaissiez Alexandre A_____? Que vous ne correspondiez pas avec lui, mais que vous le pourriez? Que vous saviez qu'il allait bien et que tout marchait bien avec lui, et que vous avez dit qu'en juin 1941 il avait l'intention d'aller à Moscou, mais que la guerre l'en a empêché et qu'il est resté là, et que son visa était du 24 juin? Est-ce exact? Avez-vous donné ces renseignements à Koudriavtzev le 5 mai?
- R. Non, je ne me souviens pas de cela.
- D. Vous ne vous en souvenez pas, mais le niez-vous, ou bien dites-vous seulement que vous ne vous en souvenez pas?
- R. Je dis simplement que je ne m'en souviens pas.
- D. Saviez-vous qu'il avait l'intention d'aller à Moscou en 1941?
- R. Oui. C'est ce que je veux dire; je savais qu'il était censé aller à Moscou en 1941.
- D. Vous saviez cela mais les Russes ne le savaient pas. Qui le leur a dit?
- R. Je ne sais pas. Il est étonnant qu'ils l'aient su. Ils ne me connaissaient pas.
- D. Il est étonnant qu'ils l'aient su à moins que vous ne le leur ayez dit.
- R. Non, ils auraient pu le savoir sans moi.
- D. Comment saviez-vous qu'il irait à Moscou en 1941 ou qu'il avait l'intention d'aller à Moscou en 1941?
- R. Il me l'a dit. Il me l'a écrit. Il y a longtemps, en 1941.
- D. Et comment saviez-vous que son visa était de juin 1927?
- R. Je ne sais pas. C'est pour cela que je ne pense pas avoir dit cela.
3. *Quant au troisième paragraphe:*
- D. Le troisième paragraphe dit:
3. *Elle sait que Sisi est une bonne amie qui l'a aidée à titre d'amie. Elle ne savait pas ce que Sisi faisait auparavant. "La première lettre de Sisi m'a surprise." Elle ne sait pas dans quelles circonstances se trouve Sisi.*
- Avez-vous dit cela à Koudriavtzev ou non?
- R. Oui, je lui ai dit que je ne savais pas ce que faisait Sisi.

D. De sorte que vous convenez de ce que dit ce paragraphe?

R. Oui, monsieur.

4. Quant au quatrième paragraphe:

D. Puis le paragraphe quatre:

Elle est absolument certaine que les lettres ont été écrites par Sisi elle-même.

C'est la lettre que vous avez reçue.

D'après l'écriture et la signature qu'elle connaît très bien.

R. Je n'ai pas dit cela, parce que, comme je l'ai déjà déclaré, la lettre était écrite à la machine; je m'en souviens.

D. Est-ce vrai que vous connaissiez l'écriture de Sisi?

R. Non. Je n'ai jamais correspondu avec Sisi. J'affirme cela catégoriquement, cela ne peut pas être vrai. Je n'ai jamais de ma vie reçu une lettre d'elle.

5. Quant au cinquième paragraphe:

D. Puis le paragraphe cinq:

5. Elle ne savait rien de l'insistance de Sisi pour qu'elle dépose l'argent chez la compagnie, et de plus elle ne connaît personne dans cette compagnie. Elle pense que Sisi a parlé de moi à la compagnie.

Il s'agit d'Hermina?

R. Oui.

D. Est-ce exact; lui avez-vous dit cela?

R. Oui.

6. Quant au sixième paragraphe:

D. Puis le paragraphe suivant:

Hermína sera capable de déposer l'argent, mais elle aimerait recevoir un chèque car il est difficile de faire passer une grosse somme à la frontière. Hermína jouit de privilèges semblables à ceux de personnes munies de passeports diplomatiques.

Vous lui avez aussi dit cela au cours de l'entrevue?

R. Non. J'ai refusé de transporter l'argent au delà de la frontière.

D. C'est ce qu'il dit. Est-ce exact?

R. Oui, j'ai refusé de porter l'argent, mais j'ai aussi refusé des chèques.

D. C'est là ce que vous lui avez dit, d'après le document.

R. Oui, monsieur.

D. C'est donc vrai?

R. Oui.

D. Je vais vous le lire de nouveau:

Hermina sera capable de déposer l'argent, mais elle aimerait recevoir un chèque car il est difficile de faire passer une grosse somme à la frontière. Hermina jouit de privilèges semblables à ceux de personnes munies de passeports diplomatiques.

Vous dites que ce qui paraît dans ce paragraphe est exact?

R. Oui.

7. Quant au septième paragraphe:

D. Puis le paragraphe suivant dit apparemment que votre conduite est naturelle?

R. (Pas de réponse).

D. Il continue:

Elle a écrit les lettres à Tounkin parce que Tounkin l'avait reçue très sévèrement une fois. . .

Est-ce exact?

R. Oui.

D. Il continue:

. . . tandis que les autres requêtes au sujet d'une entrevue et de conversations téléphoniques ont été rejetées. . .

Cela est aussi exact?

R. Oui.

D. Et ensuite:

. . . ce qui fait grandement contraste avec ma réception (celle d'Hermina) à Moscou qui a été très cordiale.

R. Quoi?

D. Est-ce exact?

R. Non.

D. Ma foi, peut-être le climat de Moscou est-il différent de celui de Montréal, mais que dites-vous de la dernière partie? Vous dites que tout ce paragraphe est exact sauf cette phrase au sujet de la réception à Moscou?

R. Non, il y a d'autres paragraphes.

D. Non, je parle de ce paragraphe. Parlons-en. Nous avons passé assez de temps sur les autres choses. Vous dites que tout le paragraphe est exact sauf la réception à Moscou qui a été très mauvaise. Ce n'est pas moi qui ai écrit cela; c'est le monsieur russe de l'ambassade soviétique qui l'a écrit, et d'après le document, c'est ce que vous avez raconté à Koudriavtzev au cours de votre entrevue avec lui à Montréal?

R. (Pas de réponse).

D. Que dites-vous?

R. Je dis que je ne vois pas le genre de réception qu'il mentionne.

D. Ce n'est pas ce qu'on vous demande. On vous demande si tout ce paragraphe est exact sauf ce qui se rapporte à la réception qu'on vous a faite à Moscou?

R. Je ne comprends pas. Je ne vois pas ce que cela veut dire.

D. Veuillez écouter la question. Est-ce que ce paragraphe est exact, exception faite de votre réception à Moscou?

R. Oui.

D. Et comment expliquez-vous que Koudriavtzev aurait pu faire ce rapport au sujet de votre conversation relative à Moscou, si vous n'en aviez pas fait mention?

R. D'une manière très générale je lui ai dit que cela aurait pu avoir lieu. C'est ainsi que je le comprends, mais ce n'est pas à mon avis la manière dont les gens rencontrent quelqu'un.

D. Ainsi, tout le paragraphe, avec cette réserve, énonce exactement ce que vous lui avez dit? Compte tenu de la réserve que vous faites quant à ce qui est dit relativement à Moscou, l'entier paragraphe est vrai?

R. Avec cette réserve, oui; cela pourrait être vrai.

D. Je ne vous demande pas si cela pourrait l'être. Je vous demande si vous avez réellement, ainsi que le rapporte ce document russe, dit cela à Koudriavtzev lorsqu'il vous a rendu visite à Montréal le 5 mai?

R. Oui, je l'aurais pu.

D. Je continue:

Elle pense qu'il n'y a aucun soupçon à son égard.

Avez-vous dit à M. Koudriavtzev que vous estimiez ne pas être soupçonnée?

R. Oui, monsieur.

D. Puis, le document dit:

A son avis, les lettres envoyées de notre ville à la sienne. . .

Le COMMISSAIRE: C'est-à-dire d'Ottawa à Montréal.

D. . . . *semblent ne pas être sujettes à la censure.*

R. Qu'est-ce que cela veut dire?

D. Koudriavtzev rapporte que vous lui avez dit, lors de la visite du 5 mai, que les lettres envoyées de Montréal à Ottawa n'étaient pas censurées. Vous souvenez-vous de lui avoir dit cela?

R. Non.

D. Vous auriez pu le lui dire, mais vous ne vous en souvenez pas?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Le document continue:

Le rendez-vous régulier a été fixé au 17 mai; le 20 mai elle va à Philadelphie pour les affaires de son propre bureau et pourrait profiter de ce voyage comme prétexte pour remettre l'argent.

Est-ce vrai? Vous vous rappelez que nous avons fait allusion de temps à autre, ce matin, à votre voyage à Philadelphie?

R. Oui, comme je l'ai dit, je suis allée à Philadelphie.

D. Le rapport de ce que vous avez dit à l'envoyé lors de l'entrevue du 5 mai, est-il exact?

R. Oui.

8. Quant au huitième paragraphe:

D. Très bien, le document poursuit:

Apparence—Grosse femme de 45 ans, infirme des deux jambes, marche avec deux cannes, mais conduit son auto.

Conclusion—la rencontre sous le couvert des deux hommes de contact a été effectuée normalement.

Ce que je vous ai lu est-il exact?

R. Oui.

Relativement à la première phrase qui vient d'être citée, Germina Rabinowitch a témoigné:

D. Quelle est la marque de l'automobile que vous conduisiez?

R. Une Ford.

D. Une Ford de quelle année?

R. 1939.

D. Avez-vous votre permis?

R. Oui, monsieur.

D. Voulez-vous me le montrer, s'il vous plaît? Vous montrez le permis 4913 délivré le 25 avril 1946 par le Bureau du Revenu de Québec pour un cabriolet Ford, numéro de série G-5719105, à Mlle Germina Rabinowitch, Montréal, 539 ouest, avenue des Pins. L'autre permis, délivré par le même bureau dans la même province, porte le n° 50162. C'est votre permis de conduire?

R. Oui.

D. Qui a été délivré le même jour?

R. Oui, monsieur.

Pour revenir au huitième paragraphe mentionné plus haut:

D. Puis, M. Motinov dit, peut-être à Gisel:

Prière de me donner d'autres directives.

Ce document est assez fidèle, n'est-ce pas?

Le COMMISSAIRE: Mademoiselle Rabinowitch, ainsi que vous l'avez déclaré à Me Fauteux, tantôt, vous aviez dit à Koudriavtzev que vous estimiez qu'il n'existait absolument aucun soupçon à votre sujet. C'était vrai? Vous lui avez dit cela?

L'AVOCAT: Oui, elle m'a dit cela.

Le COMMISSAIRE: Me Fauteux vous a lu la phrase suivante:

Elle estime qu'il n'y a aucun soupçon à son égard.

Vous avez dit cela à Koudriavtzev?

R. C'était dans la lettre. Je ne m'en souviens pas.

Le COMMISSAIRE: Ne commencez pas à changer votre version. Vous comprenez parfaitement les questions qui vous sont posées.

L'AVOCAT: Lors de l'entrevue du 5 mai, vous avez dit à Koudriavtzev que vous estimiez ne pas être soupçonnée. Vous m'avez dit cela il y a un instant.

R. Oui, monsieur.

Le COMMISSAIRE: Vous n'étiez pas soupçonnée de quoi?

R. Je ne sais pas.

D. Pourquoi dire que vous n'étiez pas soupçonnée s'il n'y avait pas de possibilité que vous le soyez?

R. Je ne le sais réellement pas. Je ne suis pas soupçonnée, voilà tout.

D. Eh! bien, je le sais. C'est parfaitement clair. Vous lui avez dit que vous n'étiez pas soupçonnée de travailler en collaboration avec les Russes. C'est ce que vous vouliez dire, n'est-ce pas?

R. Si je l'entendais ainsi, c'est vrai.

Le quatrième document, écrit en russe par Motinov, se lit ainsi qu'il suit:

31.7.44. Léon a rencontré Hermina; celle-ci rapporte qu'elle a remis l'argent au propriétaire de la firme, mais qu'il ne savait rien au sujet de cet argent. Après, elle a envoyé un télégramme à A _____, et quelques jours plus tard, il lui a répondu qu'il n'avait pas reçu l'argent. Léon lui a conseillé d'envoyer un autre télégramme à A _____ et de téléphoner au propriétaire de la firme.

Rendez-vous régulier le 1. ou le 4.9.44 à 21 (peut-être le 15?) Léon a mal inscrit les dates de la rencontre. Sur la rue McTavish.

Tâche—Les caractéristiques de l'institution.

28.8.44. Léon a rencontré Hermina; cette dernière a signalé qu'elle n'avait pas reçu de confirmation de A _____ concernant la réception de l'argent, mais que le chef de la firme de New-York lui avait envoyé une dépêche annonçant que A _____ avait télégraphié: "Merci des chaleureuses salutations." Elle estime que l'argent est parvenu à destination. Il ne semble pas possible d'envoyer quelqu'un à Genève présentement. Il n'y a pas d'homme de confiance pour assurer la liaison avec Genève.

Adresse d'A _____:

Bureau: Bureau international du Travail,
Genève.

Résidence: _____ Chemin _____, Genève.

Rendez-vous régulier 28.9 à 9.00 (21), rue McTavish.

Interrogée quant à ce document, Rabinowitch a témoigné:

D. Il y est dit: "Léon" — c'est-à-dire Koudriavtzev — "a rencontré Hermina". Est-ce vrai?

R. Oui.

D. Et le document continue:

... celle-ci rapporte qu'elle a remis l'argent au propriétaire de la firme, mais qu'il ne savait rien au sujet de cet argent.

Est-ce exact?

R. Oui.

D. Et il continue:

Après, elle a envoyé un télégramme à A_____...

L'avez-vous envoyé?

R. Oui.

D. Et il continue:

... et quelques jours plus tard, il lui a répondu qu'il n'avait pas reçu l'argent.

Est-ce exact?

R. Oui.

D. Puis, il dit que Léon, qui est Koudriavtzev,

... lui a conseillé...

C'est-à-dire, qu'il vous a conseillé

... d'envoyer un autre télégramme à A_____ et de télégraphier au propriétaire de la firme.

Est-ce exact? Avez-vous télégraphié à A_____ ainsi qu'au propriétaire de la firme, à William Helbein?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Vous ne vous en souvenez pas, mais vous ne le niez pas?

R. Je ne le nie pas.

D. Très bien. Puis, un autre rendez-vous est fixé au 4 août 1944, à 21 heures. Koudriavtzev organise une rendez-vous rue McTavish; la date de la rencontre est apparemment mal inscrite.

D. L'avez-vous rencontré rue McTavish?

R. Je l'ai rencontré là une fois.

D. C'est la troisième fois?

D. Le paragraphe suivant commence par le mot "Tâche" de sorte que l'on vous a donné une tâche. Il se continue:

Les caractéristiques de l'institution

Il y a lieu de croire que c'est l'endroit où vous travaillez. Vous rappelez-vous qu'il vous a demandé cela?

R. Il me demanda certains renseignements concernant l'O.I.T.; c'est tout.

D. Ainsi, le document dit vrai?

R. Oui.

D. Avez-vous fourni ce renseignement?

R. Oui.

D. Sous quelle forme?

R. Je lui ai remis quelques publications de l'O.I.T., qui n'ont rien de secret; et je lui ai donné une courte description de l'organisation.

- D. Ecrite par vous-même?
 R. Oui.
- D. Y a-t-il autre chose?
 R. Non.
- D. Avez-vous exprimé des opinions quelconques?
 R. Non.
- D. Quant au personnel; quant à la compétence, ses idées, ses vues politiques?
 R. J'ai donné certaines caractéristiques de quelques membres du personnel.
- D. Ce n'est pas ma question. Avez-vous donné votre opinion. . .
 R. J'ai donné certains traits caractéristiques des différents membres du personnel.
- D. Avez-vous parlé de leurs opinions politiques?
 R. Non.
- D. De leurs sympathies pour la Russie?
 R. Je ne le pense pas. Non.
- D. De leurs sympathies pour le communisme?
 R. Non.
- D. Vous dites que vous ne le pensez pas?
 R. Certainement pas le communisme.
- D. Mais peut-être quant à la Russie?
 R. Peut-être quant à la Russie.
- D. La pièce 42† dit ensuite que le 28 août 1944, Koudriavtzev a rencontré Hermina de nouveau. Est-ce vrai? Est-ce exact?
 R. Peut-être.
- D. Très bien; voyons ce qui s'est passé.
Cette dernière a signalé qu'elle n'avait pas reçu de confirmation de A_____ concernant la réception de l'argent. . .
 Est-ce exact?
 R. Oui.
- D. Le document se continue:
. . . mais que le chef de la firme de New-York lui avait envoyé une dépêche annonçant que A_____ avait télégraphié: "Merci des chaleureuses salutations."
 Vous souvenez-vous de cela?
 R. Non.

†Le quatrième document; voir page 624.

D. Le document continue:

Elle estime que l'argent est parvenu à destination.

Lui avez-vous dit cela?

R. (Pas de réponse.)

D. Je crois que si vous lisez le document très attentivement vous conviendrez de tout ce qui s'y trouve?

R. Oui.

D. Convenez-vous de cela? Je ne veux pas m'astreindre à vous interroger en détail sur chaque point.

R. Oui.

D. Vous vous souvenez de cela?

R. Oui.

D. Vous vous rappelez que vous l'avez rencontré; vous avez rencontré Koudriavtzev le 28 août 1944?

R. Oui.

D. Et que vous l'avez informé que vous n'aviez pas reçu de confirmation d'A_____ concernant la réception de l'argent, c'est-à-dire les \$10,000, mais que le chef de la firme de New-York, c'est-à-dire William Helbein, vous avait envoyé une dépêche annonçant que A_____ avait télégraphié: "*Merci des chaleureuses salutations*", et que vous estimiez que l'argent était parvenu à destination?

R. Oui. Je ne me souviens pas des détails, mais c'est là le principal.

D. C'est en substance ce qui a eu lieu pendant l'entrevue de cette date?

R. Oui.

D. Puis cette pièce continue:

Il ne semble pas possible d'envoyer quelqu'un à Genève présentement. Il n'y a pas d'homme de confiance pour assurer la liaison avec Genève.

C'est bien ça?

R. Oui.

D. Et la pièce continue:

Adresse d'A_____ : Bureau: Bureau international du Travail, Genève.

Est-ce la bonne adresse?

R. Oui.

D. Et Sisi travaillait là aussi, à l'Organisation internationale du Travail?

R. Il y a bien des années de cela.

- D. Je veux vous demander ceci. Vous nous avez dit déjà que vous vous êtes occupée de cette affaire des \$10,000, et que vous ne vouliez plus vous en occuper à l'avenir. L'affaire des \$10,000 était complètement terminée le 28 août, lorsque vous avez eu cette dernière réunion avec Koudriavtzev; et s'il était vrai que vous ne vouliez plus avoir affaire à M. Koudriavtzev, pourquoi le 28 août vous êtes-vous entendue avec lui pour le rencontrer, rue McTavish, le 28 septembre?
- R. Je vous ferai remarquer que j'oublie facilement les dates. La dernière fois que je l'ai vu, je lui ai fourni ces renseignements sur l'O.I.T., et puis je ne l'ai plus revu dans la suite.
- D. Ce n'est pas cela que je vous ai demandé du tout. Je suppose qu'il va nous falloir recommencer l'interrogatoire. Vous venez de nous dire que lors de votre dernière entrevue avec Koudriavtzev, vous vous êtes entendue avec lui pour le rencontrer le 28 septembre. Votre réponse est-elle toujours la même, savoir que vous avez fixé ce rendez-vous, ou bien voulez-vous changer cette déclaration?
- R. Non, je ne veux pas la changer.
- D. Très bien, alors; vous vous êtes donc entendue avec lui pour le rencontrer sur la rue, sur la rue McTavish, le 28 septembre, à neuf heures du soir?
- R. C'est lui qui a proposé la chose.
- D. Et vous avez donné votre assentiment?
- R. Peut-être.
- D. C'est précisément cela que je vous demande, et je croyais que vous veniez justement de témoigner que vous avez donné votre assentiment. Avez-vous consenti ou non?
- R. Oui, j'ai consenti.
- D. Très bien. Alors, voulez-vous avoir l'obligeance de revenir en arrière et de réfléchir à la question que je vous ai posée il y a quelques instants? Si, comme vous le dites, vous ne vouliez plus vous mêler de cette affaire, et que la question des \$10,000 était bel et bien réglée, pourquoi vouliez-vous rencontrer M. Koudriavtzev sur la rue, à Montréal, le 28 septembre?
- R. J'ai simplement dit que je ne me souviens pas si c'est à cette date que je lui ai promis de lui donner des renseignements sur l'O.I.T., puis, que je l'ai rencontré encore une fois. Si c'est après cette date que j'ai fixé un rendez-vous, j'ai dû changer de décision dans

la suite, mais je ne l'ai pas revu après l'entrevue où je lui ai donné les renseignements sur l'O.I.T.

D. Mais voici comment je vous ai posé ma question. Vous vous êtes entendue avec lui pour le rencontrer sur la rue McTavish au mois de septembre; dans quel but vouliez-vous vous rencontrer, que vouliez-vous discuter?

R. Je ne sais pas. Je ne m'en souviens pas.

D. Et vous vous êtes décidée dans l'intervalle de ne pas y aller, et vous n'êtes pas allée?

R. Je ne l'ai plus revu.

D. C'est à une date antérieure, lors d'une entrevue qui précède celle du 28 août, comme vous le voyez, qu'on vous a confié la tâche de donner des renseignements sur l'institution de l'O.I.T., n'est-ce pas?

R. Oui, je vois.

D. Vous avez dû alors faire connaître les caractéristiques lors de l'entretien du 28 août?

R. Oui; c'est alors la dernière conversation que j'ai eue avec lui.

D. Mais lorsque vous l'avez rencontré le 28 août, vous vous êtes entendue avec lui pour le rencontrer de nouveau?

R. Oui, monsieur.

D. Et vous avez fixé le rendez-vous au 28 septembre?

R. Oui, monsieur.

D. Et vous lui avez promis de lui donner tous les renseignements supplémentaires dont il aurait besoin?

R. Non, je ne lui ai rien promis.

D. Vous ne lui avez pas promis cela?

R. Non.

D. Vous ne lui avez fait aucune offre?

R. Non.

Le dernier des documents susmentionnés est une lettre écrite par elle-même le 28 août 1944, dont voici le texte:

Vous trouverez ci-inclus un court mémoire sur l'Organisation internationale du Travail.

Les façons de voir et les opinions qu'il contient sont uniquement les miennes. Elles sont le fruit d'une longue expérience de l'O.I.T. et d'une connaissance personnelle de la plupart des fonctionnaires de cette institution.

Je suis, bien entendu, disposée à vous fournir tous les renseignements supplémentaires et à faire la traduction en russe. Vous trouverez ci-inclus également un certain nombre de pièces jointes.

Germina Rabinowitch

28 août 1944.

Interrogée au sujet de la pièce susmentionnée, elle témoigna:

D. Lisons donc ensemble la pièce n° 38. Cette pièce vous a été montrée lorsque vous avez reconnu votre écriture ce matin?

R. Oui, monsieur.

D. Et elle porte la date du 28 août 1944, jour même du rendez-vous que vous dites être le dernier?

R. Oui.

D. Vous dites dans cette lettre:

Vous trouverez ci-inclus un court mémoire sur l'Organisation internationale du Travail.

R. Oui.

D. Puis vous continuez:

Les façons de voir et les opinions qu'il contient sont uniquement les miennes. Elles sont le fruit d'une longue expérience de l'O.I.T. et d'une connaissance personnelle de la plupart des fonctionnaires de l'institution.

Je suis, bien entendu, disposée à vous fournir tous les renseignements supplémentaires et à faire la traduction en russe. Vous trouverez ci-inclus également un certain nombre de pièces jointes.

Puis vous avez apposé votre signature, *Germina Rabinowitch*, et la date du 28 août 1944?

R. Oui, monsieur. Je lui ai dit que s'il désirait des renseignements supplémentaires sur l'O.I.T., je pourrais les lui fournir. Il n'y a pas de secret là-dedans.

D. Eh! bien, je ne sais pas s'il y avait un secret ou non. Vous, vous le saviez. Vous aviez l'habitude de rencontrer des gens aux coins des rues, et de fixer des rendez-vous d'avance, et ainsi de suite; ou bien est-ce la seule personne avec laquelle vous avez agi de la sorte?

R. La seule personne.

D. C'est une drôle de façon de procéder, n'est-ce pas?

R. Oui, monsieur.

- D. C'est une façon secrète de procéder, n'est-ce pas?
- R. Oui.
- D. Et pourquoi cette façon de procéder doit-elle être secrète?
- R. L'idée ne venait pas de moi.
- D. Mais vous l'avez partagée, n'est-ce pas?
- R. J'y ai consenti.
- D. Voici la question que je vous pose: pourquoi cette façon de procéder devait-elle être secrète?
- R. Elle n'a pas besoin d'être secrète en ce qui me concerne.

- D. Alors pourquoi n'avez-vous pas envoyé à ce monsieur tous ces renseignements du bureau de l'O.I.T., sur du papier officiel de l'O.I.T., au lieu de lui donner ces renseignements au coin d'une rue, au cours d'entretiens tenus au coin d'une rue?
- R. Parce que la Russie n'est pas membre de l'O.I.T.
- D. Et n'avait pas le droit de recevoir ces renseignements?
- R. Oui, tout le monde a le droit d'obtenir ces renseignements.
- D. Pourquoi, alors, n'avez-vous pas fourni les renseignements par les voies régulières?
- R. Il a demandé ces renseignements personnellement.
- D. Ce n'est pas là ma question. Même s'il vous a demandé de lui donner ces renseignements en personne, vous auriez pu les lui fournir par écrit du bureau?
- R. Je l'aurais pu.
- D. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?
- R. Parce qu'il m'a demandé de les lui donner en personne.
- D. Pourquoi avez-vous persisté à tenir des entrevues aux coins des rues?
- R. C'est lui qui les a demandées, par moi.

Quand on lui a offert l'occasion de donner des explications si elle le voulait, elle dit:

- D. . . . Et maintenant, y a-t-il quelque chose que vous n'avez pas eu l'occasion de dire, et que vous aimeriez dire à la Commission; quelque explication ou quelque excuse, ou quoi que ce soit? Vous pouvez vous sentir libre de dire ce que vous voulez; et s'il y a des questions qui, à votre avis auraient dû vous être posées et ne vous l'ont pas été, vous êtes libre de faire n'importe quelle déclaration.
- R. Merci. Je tiens à dire d'abord que ce que j'ai pu faire était très inconsidéré; je l'admets et le regrette vivement. Rien de ce que

j'ai fait n'était en aucune façon destiné à nuire à qui que ce soit, ni à aucun pays. J'étais très heureuse d'être au Canada, et je n'ai jamais pensé ni fait quoi que ce soit contre l'hospitalité que je recevais ici, ou qui eût pu nuire à ce pays.

Je n'ai jamais été mêlée à aucune activité politique ici. Je ne connaissais personne qui y fût mêlé; et quand j'ai été en contact avec l'ambassade soviétique, j'avais en vue certains principes qui n'ont rien de commun avec le fait que j'aurais été un agent ou non.

Je l'ai déjà dit, j'avais vu ma famille en Russie à cette époque, et j'avais déjà obtenu un visa lui permettant de venir sur ce continent; et à cause des Russes, aucun membre ne put sortir de Lithuanie, et tous périrent là-bas par la suite. Mais à l'époque, j'avais toujours raison d'espérer qu'ils y étaient encore, bien vivants, et de fait je n'appris que beaucoup plus tard qu'ils étaient morts juste à la fin de l'occupation allemande.

J'avais peut-être entretenu l'idée insensée qu'en rendant service à A. _____ et à Rachel, j'aurais à ma disposition des moyens quelconques d'aider mes parents, qui étaient en très grand danger là-bas, en Lithuanie. Mon père et ma mère étaient vieux à cette époque, et j'avais aussi quelques autres parents plus jeunes; mais naturellement, je songeais surtout à mon père et à ma mère.

Je l'ai déjà dit, dans toute cette affaire, on s'est servi de moi absolument comme d'un instrument, et je me suis laissée imprudemment entraîner dans l'affaire. Je n'ai rien obtenu de ces gens, parce qu'ils ne m'ont pas rendu le petit service que je leur demandais, même quand il s'agit de mes parents.

Je dirai ensuite que je n'ai rien fait de déloyal vis-à-vis du Bureau international du Travail, ni des États-Unis non plus. Je tiens à déclarer que je regrette vivement d'avoir fait preuve d'une pareille négligence, mais qu'à l'époque cette attitude était générale, tandis que la guerre durait encore. Je ne croyais pas mal faire en me mettant en relations avec ces gens. Mais plus tard, lorsque je vis tout ce secret et toute cette affaire, j'en fus très mécontente, et je n'ai jamais revu ces personnes, j'espère ne jamais les revoir, et j'ignore leurs noms, que je ne tenais pas à savoir, d'ailleurs.

Nous jugeons que la déposition de ce témoin corrobore les documents apportés par Gouzenko à l'égard de Rabinowitch. Il est inutile d'insister davantage.

SECTION VII

APPRECIATION DES RENSEIGNEMENTS ET DES DOCUMENTS TRANSMIS

Les questions qui se posent naturellement sont de savoir quelle mesure de renseignements a été obtenue par les Russes au moyen de l'activité illécite décrite dans le présent Rapport, et quelle était l'importance de ces renseignements.

Il est impossible d'établir l'importance des renseignements obtenus, ou de dire en quoi tout cela a consisté. L'activité en cause se poursuivait depuis nombre d'années, et les preuves recueillies ne révèlent nullement toute l'étendue des renseignements donnés, même par l'entremise de celle des organisations qui a fait l'objet d'investigation détaillées. Mais les faits ne suffisent pas moins à montrer qu'une très grande partie des renseignements secrets de plusieurs ministères et organismes du Gouvernement parvenait régulièrement aux Russes.

La déclaration remise par M. Lozovski, sous-commissaire soviétique des Affaires étrangères, au chargé d'affaires de l'ambassade canadienne à Moscou le 21 février 1946, déclaration dont le texte intégral figure dans la section IX, renferme ce qui suit:

"A cet égard, après les recherches qui conviennent, le gouvernement soviétique estime nécessaire de faire la déclaration suivante:

"Les organisations soviétiques ont été mises au courant qu'au cours des dernières phases de la guerre, certains membres du personnel de l'attaché militaire de l'U.R.S.S. au Canada ont reçu de ressortissants canadiens qu'ils connaissaient certains renseignements d'un caractère secret qui ne présentaient pas, toutefois, un grand intérêt pour les organisations soviétiques. Il est apparu que ces renseignements avaient trait à des données techniques dont les organisations soviétiques n'avaient aucunement besoin en raison des réalisations techniques perfectionnées davantage en U.R.S.S.; lesdits renseignements pouvaient être obtenus dans les ouvrages publiés sur la radiogoniométrie, etc., et aussi dans la célèbre brochure de l'Américain J. D. Smyth, intitulée "Énergie atomique".

"Il serait donc absurde d'alléguer que la remise de renseignements secrets si peu importants que ceux-là puisse créer une menace à la sécurité du Canada.

Néanmoins, dès que le gouvernement soviétique a été au courant des actes ci-dessus posés par certains membres du personnel de l'attaché militaire au Canada, en raison de l'inadmissibilité des actes desdits membres de son personnel, l'attaché militaire de l'U.R.S.S. a été rappelé du Canada."

Cette déclaration admet l'activité de l'attaché militaire, mais elle est significative aussi à cause de l'effort fait pour sous-estimer l'importance des renseignements et données obtenus.

Nous n'avons pas considéré qu'il était de notre devoir de nous enquérir s'il existait, en fait, "des réalisations techniques perfectionnées davantage en U.R.S.S.", mais nous sommes impressionnés par la complexité de l'organisation mise sur pied par les Russes pour obtenir des renseignements, et par les limites jusqu'où leurs agents étaient prêts à aller pour assurer le succès de l'entreprise.

Nous pouvons dire que notre enquête a prouvé qu'aucun des renseignements et données que les témoignages ont montré comme ayant été communiqués, à l'époque où ils furent communiqués, ne se trouvait dans un ouvrage déjà publié. S'il en avait été autrement, l'information n'aurait pas été secrète, comme l'admet la déclaration russe. Le rapport Smyth est étudié dans la Section VIII.

Les témoins qui ont comparu devant nous n'ont pas pu parler d'une manière convaincante de ce que les Russes savent ou ont accompli en matière de science, parce qu'ils étaient unanimes à affirmer que les Russes ne mettaient personne au courant de ce qu'ils savaient ou faisaient. Pour employer l'expression d'un témoin, les Russes "prenaient tout et ne donnaient rien". Il est clair que les renseignements recherchés étaient considérés comme de la plus haute importance par les chefs de l'espionnage russe, et cela seul est un critère suffisant sur la question de valeur.

Mais l'enquête a révélé que certains des renseignements communiqués à eux seuls, semblent n'avoir que peu de valeur, ou pas du tout. Ce qui ne veut pas dire qu'en fait ces renseignements aient été nuls. Les témoignages montrent que certains agents travaillaient selon un plan identique dans le Royaume-Uni, aux États-Unis, et ailleurs. Les Russes savaient par leurs agents au Canada que les renseignements étaient mis en commun: en obtenant quelques renseignements sur le sujet ici, d'autres en Angleterre et d'autres aux États-Unis, pour mettre tout cela ensemble par la suite, une documentation très importante pouvait être constituée. Il est donc impossible de dire que l'un quelconque des renseignements fournis, si négligeable qu'il paraisse en soi, était sans valeur.

En outre, le fait que la tâche menée jusqu'à un certain degré de perfection dans un pays, était menée à un degré plus élevé ou terminée dans un autre, donne à croire que, pour toutes fins d'évaluation précise, la documentation obtenue dans un endroit devait être contrôlée par voie de comparaison avec la documentation obtenue dans un autre endroit.

Et pourtant, beaucoup de renseignements confidentiels et précieux furent communiqués. Quelques-uns sont même si secrets encore, que l'on ne peut en parler qu'indirectement et avec le plus grand soin, et tel est particulièrement le cas de certains renseignements secrets que détiennent conjointement le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Depuis le commencement, la plus étroite collaboration a toujours existé, en matière de recherches scientifiques, entre le Canada, le Royaume-Uni et, plus tard, les États-Unis. Certains secrets n'étaient pas complètement partagés, tel ou tel détail, par exemple, au sujet de la bombe atomique, mais le résultat de constantes recherches de savants d'un pays était dans presque tous les cas communiqué immédiatement aux chercheurs correspondants dans les deux autres pays. La tâche poussée jusqu'à un certain point dans un pays était poursuivie dans un autre; et l'expérimentation et les recherches ne cessaient pas lorsqu'un résultat plus ou moins satisfaisant paraissait obtenu, mais des perfectionnements nouveaux étaient étudiés et souvent réalisés.

Quant à la question de l'énergie atomique et du travail accompli par les physiciens nucléaires, nous pouvons dire en premier lieu que, sur la foi des témoignages entendus, personne au Canada n'aurait pu révéler comment fabriquer une bombe atomique. Personne au Canada n'était en possession de ce renseignement. En deuxième lieu, rien n'indique dans les dépositions qu'une personne détenant des renseignements sur le sujet ait divulgué quelque chose, à l'exception de May. Pour ce qui est de May, il possédait en effet certains renseignements utiles aux Russes. Il était en mesure de se procurer—nous ne savons pas où, mais peut-être à Montréal—des échantillons d'Uranium 235 enrichi et d'Uranium 233; il les a obtenus en fait et les a remis au lieutenant Angelov. Ces échantillons étaient jugés si importants par les Russes que, dès leur réception, Motinov les emporta en avion pour Moscou. May détenait aussi des renseignements assez étendus sur l'usine expérimentale de Chalk River, Ontario, qui était qualifiée d'"unique". Outre son travail au Canada, May collaborait aussi, aux États-Unis, avec des savants américains, mais les témoignages montrent que cette activité n'a pas pu, non plus, le mettre en possession de renseignements ni suffisants ni complets. Nous ne pouvons dire dans quelle mesure il a divulgué les

renseignements qu'il détenait, mais on nous affirme que ce que les documents, de même que sa propre déclaration écrite, montrent qu'il a communiqué, était de nature à aider considérablement les Russes dans leurs recherches. Dans sa déclaration écrite, May n'a pas précisé l'étendue des renseignements qu'il avait donnés, mais, il a dit en fait que c'était plus qu'il n'a paru depuis (i.e. dans le Rapport *Smyth*). Il a dit avoir donné à son "contact" un "rapport écrit sur les recherches atomiques telles que je les connais. Ces renseignements étaient en grande partie du caractère de ceux qui ont été publiés depuis ou sont sur le point d'être publiés".

Après la bombe atomique, il nous semblerait que la mise au point du Radar fut peut-être l'oeuvre la plus vitale accomplie par les démocraties anglophones dans le domaine technique au cours de la période en question. Des savants britanniques avaient déjà exécuté des travaux préparatoires précieux avant 1939, mais les améliorations faites depuis ont été importantes et plusieurs d'entre elles figurent encore dans la catégorie Des Plus Secrètes. Des agents ont communiqué aux Russes des renseignements de la plus grande importance dans ce domaine.

Le travail accompli relativement aux dispositifs anti-sous-marins, l'Asdic, est aussi important que celui effectué sur le Radar—certaines autorités disent qu'il l'est davantage. Une grande partie en est encore Des Plus Secrètes. Les données qu'on nous a fournies nous portent à conclure qu'une grande partie des renseignements que l'on possède au Canada sur ce sujet, très probablement tous, ont été compromis. Il serait à tout le moins peu sage de supposer autre chose.

Les progrès réalisés au Canada par des Canadiens dans la mise au point et l'amélioration des explosifs et des propulseurs ont été hors pair. Des savants canadiens ont été renseignés à fond sur le travail accompli dans le même domaine au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les noms mêmes de beaucoup de formules sont encore censés être secrets; les méthodes de production encore plus. Mais les noms et une grande partie des renseignements secrets ont été communiqués aux Russes de même que la suite des renseignements concernant les essais, les expériences et les recherches projetées pour l'avenir. Ces renseignements étaient de grande valeur.

Une autre mise au point dans laquelle le Canada a joué un rôle dominant est celle de la fusée V. T.", ce nom étant un nom chiffré. "C'est la fusée qui a mis l'aviation japonaise hors de combat", et elle a été employée contre les Allemands dans la dernière partie de la guerre européenne. Les détails sur le montage et les détails de la fabrication sont encore classifiés comme secrets. Cette fusée a été mise au point au Canada. "Nous avons

commencé à y travailler en 1943" a dit un témoin, "et l'avons amenée au point où nous avons dû en faire entreprendre la fabrication; mais nous n'avions pas de local pour la fabriquer de sorte que nous avons communiqué ce secret aux Américains, qui, forts de leurs connaissances et des nôtres, ont produit cette fusée. Les Canadiens y ont travaillé dès les débuts". L'un des agents sur lesquels nous faisons rapport avait le schéma du montage de cette fusée. Certains détails de sa fabrication ne sont connus que des Américains et on nous dit que les États-Unis d'Amérique sont l'unique pays à l'heure actuelle qui puisse construire la fusée. Cette fusée est la "bombe électronique" dont parlent certains documents russes. Elle n'était comprise dans aucune des expéditions d'armes en Russie.

En terminant, nous pouvons donc dire que beaucoup de renseignements techniques vitaux, dont les autorités du Canada, de la Grande-Bretagne et des États-Unis devraient encore posséder le secret, ont été transmis aux Russes à la suite des actes d'espionnage signalés au présent Rapport. Il est impossible d'évaluer toute l'importance des renseignements transmis; ainsi que nous l'avons déjà souligné, ces manœuvres se poursuivaient depuis quelque temps. Nous devrions attirer l'attention sur le fait que la masse des renseignements techniques recherchés par les chefs du réseau d'espionnage avait trait aux mises au point de recherches qui joueraient un rôle important dans les défenses d'après-guerre du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Beaucoup de renseignements transmis par des agents comme Adams, Benning et Gerson entrent dans une catégorie différente des données techniques et scientifiques dont il est question plus haut. On peut décrire cette catégorie comme celle de renseignements d'ordre économique. Elle comprenait des renseignements sur la production, la situation des industries, le transport et la préparation. Elle embrassait aussi des renseignements sur une grande variété de questions financières et de questions se rapportant au commerce international et à la ligne de conduite commerciale. Qu'il suffise de dire ici que la somme des données dans cette catégorie qui ont été communiquées a été vraiment très considérable, et qu'une grande partie en était classifiée comme Secrète ou Des Plus Secrètes. Quant à l'évaluation de ces données, nous dirons seulement qu'elles semblent avoir été de nature à faciliter des estimations détaillées du potentiel économique et militaire d'après-guerre du Canada. Certaines de ces données pourraient aussi être utiles pour des actes possibles de sabotage.

Il faudrait dire un mot d'une autre catégorie de renseignements. En sus des données sur des sujets techniques, scientifiques et économiques, les

chefs de l'espionnage ont aussi cherché—et ont obtenu d'agents du service des messages chiffrés du ministère des Affaires extérieures et du bureau d'inscription du bureau du haut commissaire du Royaume-Uni à Ottawa—des renseignements politiques. Beaucoup de ces renseignements obtenus ont été qualifiés de Très Secrets et se rapportaient non seulement aux lignes de conduite du gouvernement canadien mais aussi à celles des gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis. Il n'y a pas lieu de préciser quant à la valeur de ces renseignements.

De plus, on s'est mis en quête, pour des fins illégales, de documents concernant la citoyenneté canadienne, tels que passeports, certificats de naturalisation, et des certificats de mariage ou de naissance et on les a parfois obtenus. On a cherché à obtenir ces documents non seulement pour les utiliser au Canada, mais aussi, comme l'a démontré l'affaire du passeport Witzak dont il est traité à la Section V du présent rapport, pour les utiliser aux États-Unis. Sam Carr a accepté en 1945 une tâche en vue de faciliter à l'avenir l'entrée au Canada d'autres agents affectés à des tâches définies, et il est patent que ce genre d'actes, qui n'étaient pas une innovation, étaient destinés à prendre plus d'ampleur à l'avenir. Ces agents pouvaient à la longue être employés non seulement pour de l'espionnage; mais pour du sabotage, pour assumer la direction de groupements politiques subversifs, et autres fins. Tous commentaires sur la gravité possible de ces opérations sont superflus.

Il ne faudrait pas perdre de vue l'autre aspect de toute cette question. Le fait que des Canadiens étaient consentants à transmettre des renseignements secrets sans se préoccuper de leur importance, et accomplissaient leurs engagements, revêt une importance primordiale. Certains ont transmis tout ce qu'ils savaient ou qu'ils avaient pu se procurer; il semble que d'autres n'aient transmis qu'une partie de ce qu'ils savaient; certains n'avaient pas grand'chose à transmettre mais occupaient des postes qui auraient pu leur permettre à l'avenir de transmettre davantage, ce qu'ils auraient certainement fait. Ce qui y a de plus important c'est le consentement de certains communistes canadiens à travailler sous des ordres de l'étranger à une conspiration dirigée contre leur propre pays.

SECTION VIII

DISPOSITIONS PRISES PAR LE MINISTRE CANADIEN DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR DONNER DES RENSEIGNEMENTS OFFICIELS A L'ATTACHÉ MILITAIRE SOVIÉTIQUE

Le ministère canadien de la Défense nationale avait établi un organisme en vue d'assurer la liaison avec les attachés militaires des divers gouvernements étrangers représentés à Ottawa, y compris l'attaché militaire soviétique, et pour leur fournir officiellement tous les renseignements autorisés qu'ils pourraient rechercher.

Ce système officiel était décrit dans une directive du 18 décembre 1943, envoyée à tous les attachés militaires étrangers à Ottawa, ainsi qu'aux divers services des forces armées canadiennes, qui fut réimprimée en brochure en juillet 1945. Les demandes de renseignements ou d'autorisation de visiter tout officier au ministère de la Défense nationale devaient être adressées au secrétaire, ministère de la Défense nationale. Les demandes de renseignements techniques étaient alors renvoyées à la direction technique intéressée pour qu'elle collige les renseignements et ensuite à la direction de renseignements à qui il incombait de décider si ces renseignements pouvaient ou non être transmis.

Le colonel Jenkins, l'officier d'état-major canadien préposé à la liaison avec les attachés militaires étrangers à Ottawa nous a déclaré que ce système fonctionnait très bien en général. Il a dit que son ministère s'inquiétait légèrement des agissements du major Sokolov. Cet officier soviétique, bien que portant l'uniforme, n'appartenait pas officiellement au personnel de l'attaché militaire de l'ambassade soviétique, mais à celui du conseiller commercial. (Ainsi qu'il est dit à la Section II, Sokolov était en fait l'un des agents d'espionnage de Zabotin, et on lui avait accordé de propos délibéré un rang en vue parmi le personnel d'une autre section de l'ambassade.)

Le major Sokolov n'a pas tenu compte de la procédure officielle exposée pour les attachés militaires étrangers et les officiers de leurs unités et a demandé directement des renseignements aux unités techniques. Le colonel Jenkins attira l'attention du colonel Zabotin, le 25 octobre 1944, sur cette infraction aux règlements. Zabotin répondit qu'il n'exerçait aucune autorité sur Sokolov vu que celui-ci travaillait pour le conseiller commercial malgré qu'il portât l'uniforme. Le colonel Jenkins nous a déclaré:

“Nous avons pu mettre sous la direction de l'attaché militaire des officiers étrangers au Canada d'autres gouvernements, mais pas dans le cas des Russes”.

Le colonel Jenkins a témoigné que son ministère était au courant de certaines irrégularités commises par le major Sokolov qui avait abusé quelque peu des relations avec les firmes canadiennes établies au cours de ses fonctions relatives au programme d'aide mutuelle.

Pour ce qui est des demandes officielles de renseignements du colonel Zabotin, le colonel Jenkins en a dressé le détail et en a soumis une liste complète, que nous reproduisons:

Date	Demande	Disposition
1943		
Sept.	Autorisation au colonel Zabotin d'assister aux démonstrations d'artillerie et de génie au camp militaire de Petawawa et à l'instruction du corps d'armement au Camp Borden.	Accordée.
Déc.	Autorisation au colonel Zabotin de visiter les défenses anti-aériennes à Arvida.	Accordée.
1944		
Juin	Diverses publications sur l'instruction des forces armées canadiennes.	Fournies.
Juin	Autorisation au colonel Zabotin de visiter certains effectifs militaires à Halifax au cours de son voyage là-bas avec le C.A.R.C.	Accordée.
Nov.	Rapports sur la température froide.	Fournis.
Nov.	Rangs comparés des insignes, etc., des trois services.	Fournis.
Nov.	Manuel de l'armée canadienne sur l'entretien et la lubrification.	Fourni.
Déc.	Publications traitant des armes d'infanterie employées dans l'armée canadienne.	Fournies.
Déc.	Liste des uniformes de l'armée canadienne.	Fournie.
Déc.	Autorisation pour la visite du colonel Zabotin au C.M.R.	Accordée.
Déc.	Autorisation pour la visite du lieutenant-colonel Motinov et du major Rogov au centre d'instruction des troupes parachutistes.	Accordée.
1945		
Mars	Liste des divisions allemandes sur les fronts de l'Ouest et de l'Est.	Fournie.
Mai	Diverses circulaires sur l'instruction.	Fournies.

Date	Demande	Disposition
1945		
Oct.	Renseignements concernant l'expédition "Mulberry".	Communiqué de presse fourni et le colonel Zabotin invité à l'exposition du modèle.
Nov.	Renseignements sur l'organisation de l'armée canadienne dans l'après-guerre.	Remise d'une copie du discours du ministre à la Chambre des communes, le 16 octobre 1945.

En juin 1945, le colonel Zabotin est avisé que le ministère des Munitions et approvisionnements lui a accordé la permission de visiter l'usine de la Scarbow Fuse Loading sur l'invitation du président de la General Electric Company. En septembre 1945, il est avisé d'une invitation du C.A.R.C. à tous les attachés militaires étrangers à une démonstration d'un avion à propulsion thermique (*Meteor*).

En fait, absolument aucun renseignement que le colonel Zabotin demanda officiellement ne fut refusé.

Zabotin a estimé apparemment que cela était étonnant même entre alliés, et attribua cette action à ce qu'il jugeait une générosité personnelle inusitée de la part du colonel Jenkins. Le document suivant, un télégramme signé par Zabotin et envoyé à Moscou, le 23 août 1945, en fait foi:

260

Au Directeur,

1. Dans votre lettre se trouve indiqué comme n° 1 — le chef de la division des opérations, le colonel Jenkins, — mais l'esquisse du caractère fut prise dans le dossier de Dick. Le colonel Jenkins n'a pas été un des candidats que nous songions à développer. De bonnes relations commerciales mutuelles ont été établies avec le colonel Jenkins. J'obtiens de lui une documentation assez précieuse. Ainsi, par exemple, j'ai reçu récemment de lui une série de documents sur les tâches mentionnées dans votre télégramme n° 10921. Je n'ai jamais projeté le développement de ce dernier, vu que c'est un officier de la réserve et qu'il doit se retirer bientôt. Sa retraite n'est pas dans notre intérêt car il est peu probable que celui qui le remplacera à l'avenir sera un aussi bon homme que lui.

Jusqu'à présent il n'y a pas eu d'occasion où Jenkins nous ait refusé quoi que ce soit. J'estime que le sujet de votre lettre concernait Dick. Veuillez élucider.

Grant.

23.8.45.

(“Dick” est le nom fictif d'un autre colonel canadien mentionné dans la section II,5.a.)

Le 26 septembre 1944, le colonel Zabotin a écrit une lettre dans laquelle il demanda la permission de visiter des camps de prisonniers de guerre allemands par tout le Canada. Pendant que cette demande était à l'étude, l'ambassadeur soviétique a pressenti le ministère des Affaires extérieures sur le sujet, dont ce ministère avait alors charge et dont il est question ailleurs dans ce rapport.

L'attaché militaire soviétique a accompagné les autres attachés militaires étrangers dans les visites dirigées des exercices de l'armée canadienne à Wainwright en août 1944 et à Churchill en janvier 1946.

La preuve a démontré que Zabotin n'a pas fait de demandes de renseignements officiels relativement à des affaires importantes et le commentaire que le colonel Jenkins nous a fait fut que la liste précitée “fait ressortir le point que nous avons souvent discuté entre nous, et c'est combien, non pas futiles, mais combien raisonnables étaient les demandes officielles de . . . (Zabotin). Nous voyons quelle en est la raison maintenant”.

La raison ou les raisons pour la réserve officielle de la part de Zabotin sont manifestes. Le caractère très anodin des demandes officielles de Zabotin visait à provoquer chez les autorités canadiennes un sentiment de sécurité, de manière à ce qu'elles n'aient aucun soupçon des activités secrètes de Zabotin et de ses adjoints ou du personnel de l'ambassade soviétique, et aussi à les convaincre de l'attitude irréprochable des Russes.

Quand on lui a demandé si des demandes quelconques de renseignements indiquaient que les Russes étaient en possession de renseignements qu'ils n'eussent pu obtenir régulièrement, le colonel Jenkins a répondu: “Non, pour ce qui nous concerne nous avons été de parfaits idiots, nous n'en avons pas la moindre idée”.

La preuve établit aussi que Zabotin n'a manifesté à aucun moment le désir d'échanger des renseignements. Le colonel Jenkins a dit que tout ce que sa section a obtenu de Zabotin fut des colis de pamphlets ou de revues, *L'opinion militaire* et *Les nouvelles de l'aviation* que Zabotin apportait tous les trois mois environ.

En fait, il semble que Zabolin fut embarrassé par une invitation officielle de l'Etat-major général canadien, de donner une conférence au collège royal militaire, Kingston, sur l'organisation de l'armée rouge. Il craignait que tous renseignements trompeurs qu'il pourrait donner ne cadrent peut-être pas avec des renseignements donnés à Moscou aux attachés militaires étrangers à cet endroit. Il décida, cependant, que cette difficulté pourrait être résolue en se limitant à une documentation publiée dans une revue soviétique. Le 22 août 1945, il envoya, à ce sujet, le télégramme suivant à Moscou:

Au Directeur,

268

Une lettre a été reçue de l'état-major général signée par le colonel Jenkins, nous demandant de donner un causerie sur l'organisation de l'armée rouge au collège militaire à Kingston. J'ai visité cet endroit au printemps de l'année en cours. J'estime que nulle causerie sur ce sujet ne devrait être donnée. Il y a à l'état-major général un plan d'après lequel tous les attachés militaires ont été priés de faire des rapports. Un certain nombre d'attachés militaires ont déjà fait ces rapports. En conséquence, je me trouve dans une situation désavantageuse. Je crois qu'il est opportun de faire un rapport dans le sens de deux articles tirés de la livraison n° 3 de la revue "Voyennaya Misl" ("*L'opinion militaire*") savoir, l'article par le maréchal Rotmisterov des troupes de chars d'assaut et celui par le colonel général Samsonov. Après cela, je pourrai faire pression sur Jenkins et obtenir une série de documents en vue de remplir vos tâches pour 1945.

Un rapport à peu près semblable à être fait par Rogov sur la documentation provenant des revues "Vestnik Vozdooshnovo Flota" ("*Les nouvelles de l'aviation*"), et pour me prévaloir de l'occasion je devrais visiter avec lui le collège d'état-major du Corps d'aviation à Toronto. Je vous prie de faire les corrections désirées.

22.8.45

N. Zabolin.

On observera que Zabolin a signé de son vrai nom les télégrammes officiels à Moscou dont la teneur ne se rapportait pas à ses activités dans le domaine de l'espionnage. Aussi, il n'est pas surprenant qu'il se soit em-

brouillé de temps à autre. Un de ses télégrammes que Gouzenko nous a soumis, et qui traitait d'affaires purement personnelles, est significatif. Il est écrit de la main de Zabolin et il l'avait signé "Grant". Se rendant compte de son erreur, Zabolin a alors biffé *Grant* et substitué sa véritable signature, "N. Zabolin". Nous donnons ce télégramme à cause de sa signification en établissant l'authenticité des documents:

233

Au Directeur,

* Mon fils Vladimir a terminé avec succès ses dix années de classe. Il a refusé d'entrer à l'institut des relations internationales et se prépare à entrer à la première Ecole d'artillerie de Moscou qui porte le nom de Krasin et où j'ai obtenu mon diplôme en 1924. Afin de voir au départ de mon fils, je demande la permission de m'absenter pour une très courte période. Il me semble que le temps est venu aussi où il convient que je sois au centre pour discuter une série de questions concernant notre travail. S'il est réellement impossible que je parte, je demande que mon épouse soit envoyée avec mon fils. Je vous prie instamment de faciliter l'entrée de mon fils à l'école d'artillerie et de m'aviser du temps du départ. Mon épouse ne peut voler dans un avion.

*

Grant N. Zabolin.

2.8.45.

Nous avons fait allusion dans cette section à l'une des dispositions prises par les autorités canadiennes en vue de fournir des renseignements officiellement aux autorités militaires soviétiques. Ceci s'imposait pour mettre en lumière l'abus que Zabolin a fait de sa position officielle à Ottawa. Conséquemment, nous n'avons pas jugé nécessaire de traiter de quelque autre façon dans ce rapport de l'approvisionnement officiel par le Canada de documentation ou de renseignements à l'Union soviétique par les diverses voies établies à cette fin. En particulier, nous ne nous préoccupons pas ici de la documentation ou de l'information fournies durant la guerre par le Canada à l'Union soviétique au moyen du Programme d'aide mutuelle ou des arrangements conjoints effectués à cette fin par le Canada, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

*Les caractères ombrés indiquent le mot raturé dans le document original.

SECTION IX

AUTHENTICITÉ ET EXACTITUDE DES DOCUMENTS RUSSES

Le soir du 5 septembre 1945, lorsqu'il a rompu de façon permanente ses relations avec l'ambassade soviétique, Gouzenko a emporté avec lui les documents déjà mentionnés dans le présent rapport.

On n'a laissé passer, durant tout le cours des recherches, aucune occasion d'en vérifier l'authenticité et l'exactitude. Toutefois, nous avons été de plus en plus impressionnés par les témoignages au fur et à mesure qu'ils s'accumulaient au cours des audiences longues et nombreuses. Ils ont mis en lumière l'aspect regrettable mais indéniable de l'organisation et du progrès des opérations d'espionnage au Canada.

Nous sommes en présence de certains aveux faits par le gouvernement soviétique; d'aveux donnés par la conduite de certains membres de l'ambassade soviétique à Ottawa, et d'aveux exprimés par certaines personnes à l'emploi du gouvernement canadien. Nous avons devant nous d'autres preuves qui se rapportent à la question et que nous discuterons également.

Les aveux faits à Moscou par le gouvernement soviétique

Dans la capitale de l'Union soviétique, le 20 février 1946, à 10 h. 15 du soir, le sous-commissaire aux Affaires étrangères, M. Solomon Lozovski, a invité M. Léon Mayrand, chargé d'affaires à l'ambassade du Canada à Moscou, à se présenter à son cabinet et lui a alors donné lecture d'une déclaration de deux pages faite par le gouvernement soviétique en réponse à celle qu'avait faite le premier ministre du Canada, le 15 du même mois. Une copie de cette note citée textuellement dans un télégramme a été produite devant nous à titre de pièce n° 519, et le texte en est le suivant:

Le 15 février de cette année, le gouvernement canadien a publié une déclaration au sujet de la remise, au Canada, de renseignements secrets à des personnes qui n'avaient pas le droit d'en prendre connaissance, y compris certains membres d'une Mission de l'étranger à Ottawa. En remettant cette déclaration au chargé d'affaires de l'U.R.S.S., M. N. D. Belokhovostikov, le premier ministre, M. King, a dit que la mention de certains membres du personnel d'une Mission de l'étranger dans la déclaration du gouverne-

ment canadien se rapportait à des membres du personnel de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Ottawa.

A cet égard, après les recherches qui conviennent, le gouvernement soviétique estime nécessaire de faire la déclaration suivante:

Les organisations soviétiques ont été mises au courant qu'au cours des dernières phases de la guerre, certains membres du personnel de l'attaché militaire de l'U.R.S.S. au Canada ont reçu de ressortissants canadiens qu'ils connaissaient, certains renseignements d'un caractère secret qui ne présentaient pas, toutefois, un grand intérêt pour les organisations soviétiques. Il est apparu que ces renseignements avaient trait à des données techniques dont les organisations soviétiques n'avaient aucunement besoin en raison des réalisations techniques perfectionnées davantage en U.R.S.S.; lesdits renseignements pouvaient être obtenus dans les ouvrages publiés sur la radiogoniométrie, etc., et aussi dans la célèbre brochure de l'Américain J. D. Smyth, intitulée *Energie atomique*.

Il serait donc absurde d'alléguer que la remise de renseignements secrets si peu importants que ceux-là puisse créer une menace à la sécurité du Canada.

Néanmoins, dès que le gouvernement soviétique a été au courant des actes ci-dessus, posés par certains membres du personnel de l'attaché militaire au Canada, en raison de l'inadmissibilité des actes desdits membres de son personnel, l'attaché militaire de l'U.R.S.S. a été rappelé du Canada. D'autre part, il faut également se rappeler que ni l'ambassadeur de l'U.R.S.S. au Canada, ni les autres membres du personnel de l'ambassade de l'U.R.S.S. au Canada n'étaient impliqués dans l'affaire.

Toutefois, le Gouvernement soviétique juge nécessaire d'attirer l'attention sur la campagne anti-soviétique sans retenue entreprise dans la presse et la radio canadiennes, qui a coïncidé avec la publication de la déclaration du gouvernement canadien. En dépit de l'absence complète de toute gravité et de toute importance dans les circonstances qui ont donné lieu à la déclaration du 15 février du gouvernement

canadien, cette campagne antisoviétique est appuyée par nombre d'organisations canadiennes, et en même temps l'attitude prise par le gouvernement canadien tend directement à encourager cette campagne antisoviétique de la presse et de la radio, qui est incompatible avec les relations normales entre les deux pays.

A cet égard, il y lieu d'être surpris du fait exceptionnel que le gouvernement canadien a publié sa déclaration le 15 février, sans demander au préalable, comme c'est l'usage entre pays qui entretiennent des relations normales, une explication au gouvernement soviétique. Attendu que le gouvernement canadien n'a pas jugé nécessaire de pressentir le Gouvernement soviétique en vue d'une explication préalable, il faut admettre qu'en cela, le gouvernement canadien tendait à d'autres fins sans rapport avec les intérêts de la sécurité du Canada.

Il faut admettre que la campagne antisoviétique sans retenue qui est mentionnée ci-dessus faisait partie du plan du gouvernement canadien destiné à causer un tort politique à l'Union soviétique.

On ne peut considérer comme un simple hasard le fait que la déclaration de M. King a été effectuée de façon à coïncider avec la conclusion de la session de l'Assemblée des Nations Unies, où le délégué de l'U.R.S.S. a pris la défense du principe de la démocratie et de l'indépendance des petits pays. Evidemment, la déclaration de M. King, et la campagne antisoviétique au Canada qui a été instituée à propos de cette déclaration, sont une sorte de réponse au mécontentement causé aux amis de M. King par le délégué de l'U.R.S.S. à la session de l'Assemblée.

Le fait que le Gouvernement soviétique a fait les aveux contenus dans ce document dans les cinq jours qui ont suivi la communication publique du premier ministre du Canada est une preuve péremptoire que les documents pris par Gouzenko à l'ambassade de l'U.R.S.S. étaient authentiques et que les déclarations qu'ils contenaient étaient véridiques.

Aveux donnés par la conduite de certains représentants officiels de l'U.R.S.S. à Ottawa

Deux séries de circonstances qui ont suivi immédiatement le départ précipité de Gouzenko de l'ambassade de l'U.R.S.S., prouvées par plusieurs témoins, doivent maintenant être étudiées en ce qui concerne la question de l'authenticité et de l'exactitude des documents, déposés auprès de la Commission par Gouzenko.

La première réside dans les démarches extraordinaires faites la nuit par certains membres de l'ambassade de l'U.R.S.S., dirigés par Pavlov, chef de la N.K.V.D. au Canada, à l'appartement 4 du n° 511 de la rue Somerset, dans la ville d'Ottawa domicile de la famille de Gouzenko, ce qui donne la preuve de l'inquiétude née de la situation créée.

La seconde série de circonstances qui suit immédiatement ces agissements nocturnes consiste dans l'échange de communiqués officiels entre l'ambassade de l'U.R.S.S. et le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ces deux séries de circonstances, qui sont traitées à fond à la section X, prouvent, croyons-nous, l'authenticité des documents, la connaissance de leur disparition en même temps que le départ de Gouzenko et l'extrême empressement montré pour rentrer en possession de ces documents.

Nous croyons également que le départ du colonel Zobotin d'Ottawa, en décembre 1945, sans qu'en soient avisées les autorités canadiennes auprès desquelles il était accrédité, et que son départ de New-York sur le navire soviétique *Alexander Suworov* qui a quitté son port la nuit, clandestinement, sans se conformer aux règlements du port, ont aussi leur signification au point de vue que nous étudions ici.

Articles de papeterie provenant de l'ambassade de l'U.R.S.S.

Bien que les opérations auxquelles le présent rapport a trait soient d'une nature telle qu'elles sont conduites dans le secret absolu, elles comportent un certain nombre d'inscriptions essentielles, de communications écrites, de notes et de rapports.

La preuve établie par les dépositions et les documents (factures et feuilles de grand livre) indique que durant 1945 l'attaché militaire a acheté d'un marchand de la ville d'Ottawa des chemises noires de la même marque de commerce et du même genre que les chemises produites par Gouzenko, intitulées *Back, Badeau et Frank*, où sont consignées les opérations de Gordon Lunan, de Durnford Smith, de Sam Carr et de ceux qui travaillaient avec eux.

La preuve a aussi établi que, pareillement, l'ambassade de l'U.R.S.S. a acheté à Ottawa en 1945 des feuilles de papier de couleur bleue et de couleur rose, identiques aux feuilles produites par Gouzenko, sur lesquelles étaient écrits les télégrammes à destination ou en provenance de Moscou, qu'il a apportés. Les feuilles de papier produites par Gouzenko ont été examinées par un témoin qui a dit dans sa déposition que le réglage et la perforation de ce papier avaient été faits par sa maison selon la commande passée par un représentant de l'ambassade de l'U.R.S.S.

Identité des écritures du colonel Zabotin, du colonel Rogov et du lieutenant-colonel Motinov

Gouzenko a établi l'identité de chacune de ces écritures sur les divers documents qu'il a produits.

Pendant leur séjour au Canada, le colonel Zabotin, le colonel Rogov et le lieutenant-colonel Motinov furent les hôtes de Canadiens. Nous étions en présence de plusieurs pages avec l'en-tête "*Nos amis*", tirées d'un registre d'invités conservé par un résidant d'Ottawa dans son pavillon de chasse. Le colonel Zabotin le 15 octobre 1944; le colonel Rogov et le lieutenant-colonel Motinov le 26 octobre 1944, furent invités à ce pavillon, et chacun inscrivit plusieurs phrases, en plus de sa signature, dans le registre des invités.

Un expert en écritures, après avoir comparé les écritures dans le registre des invités avec les écritures dans les documents russes, a témoigné que les écritures dans les documents ont été justement attribuées par Gouzenko à Zabotin, Rogov et Motinov respectivement. Nous acceptons ce témoignage.

Documents écrits à la main et à la machine de l'ambassade russe provenant d'employés du gouvernement canadien ou de ses services

1. Gouzenko nous remit à titre de pièces 24-a, 24-b, 24-c et 24-d, quatre documents écrits en anglais sur du papier à lettres ordinaire, enlevés, dit-il, de la voûte de la chambre 12 de l'ambassade soviétique. On a découvert que ces documents étaient en effet ce que les documents russes étaient censés être: des copies ou résumés de réels télégrammes envoyés par le secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions, à Londres, au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, à Ottawa, portant respectivement les dates du 24 août 1945; 24 août 1945, 25 août 1945, et 31 août 1945.

Emma Woikin, à toutes ces dates, était commis cryptographe en service au ministère des Affaires extérieures, et elle a admis qu'elle avait écrit et donné à Madame Sokolov les documents apportés par Gouzenko.

2. Un seul photostat d'un document écrit à la main en anglais, remis à titre de pièce 27, provenait aussi, dit Gouzenko, de la serviette du lieutenant-colonel Rogov conservée dans la voûte de la chambre 12 de l'ambassade.

Ce document est censé être un compte rendu des activités d'un agent appelé *Badeau* plus tard reconnu pour être Durnford Smith.

David Gordon Lunan admit devant nous qu'il avait écrit l'original de ce document photostat, et l'avait remis à Rogov.

3. Trois photostats, écrits à la main en anglais, remis à titre de pièces 26-a, 26-b et 26-c, que Gouzenko prétend avoir enlevés de la serviette de Rogov.

Ces documents contenaient des notes, des formules et des dessins, dont après enquête, on retrouva la substance se rapportant à un projet de la section des micro-ondes du Service de la radio du Conseil national de recherches.

Un expert en écritures témoigna devant nous que ces trois documents étaient de la main de Durnford Smith, membre de cette section.

Entendu comme témoin, Smith ne nia pas que c'était là son écriture. Il dit qu'elle "ressemblait" à la sienne.

4. A titre de pièce 28, une feuille de papier réglé écrite en anglais des deux côtés avec des trous du côté gauche, que Gouzenko prétend avoir enlevée de la même voûte. Ce document, écrit à la main, décrit le fonctionnement d'un canon et une méthode de remplissage d'obus avec RDX/TNT.

On a fait des recherches dans les dossiers de la Division des Munitions du ministère des Munitions et approvisionnements et l'on a découvert que l'original du document susmentionné était placé dans un dossier secret de l'Intendance. Ce document particulier porte le numéro 31,719 et la date du 25 juillet 1945.

Harold Samuel Gerson, employé du ministère à cette date, a admis avoir écrit lui-même le document que nous a remis Gouzenko.

5. Deux feuilles tirées d'un petit carnet de notes à feuilles volantes, écrites des deux côtés en anglais, et censées donner les noms des chefs et

sous-chefs de la Section de la Radio, de la Section de l'aviation, de la Section navale des micro-ondes et la Section des recherches spéciales et du développement, du Conseil national de recherches, furent remises par Gouzenko à titre de pièces 17-k, 17-l, 17-m et 17-n.

Un expert en écritures témoigna que ces documents avaient été écrits par Durnford Smith. Smith lui-même, employé à la Section des micro-ondes, ne voulait pas l'admettre, mais il ne nia pas que ces documents aient été écrits par lui.

6. Gouzenko apporta également plusieurs feuilles collées dans un dossier, dans un cartable noir, intitulé *Back*. Ces feuilles étaient écrites à la machine en anglais et ont été classées pièces 17-d, 17-e et 17-f. Elles sont censées être des comptes rendus de *Back* à *Jan*.

Le capitaine David Gordon Lunan, que Gouzenko identifia comme étant l'agent qui travaillait sous le nom fictif de *Back*, fut mis en présence de ces documents et admit les avoir copiés lui-même sur sa propre machine à écrire et puis portés à Rogov.

La relation établie dans les documents russes secrets entre les différents agents canadiens se retrouve amplifiée dans les documents privés, trouvés en leur possession

La majorité des noms paraissant dans les documents apportés par Gouzenko ont été identifiés par lui comme étant des noms fictifs, pour des endroits, des organismes et des personnes.

Gouzenko put identifier facilement les noms fictifs utilisés par tous les Russes et, grâce aux renseignements qu'il avait obtenus en parcourant les dossiers concernant différents agents, et les cahiers de notes, les télégrammes reçus et envoyés, et d'autres documents, grâce également aux conversations auxquelles il prit part ou qu'il a entendues à l'ambassade soviétique, il fut à même d'identifier quelques-unes des personnes qui n'étaient pas russes et qui étaient mentionnées avec des noms fictifs, bien qu'à l'exception d'une seule, il ne les ait pas rencontrées. Quelques-uns des noms, dit-il, étaient de vrais noms, bien qu'écrits d'une façon incorrecte et phonétique par les Russes dans la langue anglaise ou la langue russe.

Les recherches faites dans les différents logis ou bureaux des personnes détenues en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6444, ont révélé que plusieurs avaient entretenu des relations suivies entre elles.

RÉSUMÉ DES PIÈCES SUR LA QUESTION

<i>Trouvées au logis ou au bureau de</i>	<i>Nature du document</i>
MAZERALL	Calendrier-éphémérides pris sur le pupitre—mentionne LUNAN.
LUNAN	Répertoire de numéros de téléphone pris dans le bureau—mentionne MAZERALL, Mlle CHAPMAN, DURNFORD SMITH, POLAND, SHUGAR.
LUNAN	Registre d'adresses et de numéros de téléphone—mentionne NIGHTINGALE, POLAND, ROSE, BOYER et d'autres.
LUNAN	Petit registre d'adresses—mentionne BOYER, AGATHA CHAPMAN, POLAND et d'autres.
NIGHTINGALE	Journal—mentionne AGATHA CHAPMAN, FRITZIE LINTON (secrétaire de Grierson), SHUGAR, BENNING et d'autres.
BOYER	Journal—mentionne SHUGAR, LUNAN.
BOYER	Livret—mentionne SHUGAR.
BOYER	Lettre—ROSE à BOYER "Cher camarade".
BOYER	Lettre—signée "Arthur et Edith" (Steinberg).
BOYER	Lettre—signée "D. S. SHUGAR". Correspondance de BOYER et de LUNAN.
BOYER	Livre contenant les noms de STEINBERG, NORMAN VEALL, GERSON, LUNAN et d'autres.
BOYER	Photographié en groupe de BOYER, LUNAN et d'autres. Lettre "Cher Nicholls" signée "STEINBERG".
GERSON	Cahier de notes du logis de Gerson—mentionne Madame BENNING, CHUBB, AGATHA CHAPMAN, NIGHTINGALE, et d'autres.
ADAMS	Livret trouvé à son logis—mentionne DURNFORD SMITH.
ADAMS	Calendrier-éphémérides du bureau d'Adams—mentionne BOYER.
ADAMS	Calendrier-éphémérides du bureau d'Adams—mentionne SAM.
ADAMS	Calendrier-éphémérides du bureau d'Adams—mentionne AGATHA CHAPMAN.
SMITH	Cahier de notes trouvé dans la chambre à coucher de DURNFORD SMITH—mentionne DAVID SHUGAR.
HALPERIN	Registre d'adresses trouvé au logis de Halperin—mentionne ERIC et JO ADAMS, M. BOYER, NIGHTINGALE, FRED ROSE, DAVE SHUGAR, et d'autres.
BENNING	Cahier de notes du bureau de Benning—mentionne AGATHA CHAPMAN, FRED ROSE, NIGHTINGALE, POLAND, ADAMS, GERSON, SHUGAR, et d'autres.

*Trouvées au logis ou
au bureau de*

Nature du document

POLAND	Répertoire de téléphones trouvé dans le bureau de Poland—mentionne AGATHA CHAPMAN, LUNAN.
POLAND	Calendrier-éphémérides de 1945 trouvé sur le pupitre de Poland—mentionne PAVLOV.
POLAND	Calendrier-éphémérides de 1946 trouvé dans le bureau de Poland—mentionne PAVLOV.
POLAND	Cahier de notes du logis de Poland—mentionne NIGHT-INGALE.
POLAND	Annuaire du téléphone Ottawa-Hull de 1945 trouvé au logis de Poland—nom d'AGATHA CHAPMAN inscrit.
POLAND	Lettre trouvée au logis de Poland—mentionne LUNAN.

Conclusion

La conclusion s'impose: les documents apportés par Gouzenko sont authentiques. Nous avons fait connaître à titre d'exemples quelques-uns des facteurs qui établissent l'authenticité de certains documents en particulier. Nous pourrions donner bien d'autres exemples, et en parcourant les sections de ce Rapport qui traitent des agissements illicites des agents de la cinquième colonne russe, nous pourrions trouver encore d'autres exemples. En plus de l'admission de l'exactitude des déclarations dans les documents concernant leur participation à des agissements illicites faite par les personnes concernées et déjà établie dans cette section, Boyer, Mazerall, Willsher, Rabinovitch et May ont admis des choses semblables, le dernier nommé lorsqu'interrogé à son retour au Royaume-Uni. Ces admissions sont traitées dans les sous-sections appropriées de la Section III du présent rapport.

D'un autre côté, nous n'avons trouvé aucune preuve de quelque provenance que ce soit qui jette le moindre doute sur le caractère véritable des documents.

Il existe des exemples d'inexactitudes évidemment dans des questions de fait, dues à la faiblesse humaine; s'il n'y en avait pas eu du tout, nous aurions eu raison d'entretenir des soupçons. Ce sont certains détails que contiennent les documents qui nous fournissent suffisamment de preuves pour confirmer notre conclusion. Donnons deux exemples:

1. Vis-à-vis une inscription du 25 août 1945 de l'écriture de Motinov, dans le dossier Smith (*Badeau*), inscription qui rapporte une réunion au coin d'une rue à Ottawa, il existe une note marginale, sous l'en-tête "*Observations*" qui se lit comme suit:

Pluie torrentielle. Il vient cependant mais avertit qu'à l'avenir il ne tiendra plus de rendez-vous par un temps pareil. Cela peut éveiller des soupçons.

Les registres météorologiques pour Ottawa, comprenant un graphique pluviométrique automatique, pour le 25 août 1945, et un graphique pluviométrique pour tout le mois d'août, indiquent qu'il y eut une pluie torrentielle le soir du 25 août et que ce fut sans contredit la pluie la plus abondante de tout le mois.

2. Dans le dossier de Lunan (*Back*), un compte rendu russe d'une autre réunion secrète entre Lunan et Rogov tenue le 6 août 1945, comprend la déclaration:

Au sujet de Bacon et de Badeau, il communiqua qu'il ne les avait pas vus, que les deux font un voyage officiel; il communiqua aussi que Bacon et lui-même avaient eu chacun un enfant.

Le fait de ces naissances fut confirmé dans le témoignage à la fois par Lunan (à qui le document fait allusion en utilisant le pronom "il") et Halperin (*Bacon*). Nous ne croyons pas devoir en dire davantage à ce sujet.

SECTION X

IGOR GOUZENKO

Nous l'avons déjà dit, ce témoin, Igor Gouzenko, arriva au Canada en juin 1943, pour remplir le poste de commis au chiffre (code secret) près l'attaché militaire, le colonel Zabotin, qui vint en même temps. Gouzenko avait pour fonction de déchiffrer les dépêches de Moscou à l'attaché militaire et de chiffrer celles que Zabotin destinait à Moscou. Gouzenko était aussi chargé de la garde d'un coffre-fort qui se trouvait dans la pièce où il travaillait et dans lequel on conservait, à l'occasion, les papiers de l'attaché militaire et des membres de son personnel; il faisait aussi partie de ses fonctions de brûler les papiers que Zabotin lui indiquait de détruire. Le 7 septembre 1945, dans les circonstances ci-après décrites, Gouzenko remit à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada un certain nombre de documents provenant de l'ambassade russe et afférents aux menées d'espionnage de certains membres de l'ambassade; il révéla aussi les faits qui, à sa connaissance, entouraient l'affaire.

Il siéra peut-être d'étudier, dès maintenant, les faits qui conduisirent Gouzenko à faire ces révélations. Nous nous proposons de faire une étude assez poussée de cette partie de la preuve car elle a une portée spéciale sur l'importance qu'il y a lieu d'attacher au témoignage de Gouzenko. Après avoir entendu ce témoignage et ceux des autres témoins qui furent en relations avec Gouzenko le 6 et le 7 septembre 1945, nous avons été impressionnés par la sincérité de cet homme et par sa manière de rendre son témoignage, que nous acceptons sans aucune hésitation.

Gouzenko est une jeune homme qui est né en Russie, en 1919. Il détient le grade de lieutenant dans l'Armée Rouge, et il reçut une formation spéciale en vue de sa mission au Canada. A son dire, lorsqu'il fut envoyé de Russie, il avait compris que son absence durerait deux ou trois ans. Vers le mois de septembre 1944, le colonel Zabotin reçut un télégramme de Moscou mandant le retour de Gouzenko en Russie. Sur les instances faites alors par le colonel Zabotin, ce départ ne s'effectua pas et Gouzenko eut la permission de rester. Eventuellement, cependant, en août 1945, des instructions précises vinrent de Moscou mandant que Gouzenko devait retourner avec sa femme et son enfant. Gouzenko déclare qu'en son for intérieur un conflit s'était élevé portant sur la décision à prendre de retourner en Russie ou de ne pas le faire. Il déclare qu'à son arrivée au Canada, il fut frappé d'y voir les individus jouir d'une liberté complète, chose qu'il n'avait jamais connue en Russie et qui était si contraire aux renseignements, qu'en Russie, on lui avait donnés sur l'existence dans les pays démocratiques. Il avait été impressionné de voir les

articles offerts en vente dans les magasins et de constater que ces articles étaient là pour être achetés par quiconque le voulait bien. La liberté d'agir qui présidait aux élections, au Canada, l'avait fortement frappé, ainsi que le contraste marqué entre la libre faculté de nommer les candidats et de donner son vote qui a cours au Canada et le système qu'il avait connu en Russie, où un seul nom figurait sur la liste du scrutin. Il a ajouté aussi qu'il avait remarqué comment le peuple canadien avait envoyé des approvisionnements à l'Union soviétique et ramassé de l'argent pour porter secours au peuple russe tandis que, tout le temps, les membres de l'ambassade russe s'occupaient à étendre un système d'espionnage dissimulé contre le Canada.

Il déclare qu'à l'ambassade, on parlait librement, et comme d'un fait accepté, de la préparation par l'Union soviétique à une troisième guerre mondiale. A son dire, il y existait deux courants d'opinion. Ceux qui ne se ralliaient pas sincèrement au parti communiste craignaient une autre guerre mondiale, tandis que les membres ardents du parti et de ses filiales la désiraient réellement car, à leur manière de voir, elle faisait partie d'un mouvement destiné à bouleverser le monde entier, d'où résulterait l'établissement du communisme. Interrogé sur l'antagoniste, d'après ces conversations, auquel la Russie avait à faire face, il répondit que le capitalisme restait encore l'adversaire à renverser. Il ajouta que la suppression du *Komintern*, dont la nouvelle a été publiée, n'était qu'un subterfuge; que l'oeuvre du *Komintern*, qui antérieurement, avait toujours été sous la dépendance de la Russie, en raison de la prépondérance des représentants qu'il y avait, reçoit maintenant ses directives uniquement du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique.

Nous relatons ce témoignage sans le commenter sauf à dire que nous n'avons aucune raison de douter que Gouzenko ait rapporté ce que, de fait, il avait entendu et ce qu'il considère des propos sérieux. Il a dit, et nous pensons qu'il le croit, que ces idées ne servaient pas les intérêts du peuple russe lui-même. Le 10 octobre 1945, il formula une déclaration qui fit l'objet d'un interrogatoire devant nous. Nous reproduisons cette déclaration exprimée dans les termes suivants:

Je, Igor Gouzenko, desire faire librement la déclaration suivante:

Arrivé au Canada depuis deux ans, je fus étonné, dès les premiers jours, de constater qu'au Canada il existait une complète liberté individuelle, inconnue en Russie. Les fausses idées sur les pays démocratiques qui sont de plus en plus répandues en Russie se dissipent quotidiennement, car aucune propagande mensongère ne peut résister aux faits.

Durant deux ans d'existence au Canada, j'ai eu sous les yeux la preuve de ce qu'un peuple libre peut faire. Ce que le peuple canadien a accompli et accomplit encore ici dans des conditions de liberté entière — le peuple russe, dans les conditions résultant du régime soviétique de violence et de suppression de toute liberté, ne peut l'accomplir même au prix de sacrifices énormes, de sang et de larmes.

Les dernières élections qui récemment ont eu lieu au Canada m'ont surpris tout particulièrement. Comparé à ces élections, le système de scrutin suivi en Russie apparaît comme une parodie de la conception d'élections libres. Ainsi, se passe de commentaire le fait que lors d'élections en Union soviétique un seul candidat est mis de l'avant afin d'éliminer toute possibilité de choix.

Tout en peignant sous un faux jour les conditions de vie dans ces pays, le gouvernement soviétique ne manque pas de prendre toutes les dispositions possibles pour empêcher les peuples des pays démocratiques de connaître les conditions de vie qui ont cours en Russie. Les faits touchants la suppression brutale de la liberté de parole, la moquerie dirigée contre les vrais sentiments religieux du peuple, ne peuvent pénétrer dans les pays démocratiques.

Ayant imposé son régime communiste au peuple, le gouvernement de l'Union soviétique affirme que le peuple russe s'est pour ainsi dire fait un concept particulier de la liberté et de la démocratie, différent de celui qui a cours chez les peuples des démocraties occidentales. C'est faux. Le peuple russe se fait une aussi bonne idée de la liberté que tous les autres peuples de l'univers. Toutefois, le peuple russe ne peut réaliser son rêve de liberté et créer un gouvernement démocratique par suite d'une terreur et d'une persécution cruelles.

Tout en proférant avec volubilité, aux conférences internationales, des déclarations au sujet de la paix et de la sécurité, le gouvernement soviétique se prépare en même temps, secrètement, à la troisième guerre mondiale. Pour faire face à cette guerre, le gouverne-

*Souligné dans le document original.

* ment soviétique organise dans les pays démocratiques, y compris le Canada, une cinquième colonne, dont font partie même les représentants diplomatiques du gouvernement soviétique.

L'annonce de la dissolution du Komintern fut probablement la plus grande farce communiste, de ces dernières années. Seul le nom fut liquidé en vue de rassurer l'opinion publique dans les pays démocratiques. En réalité, le Komintern existe encore et continue son travail, car les chefs soviétiques n'ont jamais abandonné l'idée d'établir une dictature communiste dans le monde entier.

Sans tenir compte le moins du monde du fait que cette idée audacieuse coûtera des millions de vies aux Russes, les communistes soulèvent au sein du peuple russe la haine de tout ce qui est étranger.

† Pour un grand nombre de Russes ici à l'étranger, il est évident que le parti communiste dans les pays démocratiques, s'est depuis longtemps transformé, de parti politique qu'il était, en une agence du gouvernement soviétique, en une cinquième colonne dans ces pays en vue d'une guerre, en un instrument entre les mains du gouvernement soviétique pour créer du malaise, de la provocation, etc., etc.

Par l'intermédiaire de nombreux agitateurs de parti, le gouvernement des Soviets amène par tous les moyens possibles le peuple russe contre les peuples des pays démocratiques, préparant ainsi le terrain pour la troisième guerre mondiale.

Durant mon séjour au Canada j'ai vu comment le peuple canadien et son gouvernement, animés du désir sincère de venir en aide au peuple russe, ont expédié du matériel à l'Union soviétique, ont fourni des fonds pour le salut du peuple russe, ont sacrifié la vie de leurs fils en allant porter ce matériel au delà de l'océan. Or, au lieu de manifester de la gratitude pour l'aide apportée, le gouvernement soviétique accroît son travail d'espionnage au Canada et se prépare à poignarder le Canada dans le dos, et tout cela hors de la connaissance du peuple russe.

*Souligné dans le document original.

†Souligné par nous-mêmes.

Convaincu que cette politique à double face du gouvernement des Soviets, à l'endroit des pays démocratiques, n'est pas conforme aux intérêts du peuple russe et met en danger la sécurité de la civilisation, j'ai décidé de rompre avec le régime soviétique et d'annoncer ma décision publiquement.

Je suis heureux d'avoir trouvé en moi la force de prendre une telle décision et d'avoir prévenu le Canada et les autres pays démocratiques du danger qui les menace.

(Signé) Gouzenko

**J'ai lu la traduction précitée de ma déclaration originale en russe, et l'ai trouvée exacte.
Le 10 octobre 1945.**

(Signé) Gouzenko

C'était sous le coup de considérations telles que celles que nous avons mentionnées que Gouzenko s'est finalement décidé à quitter le service soviétique et à apporter avec lui les documents qui établiraient le genre des menées poursuivies sous le couvert de l'ambassade russe.

Durant les quelques dernières semaines qui précédèrent son départ de l'ambassade, le 5 septembre 1945, il choisit un certain nombre de documents qu'il laissa à leur place, dans les dossiers, et dont il pliait les bords et les coins pour lui permettre de les retirer promptement au moment voulu. Le 5 septembre 1945, vers 8 h. du soir, il quitta l'ambassade, emportant les documents avec lui.

Sa première démarche fut de se rendre à l'un des journaux quotidiens publiés dans la ville, dans l'intention de demander à ce journal de publier sa décision ainsi que les raisons qui l'avaient motivée. Son interviewer au journal ne se conforma pas à ses désirs. En quittant le bureau du journal, il se rendit à l'appartement où il demeurait et, le lendemain matin, le 6 septembre, lui-même, sa femme et leur enfant, quittèrent l'appartement et n'y retournèrent qu'entre 6 h. et 7 h. du soir.

Dans le cours de la journée, il visita différents bureaux officiels et retourna au journal. Il ne réussit pas ce jour-là à se faire prendre au sérieux par qui que ce fût.

Dé retour à son appartement, il avait manifestement des craintes pour sa sécurité personnelle et celle de sa femme et de son enfant. Il dit qu'il n'avait été que peu de temps à l'appartement, lequel porte le numéro 4, lorsqu'il

remarqua deux hommes qui se tenaient du côté opposé de la rue et qui semblaient tenir l'appartement sous surveillance. Peu après, quelqu'un frappa à sa porte et appela son nom. Bien qu'il ne répondit pas, à la porte, sa présence dans l'appartement fut révélée par le bruit que fit son enfant en courant à travers la pièce. Il dit qu'il reconnut la voix de la personne à la porte comme étant celle du sous-lieutenant Lavrentyev, l'un des chauffeurs de l'Attaché militaire.

Sur ce, Gouzenko se rendit par la porte de derrière à l'appartement voisin, n° 5, occupé par un sous-officier du C.A.R.C., et demanda au sous-officier et à sa femme s'ils consentiraient à garder son enfant jusqu'au lendemain. Le sous-officier et sa femme ont tous deux comparu et témoigné devant nous.

Le sous-officier a déclaré:

Bien, ma famille et moi étions sur le balcon, vers 7 heures du soir, entre 7 heures et 7 heures 30, lorsque M. Gouzenko vint nous trouver de son balcon, demandant s'il pouvait me parler. Je lui ai dit qu'il pouvait me parler, s'il avait quelque chose à me dire; puis, il me demanda si ma femme et moi prendrions soin de leur petit garçon au cas où quelque chose leur arriverait, à lui et à sa femme. A ce moment, ou à peu près, j'ai pensé qu'il serait peut-être mieux d'entrer et nous sommes entrés dans notre appartement, et pendant que nous étions là, il dit qu'il croyait que les Russes allaient tenter de les tuer, lui et sa femme, et qu'il voulait s'assurer que quelqu'un prendrait soin de leur enfant au cas où quelque chose leur arriverait.

Puis, après avoir conféré brièvement ma femme et moi, nous décidâmes d'en prendre soin, parce que nous ne voulions pas qu'il fut dans l'embarras, faute de quelqu'un pour en avoir soin, s'il leur arrivait quelque chose.

En sortant par la porte de derrière de l'appartement du sous-officier du C.A.R.C., laquelle donnait sur le balcon, les deux hommes virent un homme qui marchait le long d'une ruelle à l'arrière de la maison de rapport. A la suite de cet incident, Gouzenko devint si craintif qu'il demanda au sous-officier s'il ne les recevrait pas également, lui et sa femme, ce qui fut convenu. A ce moment, survint la femme du locataire d'un autre appartement, le n° 6, au même étage. Après avoir entendu l'histoire, cette femme étant seule dans son appartement, convint de prendre pour la nuit toute la famille Gouzenko. Sur ce, l'aviateur, de son propre chef, partit à bicyclette, en quête de l'aide de la police.

La dame qui hébergea les Gouzenko fut également appelée devant nous comme témoin, et nous avons entendu son témoignage touchant ces incidents et les autres survenus subséquemment durant la nuit. Ces incidents postérieurs nous ont également été décrits par les agents de police qui sont subséquemment apparus sur la scène, et peuvent être résumés comme il suit:

En réponse à la demande d'aide de la police municipale, deux agents, Walsh et McCulloch, dans une voiture de ronde, furent dépêchés à l'appartement et y arrivèrent quelque peu après 7 heures du soir. Ils eurent une entrevue avec Gouzenko, à l'appartement 6; il leur déclara qu'il était membre de l'ambassade russe et qu'il avait des renseignements importants pour le Canada. Il dit aux agents de police qu'il se croyait traqué et demanda protection. Il fut alors convenu que les agents de police tiendraient la maison de rapport sous surveillance et que, si de l'aide était désirée, la lumière dans la salle de bain de l'appartement 6 serait éteinte. Dans l'intervalle, la lumière devait rester allumée.

Entre 11 h. 30 et minuit, quatre hommes arrivèrent à la maison et se rendirent à l'appartement de Gouzenko, n° 4, et frappèrent à la porte. Le sous-officier qui occupait l'appartement n° 5, croyant que c'était la police qui revenait, ouvrit la porte. Les hommes dans le corridor demandèrent s'il savait où était Gouzenko, mais il répondit qu'il ne le savait pas. Puis, ils continuèrent à frapper, mais, ne recevant pas de réponse, ils descendirent, feignant de quitter les lieux. Plutôt que de partir, toutefois, ils revinrent sans bruit et frappèrent de nouveau, puis enfoncèrent la porte et entrèrent. Le sous-officier, qui dans l'intervalle était rentré dans son appartement, pouvait entendre ce qui se passait.

Dans l'entre-temps, la police, après avoir été alertée, arriva. La porte n'était pas fermée juste, et la police entra et trouva les lumières allumées et les quatre hommes, en train évidemment, de fouiller l'appartement. L'un d'eux, qui se trouvait être Vitali Pavlov, second secrétaire, consul de l'ambassade même et chef de la N.K.V.D., au Canada, était dans une garde-robe. Un autre, identifié comme étant le lieutenant-colonel Rogov, suppléant de l'Attaché militaire pour l'Air, était dans une armoire dans une pièce attenante à celle où les officiers de police pénétrèrent, armoire que, de l'avis des officiers de police, il était à fouiller.

Walsh demanda ce que les hommes faisaient là. Pavlov, qui défraya à peu près toute la conversation, répondit qu'ils étaient Russes et qu'ils recherchaient des documents appartenant à l'ambassade russe; que le propriétaire de l'appartement avait quitté la ville et était à Toronto et qu'ils avaient sa

permission de pénétrer dans l'appartement et de prendre ce qu'ils désiraient. Walsh fit la remarque qu'il était étrange qu'ils aient la permission, alors qu'il leur avait fallu briser la serrure pour entrer, puis il ramassa la gâche de la serrure sur le plancher et dit: "Cela n'indique pas que la porte a été ouverte au moyen d'une clé. Vous avez dû employer un peu de force et les marques sur la porte ne semblent pas avoir été faites avec vos doigts." L'agent McCulloch a témoigné que Pavlov avait dit qu'ils avaient "perdu la clé, mais qu'il y avait là quelque chose qu'il leur fallait obtenir." Pavlov déclara alors que les lieux étaient propriété russe et qu'ils pouvaient faire ce que bon leur semblait. Rogov dit que les agents de police les avaient insultés et Pavlov leur ordonna de sortir, mais les agents refusèrent de partir aussi longtemps que leur inspecteur ne serait pas arrivé. Walsh leur ayant demandé de produire leurs cartes d'identité, ils établirent leur identité comme suit:

Vitali G. Pavlov, 2e secrétaire, ambassade U.R.S.S., 285, rue
Charlotte;

Lieutenant Angelov, membre du personnel de l'Attaché militaire;

Lieutenant-colonel Rogov, attaché militaire, Corps d'aviation russe;

Alexandre Farafontov.

Ce dernier est un des commis au chiffre de l'ambassade, utilisés par Pavlov pour ses communications, à destination et en provenance de Moscou.

Finalement, l'inspecteur arriva et se rendit compte de la situation. Il demanda aux membres de l'ambassade de rester là pendant qu'il irait aux informations, mais durant son absence, ils partirent. La police ne fit rien pour les retenir.

Pavlov sortit une clé ordinaire de sa poche et ferma à clé la serrure ordinaire de la porte, la serrure Yale ayant, va sans dire, été mise hors d'état. Tous les deux, l'agent Walsh et l'agent McCulloch, de même que le sous-officier du C.A.R.C., ont déclaré que la porte de l'appartement 4 était fermée à clé et en bon état lors de la visite antérieure des agents de police. A son arrivée, avec Walsh, lors de sa première visite, McCulloch avait été reçu par le sous-officier du C.A.R.C., sur le palier du haut de l'escalier, et, après que McCulloch eut demandé Gouzenko, on leur indiqua l'appartement 6, et l'appartement 4 leur fut indiqué comme étant l'appartement de Gouzenko. McCulloch essaya d'ouvrir la porte de l'appartement 4 avant de passer à l'appartement n° 6.

Gouzenko, sa femme et leur enfant, passèrent le reste de la nuit dans l'appartement 6, sous la garde de la police. Plus tard dans la nuit, il y eut un autre visiteur à l'appartement 4, mais il se retira après peu, sans incident.

Le 7 septembre au matin, Gouzenko fut transporté au bureau de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, où il remit ses documents, raconta son histoire et demanda d'être mis sous garde, parce qu'il craignait pour sa sécurité, celle de sa femme et de son enfant.

Le 8 septembre 1945, le ministère des Affaires extérieures reçut de l'ambassade soviétique à Ottawa une note en date du 7 septembre, dont la traduction se lit comme suit:

L'ambassade de l'U.R.S.S. présente ses compliments et a l'honneur d'informer le ministère des Affaires extérieures de ce qui suit:

Un collègue de l'ambassade, Igor Sergeievitch Gouzenko, demeurant à 511, rue Somerset, a fait défaut de se présenter pour le travail, à l'heure appropriée, le 6 septembre.

A ce sujet et en vue de mettre au clair les raisons du défaut de I. Gouzenko de se présenter pour son travail, le consul V. G. Pavlov et deux autres collègues de l'ambassade visitèrent l'appartement de Gouzenko à 11 h. 30, le 6 septembre.

Lorsque M. Pavlov frappa à la porte de l'appartement de Gouzenko, personne ne répondit. Après quoi, l'appartement fut ouvert, par les collègues susdits de l'ambassade, au moyen de la réplique de la clé de Gouzenko, et il fut constaté que ni Gouzenko, ni sa femme, Svetliana Borisovna Gouzenko, ni leur fils Andrei, n'étaient dans l'appartement.

Il fut plus tard établi que I. Gouzenko avait volé de l'argent appartenant à l'ambassade et s'était caché lui et sa famille.

Pendant que le consul Pavlov et les deux autres collègues de l'ambassade étaient dans l'appartement de Gouzenko, c'est-à-dire, vers 11 h. 30 du soir, l'agent Walsh de la police municipale d'Ottawa fit son apparition, avec un autre agent de police, et tenta, rudement, de détenir les collègues diplomatiques de l'ambassade, malgré les explications du consul Pavlov et la production de cartes diplomatiques.

A la suite des protestations de M. Pavlov, Walsh appela l'inspecteur Macdonald, de la police municipale, qui, dans l'espace de quinze minutes, se présenta

à l'appartement de Gouzenko et, également d'une manière rude, demanda au consul Pavlov et aux autres collègues de l'ambassade de le suivre au poste de police, refusant de reconnaître la carte diplomatique produite par le consul Pavlov.

Sur le refus de M. Pavlov de se rendre au poste de police, M. Macdonald repartit, laissant un agent à l'appartement de Gouzenko, dans le soi-disant but de découvrir qui avait averti la police de l'introduction forcée dans l'appartement de Gouzenko.

Le consul Pavlov et les deux autres collègues de l'ambassade attendirent 15 minutes pour le retour de M. Macdonald et quittèrent après avoir fermé à clé l'appartement de Gouzenko.

L'ambassade de l'U.R.S.S. demande au ministère des Affaires extérieures de prendre d'urgence, des mesures pour que I. Gouzenko soit recherché, appréhendé et livré pour déportation, à titre de grand criminel qui a volé de l'argent appartenant à l'ambassade.

En route, l'ambassade signale au ministère des Affaires extérieures le traitement grossier infligé aux collègues diplomatiques par l'agent de police Walsh et l'inspecteur de la police municipale Macdonald, et se dit confiante que le ministère fera enquête sur cet incident et verra à ce que les coupables répondent de leurs actes.

L'ambassade prie le ministère de l'informer des mesures prises relativement à ce qui précède.

Ottawa le 7 septembre 1945.

A noter l'allusion à Gouzenko, à titre de *grand criminel*, contenue dans la note précitée. Nous sommes convaincus que la suggestion qu'il y a eu vol d'argent est le résultat de réflexion après coup. Gouzenko, dont nous acceptons le témoignage, a nié la chose.

Dans une note du 14 septembre 1945, adressée par l'ambassade russe au ministère des Affaires extérieures, apparaît le passage suivant, tel que traduit:

Confirmant sa communication, contenue dans la note N° 35 du 7 septembre, du fait que Gouzenko a volé des fonds publics, l'ambassade, sur les instructions de l'U.R.S.S., réitère, au gouvernement du

Canada, sa demande d'appréhender Gouzenko et sa femme et, sans procès, de les livrer à l'ambassade, pour déportation à l'Union Soviétique.

Le Gouvernement des Soviets espère que le Gouvernement du Canada se rendra à sa demande.

Il ne reste plus qu'à ajouter que Pavlov a réglé les dégats causés à la porte ainsi qu'au dormant de celle-ci à l'appartement n° 4, en payant à cet égard \$5.00 au propriétaire des lieux. De plus, bien que le ministère des Affaires extérieures ait demandé à l'ambassade soviétique des précisions sur l'argent volé, cette demande est restée sans réponse. Nous sommes d'avis que ces circonstances tranchent cette question de soi-disant vol.

Nous pouvons ajouter que les témoignages des personnes que nous avons entendues, touchant les incidents du 6 et du 7 septembre, corroborent en tout point celui de Gouzenko.

Il semble à propos ici, de compléter ce qui a été dit à la Section II sur les antécédents de Gouzenko. Il est né en Russie en 1919. Après avoir fréquenté les écoles primaire et secondaire, il entra à l'Académie du génie, à Moscou, pour être, après deux mois, envoyé à une école spéciale dirigée sous l'égide de l'Etat-major général de l'Armée rouge. Gouzenko ne devint jamais membre du Parti communiste, mais il devint membre du *Komsomol*, ou *Jeunes Communistes* à l'âge de dix-sept ans. Selon lui, il n'était pas normal, en temps de paix, d'admettre les *Jeunes Communistes* à cette Académie, mais durant la guerre, en raison de la pénurie de sujets aptes, il fut décidé d'admettre les *Jeunes Communistes* à la formation.

C'est à cette école qu'il apprit les codes secrets qu'il utilisa plus tard. De cette école, il fut envoyé à la Division principale du Service des renseignements de l'Armée rouge, à Moscou, puis, en mai 1942, il fut envoyé au front, où il passa environ un an. Vers la fin de 1942, les autorités soviétiques décidèrent d'envoyer Gouzenko à l'étranger; toutefois, on n'avait pas à cette époque pris de décision quant au pays où il irait. Sa "documentation" prit environ six mois à compléter et comprenait une enquête très soignée effectuée à son sujet par la N.K.V.D., police secrète russe. La dernière phase d'une telle enquête sur les fonctionnaires soviétiques destinés à être envoyés à l'étranger, comportait l'approbation du chef de la Division étrangère de l'Exécutif central du parti communiste, ou de l'un de ses adjoints. Ce fut un nommé Goussarov, plus tard un des secrétaires de l'ambassade, à Ottawa, qui s'occupait de Gouzenko. Il a été relaté, à la Section II, que Goussarov était le représentant du parti communiste à l'ambassade soviétique, à Ottawa, et que

les communications entre lui et Moscou s'effectuaient au moyen d'un code secret, ne relevant pas de l'ambassadeur. Le commis au chiffre particulier de Goussarov était un nommé Patony.

Gouzenko a déclaré que toutes les personnes, celles de sa catégorie du moins, envoyées à l'étranger, recevaient une "légende" destinée à dissimuler le fait qu'elles étaient occupées à obtenir des renseignements.

Cette "légende" consistait en une biographie inventée que la personne intéressée devait apprendre par coeur. Par ce moyen, les demandes de renseignements reçues par Moscou, de la part des représentants de puissances étrangères à cet endroit, relativement aux antécédents de ces personnes, resteraient sans résultats. Tous les documents devant être utilisés par ces personnes à l'étranger, sont préparés suivant cette "légende".

A notre avis, Gouzenko, en agissant ainsi, a rendu un service signalé au peuple de notre pays, service pour lequel le Canada lui est redevable.